

1.1 DÉFINITIONS

La **population étrangère** est définie en fonction du seul critère de nationalité : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française.

La nationalité n'est pas une caractéristique permanente. Au cours de sa vie, un étranger peut acquérir la nationalité française. Il est alors recensé en tant que Français par acquisition et ne fait plus partie de la population étrangère.

Un enfant né en France de deux parents étrangers est en général étranger à sa naissance, sauf si ses parents étaient eux-mêmes nés en France. À sa majorité, il acquiert automatiquement, mais sous condition de résidence en France, la nationalité française, qu'il peut toutefois décliner par déclaration volontaire.

La **population immigrée**, quant à elle, est définie en fonction d'un double critère de nationalité et de lieu de naissance. D'après la définition adoptée par le Haut conseil à l'intégration en 1991, la population immigrée est composée des personnes qui résident en France et qui sont nées étrangères dans un pays étranger. Le fait d'être né étranger dans un pays étranger constituant une caractéristique invariable, un individu continue de faire partie de la population immigrée même si sa nationalité change.

Tout étranger n'est pas nécessairement un immigré : certains étrangers sont nés en France. Inversement, tout immigré n'est pas forcément un étranger : certains immigrés ont acquis la nationalité française. Toutefois, la population immigrée se compose pour la plus grande partie d'étrangers.

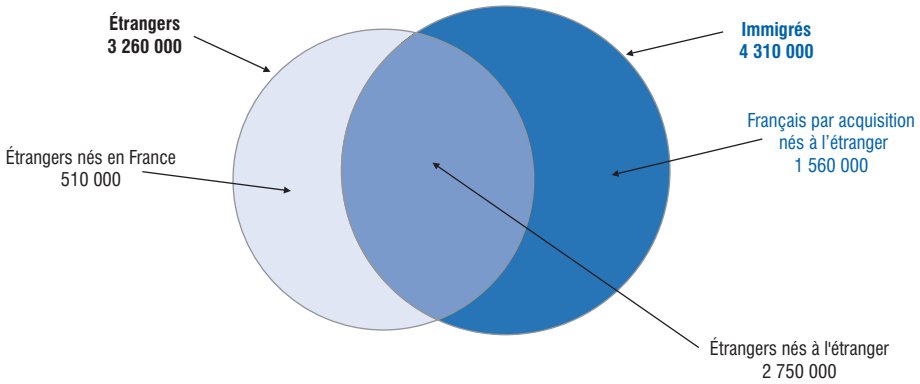
En 1999, 3,26 millions d'étrangers et 4,31 millions d'immigrés ont été recensés. Les personnes à la fois étrangères et immigrées sont au nombre de 2,75 millions. Les immigrés représentent 7,4 % de la population totale, soit une proportion constante depuis le recensement de 1975. En 1999, un tiers des immigrés, soit 1,56 million de personnes, sont de nationalité française.

L'estimation du nombre d'étrangers se fonde sur la déclaration des personnes. La législation portant sur la nationalité des enfants mineurs est souvent mal connue et en outre, elle a changé deux fois entre 1990 et 1999. Ainsi, en 1999, 410 000 mineurs nés en France de parents étrangers ont été déclarés à tort Français de naissance au recensement. Une partie d'entre eux a demandé à acquérir la nationalité française par anticipation. Environ 40 000 mineurs ont effectué cette démarche en 1999. Correction faite de ces déclarations erronées, le nombre d'étrangers s'élèverait à 3,67 millions (au lieu de 3,26 millions), soit 6,3 % de la population totale (au lieu de 5,6 %).

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2000), « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee Première*, n° 748.
- ✓ Daguet F., Thave S. (1996), « La population immigrée - Le résultat d'une longue histoire », *Insee Première*, n° 458.
- ✓ Haut conseil à l'intégration (1992), « La connaissance de l'immigration et de l'intégration », *Rapport au Premier ministre*, La documentation française.

1 - Étrangers et immigrés



Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - La population de la France selon la nationalité et le lieu de naissance en 1999

en milliers

Nationalité	Lieu de naissance		Ensemble
	En France	À l'étranger	
Ensemble	52 650	5 870	58 520
<i>dont : Français de naissance</i>	51 340	1 560	52 900
<i>Français par acquisition</i>	800	1 560	2 360
<i>Étrangers</i>	510	2 750	3 260
		Immigrés 4 310	

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.2 IMMIGRÉS ÉTRANGERS, IMMIGRÉS FRANÇAIS

Globalement, les immigrés restés étrangers sont nettement plus nombreux que ceux qui sont devenus français. En 1999, 63,9 % des immigrés sont étrangers.

Entre les recensements de 1911 et 1926, la part d'immigrés devenus français a légèrement reculé, puis elle a fortement augmenté jusqu'en 1954 pour atteindre 33,7 % des immigrés. Elle a ensuite légèrement décliné jusqu'en 1975 avant d'augmenter à nouveau. Au recensement de 1999, 36,1 % des immigrés ont la nationalité française. La proportion de Français par acquisition a reculé après les périodes de forte immigration qui ont suivi les guerres de 1914-1918 et 1939-1945. En effet, au cours de ces deux périodes, l'afflux important de nouveaux immigrés a mécaniquement gonflé la part des immigrés étrangers. Au cours du siècle, la part des immigrés devenus français dans la population totale a été multipliée par sept. En 1999, elle s'élève à 2,7 %, soit 1,56 million de personnes.

Quels que soient l'époque et le pays d'origine, les **femmes** sont plus nombreuses que les hommes à être devenues françaises.

L'écart, qui s'était amplifié entre 1931 et 1968 (de 8,5 à 17,2 points), se réduit progressivement depuis : il est de 7 points en 1999. À cette date, 39,6 % des femmes immigrées étaient françaises. Vers l'âge de 25 ans, la proportion de femmes immigrées ayant acquis la nationalité française devient supérieure à celle des hommes, mais c'est à partir de 45 ans que cette proportion devient nettement supérieure. Vers 70 ans, l'écart atteint 16 points.

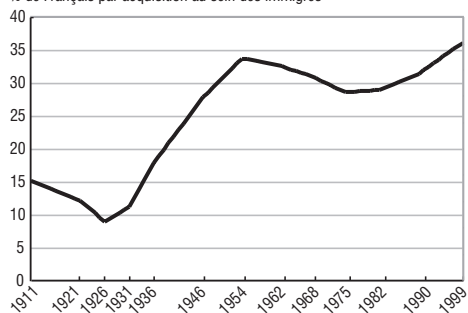
Les immigrés venus d'Espagne ou d'Italie, installés en France depuis longtemps, ont majoritairement acquis la nationalité française. Les immigrés d'Asie du Sud-Est sont aussi souvent devenus français, mais pour d'autres raisons : réfugiés politiques pour la plupart, ils se sont installés définitivement en France et en ont pris la nationalité. À l'inverse, seul un quart des immigrés venus d'Algérie ou du Maroc ont adopté la nationalité française, mais cette proportion a presque doublé depuis 1990. Enfin, les immigrés venus de Turquie ou du Portugal ont très majoritairement conservé leur nationalité d'origine.

DÉFINITION

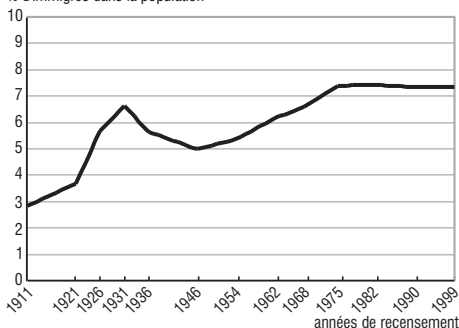
✓ **Acquisition de la nationalité française** : voir la rubrique Législation page 157.

1 - Part des immigrés français par acquisition et part des immigrés dans la population

% de Français par acquisition au sein des immigrés



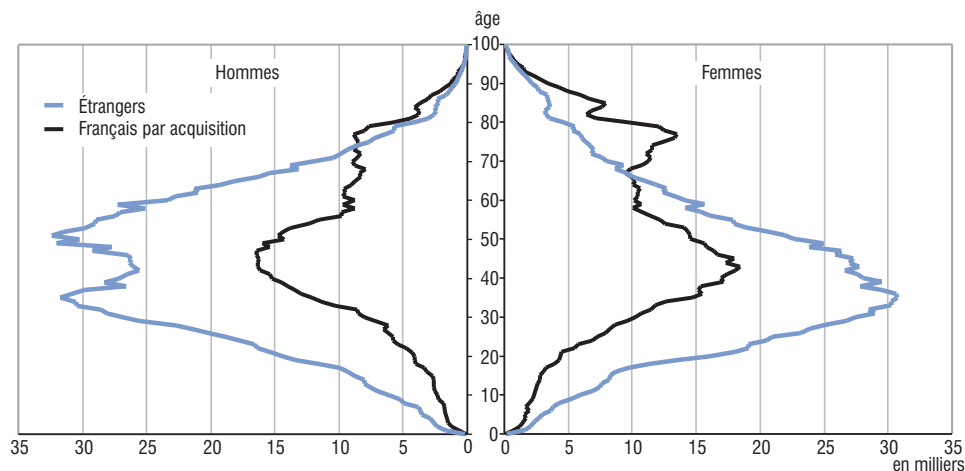
% d'immigrés dans la population



Lecture : en 1911, les immigrés représentaient 2,8 % de la population ; parmi eux, 15 % avaient acquis la nationalité française.

Source : Insee, Recensements de la population, 1911-1999.

2 - Immigrés selon la nationalité par sexe et âge



Note : les personnes âgées de plus de 100 ans, d'effectif faible, ne sont pas représentées sur ce graphique.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Part des immigrés français par acquisition selon le sexe et le pays d'origine

en %

Pays d'origine	Ensemble		Hommes		Femmes	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999
Espagne	52,6	54,7	48,3	50,9	56,5	57,9
Italie	56,3	55,2	49,9	48,9	62,7	61,4
Portugal	16,5	20,3	14,7	18,2	18,4	22,5
Autres pays de l'UE à 15	///	31,4	///	22,1	///	38,0
Autres pays d'Europe	///	52,6	///	47,5	///	56,3
Algérie	14,0	27,4	12,5	25,4	16,2	30,0
Maroc	13,7	25,6	12,2	24,2	15,7	27,3
Tunisie	31,6	40,3	27,4	37,1	37,6	44,6
Autres pays d'Afrique	23,3	35,6	20,8	34,2	26,8	37,1
Turquie	11,5	15,1	10,0	15,1	13,5	15,0
Cambodge, Laos, Vietnam	42,9	68,6	39,7	68,6	46,1	68,7
Autres pays d'Asie	28,6	39,3	27,0	40,0	30,6	38,7
Amérique, Océanie	26,7	38,7	23,8	37,5	29,0	39,7
Ensemble	31,4	36,1	26,3	32,7	36,9	39,6

Source : Insee, Recensements de la population, 1990 et 1999.

1.3 ACQUISITION DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Parmi les étrangers qui acquièrent chaque année la nationalité française, une partie sont immigrés, les autres sont nés en France. Mis à part quelques procédures spécifiques aux personnes étrangères nées en France, la plupart des procédures d'acquisition ne recueillent pas le lieu de naissance et ne permettent donc pas d'isoler la population immigrée.

En 2003, le **nombre d'acquisitions** de la nationalité française s'élève à 145 000. Un peu plus de la moitié de ces acquisitions sont réalisées par décret, essentiellement dans le cadre de la naturalisation. Une partie importante des personnes acquérant la nationalité française par décret (30 %) sont des mineurs devenant français en même temps que leurs parents (effet collectif). Les acquisitions sans formalité ou anticipées, concernant essentiellement des enfants nés en France de parents étrangers, représentent un quart des acquisitions. Enfin, 23 % des acquisitions se font par déclaration, essentiellement suite au mariage d'un étranger avec une Française ou d'une étrangère avec un Français.

Entre 1995 et 2003, le nombre annuel d'étrangers devenant français a augmenté de plus de 50 %, sous l'effet d'une progression des acquisitions par décret et par mariage. Les fortes hausses des acquisitions par décret de 1999, 2000 et 2003 sont essentiellement la conséquence de réformes des procédures ayant entraîné un raccourcissement des délais d'instruction des dossiers. L'augmentation des acquisitions par mariage suit celle des célébrations de mariages mixtes constatée depuis 1994. Après un maximum de 54 000 en 1999, le nombre de jeunes nés en France qui acquièrent la nationalité française (par manifestation de volonté avant 1998 et sans formalité ou de façon anticipée après) est revenu en 2003 à un niveau proche de celui de 1995

(environ 30 000). Le pic de 1999 s'explique par des changements législatifs. En effet, la loi du 16 mars 1998 a ouvert aux mineurs étrangers nés en France la possibilité d'acquérir la nationalité française dès l'âge de 13 ans. En 1999, 42 000 jeunes étrangers sont ainsi devenus français avant leur majorité. En 2003, la part des jeunes étrangers attendant leur majorité pour devenir français devient d'ailleurs très minoritaire (moins de un sur sept).

En 2003, les personnes acquérant la nationalité française viennent en grande majorité d'Afrique (63,9 %), et nettement moins souvent d'Asie (16,6 %) ou d'Europe (14,5 %). Près des deux tiers des acquisitions proviennent de cinq nationalités (algérienne, marocaine, tunisienne, portugaise et turque).

Entre 1995 et 2003, les **nationalités d'origine** des étrangers qui acquièrent la nationalité française se sont fortement modifiées. Les Européens sont de moins en moins nombreux parmi ceux qui obtiennent la nationalité française : leur part est passée de 25 % en 1995 à 14,5 % en 2003. Cette baisse traduit en fait celle de l'Union européenne, les ressortissants des autres pays d'Europe conservant une place stable. Le seul pays européen encore très présent est le Portugal, même si son poids dans l'ensemble des acquisitions a diminué de plus de la moitié entre 1995 et 2003 (il est passé de 14,8 % à 6,9 %). La part des ressortissants du Maghreb continue en revanche d'augmenter. Depuis 1999, elle atteint près de la moitié des acquisitions de la nationalité française. En particulier, les Marocains représentent à eux seuls 26,4 % des acquisitions de 2003. Les acquisitions en provenance du continent asiatique reculent depuis 2001, principalement du fait des étrangers originaires du Sud-Est asiatique dont la part chute fortement.

DÉFINITION

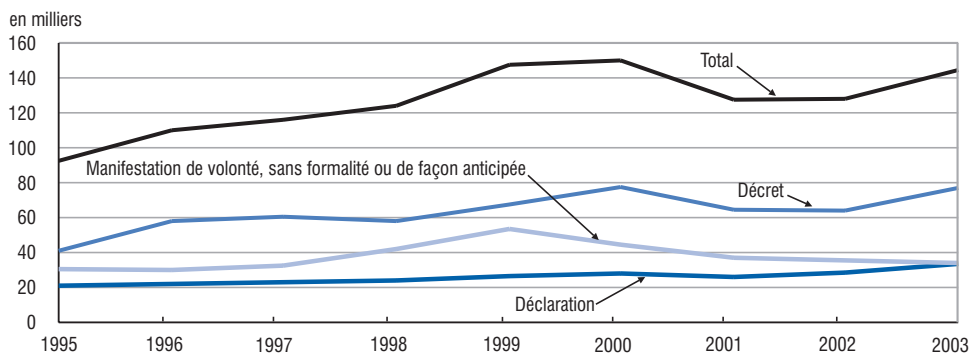
✓ **Acquisition de la nationalité française** : voir la rubrique Législation page 157.

1 - Modes d'acquisition de la nationalité française

Mode d'acquisition	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Par décret	40 867	58 098	60 485	58 123	67 569	77 478	64 595	64 081	77 102
Mode : Naturalisation	36 280	50 730	53 189	51 303	59 836	68 750	57 627	56 942	67 326
Réintégration	4 587	7 368	7 296	6 820	7 733	8 728	6 968	7 139	9 776
Public : Majeurs	28 826	41 175	42 014	40 450	46 344	52 825	45 159	44 152	51 401
Mineurs bénéficiant de l'effet collectif	12 041	16 923	18 471	17 673	21 225	24 653	19 436	19 929	25 701
Par déclaration	21 017	21 880	23 191	23 789	26 433	28 094	25 965	28 471	33 409
Étrangers mariés avec un conjoint français	16 659	19 127	20 845	22 113	24 088	26 056	23 994	26 351	30 921
Enfants mineurs nés en France de parents étrangers	1 124	156	81	19	2	1	0	0	0
Autres déclarations	3 234	2 597	2 265	1 657	2 343	2 037	1 971	2 120	2 488
Sans formalité (à la majorité)	///	///	///	4 000 (e)	11 087	8 570	5 917	5 258	4 710
Par déclaration anticipée	///	///	///	12 300 (e)	42 433	35 883	31 071	30 282	29 419
À 13, 14 et 15 ans	///	///	///	5 500 (e)	19 399	17 593	16 807	18 413	19 160
À 16 et 17 ans	///	///	///	6 800 (e)	23 034	18 290	14 264	11 869	10 259
Par manifestation de volonté	30 526	29 845	32 518	25 549	///	///	///	///	///
Ensemble	92 410	109 823	116 194	123 761	147 522	150 025	127 548	128 092	144 640

Sources : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité et ministère de la Justice.

2 - Évolution du nombre d'acquisitions de la nationalité française selon le mode depuis 1995



Sources : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité et ministère de la Justice.

3 - Nationalité d'origine des acquérants de la nationalité française

Nationalité antérieure	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Europe	25,0	21,9	23,0	21,3	18,3	16,5	15,7	15,1	14,5
Union européenne à 15	20,0	16,5	17,1	15,1	12,9	10,6	10,1	9,5	8,9
dont Espagne	2,0	1,6	1,6	1,3	1,0	0,8	0,7	0,7	0,6
Italie	2,1	1,8	1,9	1,8	1,3	1,1	1,0	0,8	0,7
Portugal	14,8	12,0	12,8	10,9	9,7	7,9	7,6	7,2	6,9
Autres pays d'Europe	5,0	5,4	5,9	6,2	5,4	5,9	5,6	5,6	5,6
Afrique	53,5	54,5	53,9	55,8	59,3	59,6	61,7	62,3	63,9
Maghreb	43,7	44,6	43,7	45,1	49,0	48,3	49,9	48,6	49,1
Autres pays d'Afrique	9,8	9,9	10,2	10,7	10,3	11,3	11,8	13,7	14,8
Asie	17,7	19,5	19,2	18,8	18,8	19,8	18,5	17,9	16,6
Turquie	5,7	5,9	6,5	6,7	8,4	8,6	8,8	8,6	7,5
Cambodge, Laos, Vietnam	6,7	7,3	6,6	6,1	5,1	5,1	4,3	3,8	3,1
Autres pays d'Asie	5,3	6,3	6,1	6,0	5,3	6,1	5,4	5,5	6,0
Amérique, Océanie	3,8	4,1	3,9	4,1	3,6	4,1	4,1	4,7	5,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité et ministère de la Justice.

1.4 HOMMES ET FEMMES

La population immigrée a toujours été majoritairement masculine. De la fin de la première guerre mondiale jusque dans les années soixante, ce sont surtout des hommes qui sont venus pour répondre aux besoins de main-d'œuvre nés de la reconstruction, puis de la croissance. En 1968, la part des femmes dans la population immigrée s'élevait ainsi à 43,9 %. Avec le frein mis à l'immigration de main-d'œuvre en 1974, le regroupement familial et les demandes d'asile ont pris une part croissante. Ils se sont traduits par une féminisation de la population immigrée : en 1999, les femmes représentent près de la moitié de la population immigrée. D'ailleurs, si la population immigrée a légèrement augmenté entre 1975 et 1999, c'est uniquement du fait des femmes : sur la période, le nombre d'hommes est resté stable tandis que celui des femmes a progressé de 25,9 %, passant de 1,7 à 2,1 millions.

En 1990, les femmes immigrées étaient plus nombreuses que les hommes seulement aux **âges** les plus avancés de la vie. Mais en 1999, leur nombre dépasse aussi celui des hommes pour tous les âges allant de 19 à 45 ans. Entre 1990 et 1999, le nombre des hommes immigrés âgés de 65 ans ou plus, issus de l'immigration de main-d'œuvre des années cinquante et soixante, a nettement augmenté (+ 17 %). La progression est encore plus forte pour les femmes de 45 à 54 ans (+ 43 %), traduisant le vieillissement des femmes arrivées après 1975 au titre du regroupement familial. Parmi les immigrés arrivés depuis 1990, les femmes sont majoritaires et la moitié d'entre elles avaient entre 22 et 34 ans lors de leur arrivée en France.

Parmi les immigrés venus du Maghreb, des **pays** d'Afrique subsaharienne ou de Turquie, les femmes sont moins nombreuses que les hommes, même si leur part augmente depuis 1990. Cette immigration, d'abord motivée par des raisons économiques, se poursuit dans le cadre du regroupement familial. À l'inverse, parmi les immigrés d'Asie du Sud-Est, venus plus récemment suite à des événements politiques, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes. Pour les pays européens d'immigration ancienne (Espagne, Italie), les femmes sont désormais majoritaires en raison du vieillissement des immigrés venus de ces pays et de la plus forte mortalité des hommes. La part des femmes parmi les immigrés du Portugal progresse, mais reste encore inférieure à 50 %.

Hommes et femmes immigrés n'ont pas connu la même **histoire migratoire**. Les femmes ont plus souvent formé une famille l'année de leur arrivée en France ou avant. Près de la moitié d'entre elles étaient en couple avant la migration (47 %), contre moins d'un tiers des hommes (30 %). Alors que les hommes attendent généralement d'être installés pour fonder une famille, avec une personne immigrée ou non, pour les femmes, la formation d'un couple constitue souvent un motif de migration en soi.

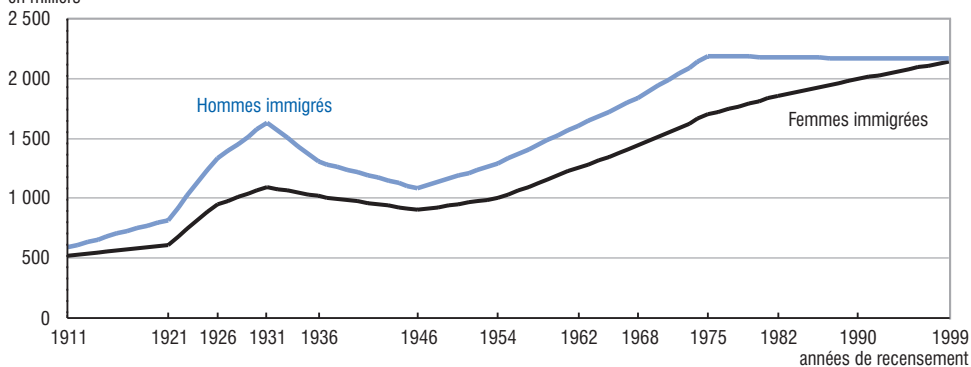
Malgré la progression de leur taux d'activité, les femmes immigrées participent encore peu au **marché du travail** : les deux tiers des hommes immigrés sont actifs contre moins de la moitié des femmes. Quand elles sont actives, elles sont plus touchées par le chômage. Leur taux de chômage s'élève à 25 %, contre 19 % pour les hommes. Elles sont par ailleurs moins nombreuses à être retraitées, malgré leur plus grande présence aux âges avancés de la vie.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2000), « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee Première*, n° 748.
- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2001), « De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee Première*, n° 791.
- ✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait social*, Insee.

1 - Effectifs des immigrés depuis 1911 selon le sexe

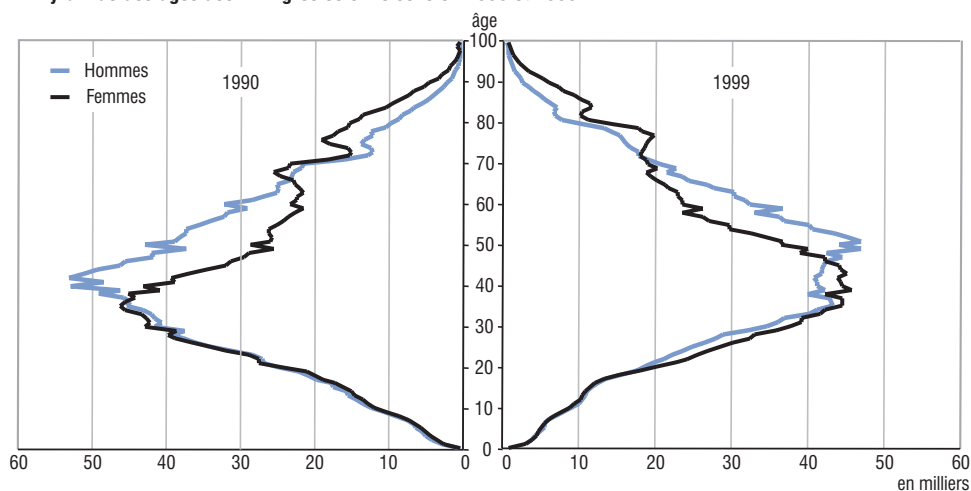
en milliers



Lecture : en 1999, on comptait 2,14 millions de femmes immigrées.

Source : Insee, Recensements de la population, 1911-1999.

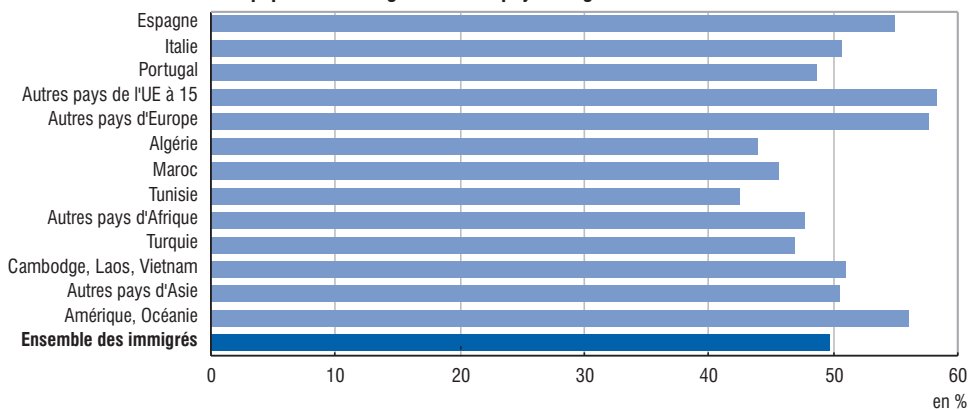
2 - Pyramide des âges des immigrés selon le sexe en 1990 et 1999



Note : les personnes âgées de plus de 100 ans, d'effectif faible, ne sont pas représentées sur ce graphique.

Source : Insee, Recensements de la population, 1990 et 1999.

3 - Part des femmes dans la population immigrée selon le pays d'origine



Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.5 ÂGE ET VIEILLISSEMENT

La **pyramide des âges** de la population immigrée a une forme assez particulière : celle d'une toupie. Sa base s'élargit d'abord régulièrement, puis la pyramide rétrécit progressivement au-delà de 45 ans. Ainsi, en 1999, 13 % des immigrés ont moins de 25 ans, contre 31 % de l'ensemble de la population métropolitaine. En effet, les immigrés ne sont pas nés en France, par définition, et les enfants ayant accompagné leurs parents ou les ayant rejoints dans le cadre du regroupement familial ne sont pas très nombreux. *A contrario*, la part des adultes est plus élevée parmi les immigrés : les deux tiers d'entre eux ont entre 25 et 64 ans, contre la moitié de l'ensemble des résidents.

La structure par âge des immigrés selon leur **pays de naissance** reflète les différentes phases de l'immigration : à la fin d'un courant migratoire, toute la population est appelée à vieillir. Ainsi, les immigrés en provenance d'Italie, dont le courant migratoire s'est tari depuis plus de 30 ans, sont pour près de la moitié d'entre eux âgés de 65 ans ou plus. De même, les personnes âgées sont surreprésentées parmi les immigrés d'Espagne (41 %) ou

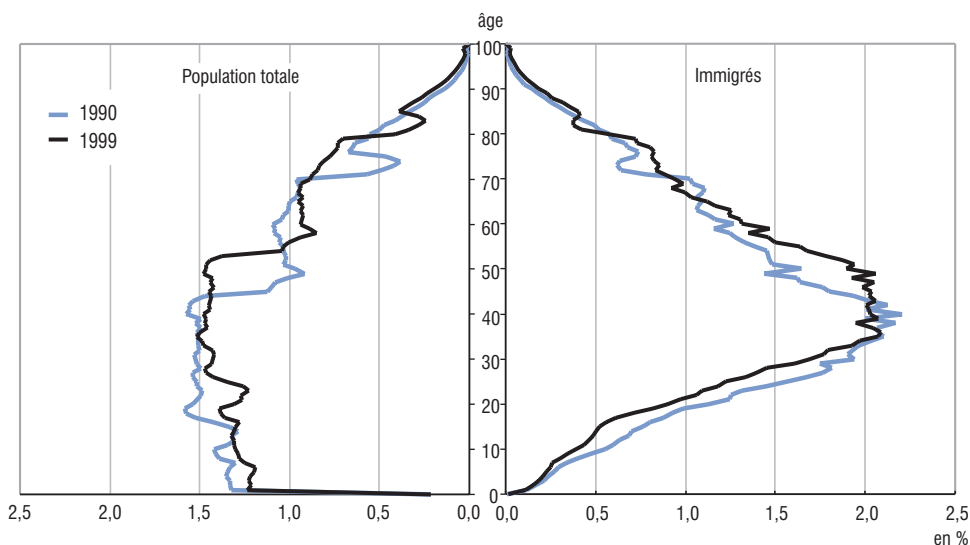
des pays d'Europe non communautaire (33 %). Cette dernière population garde la marque d'immigrations anciennes, en provenance de Pologne notamment. À l'inverse, les vagues d'immigration plus récentes, telles que celles de Turquie, d'Asie hors Cambodge, Laos, Vietnam ou d'Afrique subsaharienne comportent la plus forte proportion de jeunes de moins de 25 ans : entre 22 % et 29 %. Symétriquement, les immigrés d'Afrique subsaharienne, venus dans un passé récent, ne comptent que 3 % de personnes âgées de 65 ans ou plus.

Renouvelée moins souvent que par le passé, la population immigrée a nettement vieilli entre 1990 et 1999. L'âge moyen des immigrés a augmenté de plus de 2 ans, passant de 43,7 à 45,9 ans alors que l'âge moyen de l'ensemble de la population augmentait de 1,7 an. Le nombre de jeunes de moins de 25 ans a beaucoup diminué (- 19 %) et celui des adultes de 45 ans ou plus a augmenté de 17 %. Le **vieillissement** est plus marqué pour les immigrés du Portugal, d'Algérie ou du Maroc. Pour ces pays, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus a doublé entre 1990 et 1999.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Mesrine A., Thave S. (1999), « Vieillir en France quand on est immigré », *Données sociales - La société française*, Insee.

1 - Pyramide des âges des immigrés et de l'ensemble de la population en 1990 et 1999



Note : les personnes âgées de plus de 100 ans, d'effectif faible, ne sont pas représentées sur ce graphique.
 Lecture : en 1999, 1,3 % de la population résidant en France a 10 ans. À cette même date, seuls 0,39 % des immigrés ont cet âge.
 Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Répartition des immigrés selon le sexe et le pays d'origine

Pays d'origine	en %							
	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Ensemble
Espagne	0,9	1,6	4,8	16,1	16,9	18,4	41,3	100,0
Italie	0,8	1,1	3,4	9,4	16,8	18,9	49,5	100,0
Portugal	2,2	3,7	18,8	26,0	25,1	16,4	7,9	100,0
Autres pays de l'UE à 15	5,9	7,8	13,6	16,9	16,5	14,4	24,7	100,0
Autres pays d'Europe	5,9	7,3	12,5	13,2	15,9	11,8	33,4	100,0
Algérie	3,9	7,0	15,5	18,9	20,3	19,8	14,7	100,0
Maroc	4,1	14,5	18,8	21,6	22,4	12,1	6,4	100,0
Tunisie	2,6	5,8	12,8	23,0	24,7	15,2	15,9	100,0
Autres pays d'Afrique	7,0	14,7	24,2	28,6	16,1	6,0	3,2	100,0
Turquie	5,6	17,6	30,4	18,4	16,3	6,3	5,4	100,0
Cambodge, Laos, Vietnam	4,5	8,9	22,1	24,8	19,1	9,1	11,5	100,0
Autres pays d'Asie	7,7	15,3	24,1	26,7	14,6	5,8	6,0	100,0
Amérique, Océanie	14,8	14,6	18,7	23,0	15,7	6,6	6,7	100,0
Ensemble des immigrés	4,3	8,4	16,2	20,4	19,2	13,7	17,8	100,0
Population totale	17,9	13,1	14,4	14,7	14,0	9,4	16,7	100,0

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.6 HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

L'immigration en France est un phénomène ancien : au début du XX^e siècle, la France comptait déjà plus d'un million d'immigrés, soit près de 3 % de sa population. La longue tradition d'immigration qui caractérise la France est née de la **baisse de la fécondité** amorcée au milieu du XVIII^e siècle alors même que le pays s'industrialisait, ce qui accroissait les besoins de main-d'œuvre. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, la situation de la France a contrasté avec celle de la plupart des autres pays européens qui connaissaient fécondité élevée et émigration.

L'État intervient pour la première fois en 1919, afin de remédier à la pénurie de main-d'œuvre due à la guerre. Lorsque le conflit s'achève, la population active française a subi des pertes considérables : 1,4 million d'hommes jeunes ont été tués ou sont invalides. Aussi les années vingt seront-elles marquées par une immigration massive. De 1919 à 1930, le gouvernement français conclut des conventions d'immigration avec plusieurs pays européens, mais une grande partie des arrivées est assurée par des organismes privés auxquelles s'ajoutent des entrées irrégulières. La France sert aussi de terre d'asile à un grand nombre d'étrangers (arméniens rescapés du génocide, russes « blancs » fuyant la révolution, etc.). En 1931, le pays compte 2,7 millions d'immigrés, qui représentent 6,6 % de la population totale. Les hommes sont alors nettement plus nombreux que les femmes.

La **crise économique** des années trente ralentit fortement l'immigration et provoque même des départs de France. En 1932, plusieurs lois et décrets rendent plus difficile l'installation de travailleurs étrangers. L'immigration reprend de 1936 à 1939, surtout en raison de l'arrivée des réfugiés espagnols. Puis la seconde guerre mondiale suscite à son tour de nombreux départs. En 1946, le nombre d'immigrés est retombé à 2 millions, soit 5 % de la population.

Après-guerre, afin de pallier l'insuffisance de main-d'œuvre à laquelle se heurte le pays en **reconstruction**, l'État encourage officiellement l'immigration, mais souhaite pouvoir mieux la contrôler. L'Office national d'immigration (ONI) est créé en 1945 pour assurer le recrutement et l'accueil des travailleurs étrangers. L'immigration familiale est admise. En 1952, la France signe la convention de Genève et crée l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) qui attribue ou non la qualité de réfugié et en assure la protection. L'immigration, qui avait repris dès 1945, retrouve une nouvelle vigueur de 1956 à 1973. En 1975, les immigrés représentent 7,4 % de la population totale.

En **juillet 1974**, la croissance économique ralentissant, le gouvernement restreint l'immigration au regroupement familial et aux demandes spécifiques émanant d'employeurs. Devant la perspective des difficultés à revenir en France, les étrangers d'installation récente ont tendance à prolonger leur séjour et à faire venir leur famille, tandis que l'aide au retour donne des résultats limités.

Depuis 1975, le nombre d'immigrés a légèrement augmenté, mais leur part dans la population est restée stable. Ainsi, la chute du mur de Berlin en 1989 a suscité des migrations d'est en ouest, mais dans de modestes proportions. De plus, ces migrations sont surtout « pendulaires » : elles sont faites d'allers-retours entre le pays de départ et celui d'accueil. L'écart numérique entre hommes et femmes s'est réduit en raison des entrées au titre du regroupement familial. Aujourd'hui encore, c'est l'immigration de regroupement familial qui prédomine. Les conflits et la déstabilisation des états continuent également à alimenter une migration politique (Turquie, ex-Yougoslavie, République démocratique du Congo, etc.). En 2003, la France est le pays d'Europe le plus sollicité par les demandeurs d'asile.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2000), « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee Première*, n° 748.
- ✓ Daguet F., Thave S. (1996), « La population immigrée - Le résultat d'une longue histoire », *Insee Première*, n° 458.
- ✓ Dewitte P. (2003), « Deux siècles d'immigration en France », *La documentation française*.

1 - Répartition de la population selon le lieu de naissance et la nationalité de 1911 à 1999

en milliers

Année	Population totale	Nés en France (métropole + Dom-Tom)			Nés à l'étranger			
		Français de naissance *	Français par acquisition	Étrangers	Français de naissance	Français par acquisition (a)	Étrangers* (b)	Ensemble des immigrés (c) = (a) + (b)
1911	39 192	37 652	85	218	127	168	942	1 110
1921	38 798	36 847	80	277	164	174	1 255	1 429
1926	40 228	37 384	45	325	187	204	2 084	2 288
1931	41 228	37 937	55	291	216	306	2 423	2 729
1936	41 183	38 220	100	288	248	416	1 910	2 326
1946	39 848	36 908	301	310	343	552	1 434	1 986
1954**	42 781	39 571	295	245	377	773	1 520	2 293
1962	46 456	42 133	336	220	905	931	1 931	2 861
1968	49 756	44 009	297	402	1 766	1 019	2 262	3 281
1975	52 599	45 907	280	667	1 858	1 112	2 775	3 887
1982	54 296	47 169	254	845	1 991	1 167	2 870	4 037
1990	56 652	49 556	472	739	1 719	1 308	2 858	4 166
1999	58 514	51 340	800	508	1 558	1 556	2 750	4 306

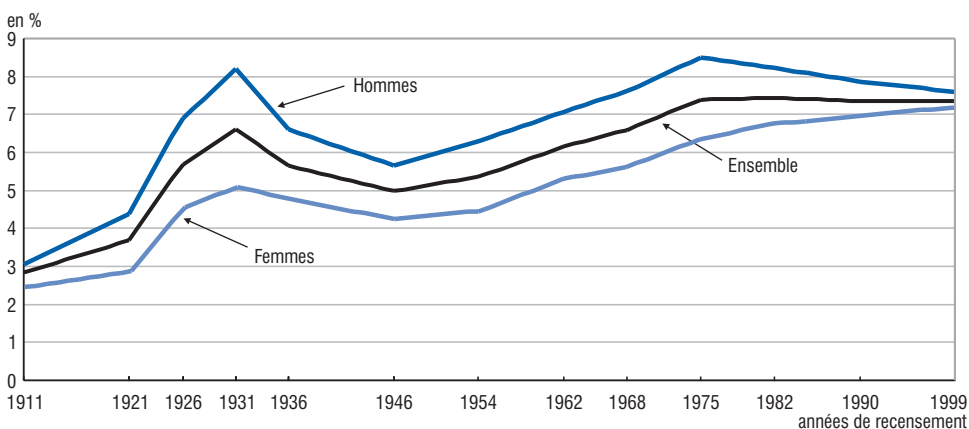
* De 1911 à 1968, le lieu de naissance non déclaré est supposé être la France pour les personnes françaises de naissance et un pays étranger pour les personnes étrangères ou françaises par acquisition.
 ** Estimations à partir du dépouillement exhaustif.

Champ : résidents de France métropolitaine.

Note : en 1911, les frontières de la métropole sont celles de 1871. Avant 1962, les personnes nées à l'étranger sont nées hors de métropole et des Dom-Tom de l'époque. À partir de 1962, ce sont les personnes nées hors de France métropolitaine et des Dom-Tom selon le territoire de 1990. Les originaires d'Algérie, bien que juridiquement français et nés sur un territoire français avant 1962, sont comptés avec les étrangers nés à l'étranger ; de 1954 à 1968, ils ont été dénombrés comme musulmans algériens dans les recensements de la population. En revanche, les rapatriés d'Algérie, français de naissance, ne sont pas des immigrés.

Source : Insee, Recensements de la population, 1911-1999.

2 - Part des immigrés dans la population totale selon le sexe



Source : Insee, Recensements de la population, 1911-1999.

1.7 ANNÉE ET ÂGE D'ARRIVÉE EN FRANCE

La moitié des immigrés résidant en France métropolitaine en 1999 sont arrivés avant 1974 et habitent donc en France depuis au moins 25 ans. Un quart sont installés depuis 1984.

Les immigrés natifs d'Espagne, et plus encore ceux venus d'Italie, sont installés depuis le plus longtemps : la moitié des natifs d'Italie sont arrivés en France avant 1956 et les trois quarts avant 1961. L'immigration du Portugal est en revanche plus récente et plus concentrée dans le temps : la moitié des immigrés du Portugal vivant en France en 1999 sont arrivés sur une période de 9 ans. 10 % des immigrés d'un autre pays de l'Union européenne à quinze sont en France depuis 1997, contre 4 % de l'ensemble des immigrés : ce sont pour partie des travailleurs qualifiés installés en France pour une courte durée. La très grande amplitude des dates d'arrivée des immigrés du reste de l'Europe reflète les différentes **vagues migratoires** : depuis les Polonais venus avant la seconde guerre mondiale aux ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie de ces dernières années.

Parmi les immigrés d'Algérie ou de Tunisie résidant en France en 1999, la moitié sont arrivés après le début des années soixante-dix et un quart seulement avant 1961-1962. L'immigration en provenance du Maroc est un peu plus tardive que celle des autres pays du Maghreb : 50 % sont venus après 1977.

Les immigrés originaires des autres pays (Afrique subsaharienne, Asie, Amérique) sont arrivés en France nettement plus tard : les trois quarts d'entre eux ont immigré après 1976 et un quart sont en France depuis 10 ans ou moins. L'immigration issue de l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam) est très concentrée dans le temps : la moitié des immigrés de ces pays

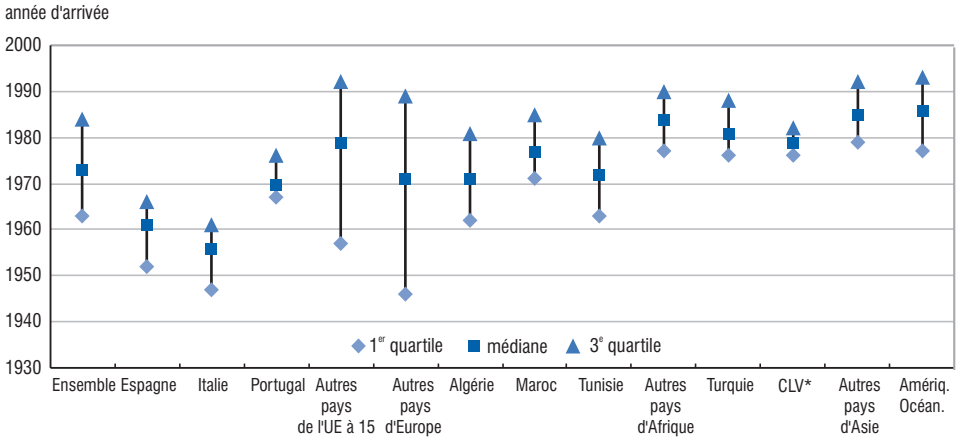
sont arrivés sur une période de 6 ans, entre 1976 et 1982.

Les **femmes** sont présentes en France depuis un peu moins longtemps que les hommes, en moyenne. La moitié des hommes immigrés sont en France depuis 27 ans, contre 24 ans pour les femmes : elles ont souvent rejoint leur mari.

Les natifs des pays du nord de l'Union européenne, venus comme travailleurs qualifiés ou retraités, sont arrivés à un **âge** relativement avancé : 10 % se sont installés en France après l'âge de 47 ans. À l'inverse, les immigrés venus d'Espagne ou d'Italie et encore présents en France en 1999 sont souvent arrivés jeunes, ce qui s'explique par un effet démographique : ces vagues d'immigration étant anciennes, une grande partie des personnes venues à l'âge adulte sont désormais décédées. Il ne reste donc plus que celles qui sont arrivées jeunes. Une proportion élevée d'immigrés de Turquie ou du Portugal avaient moins de dix ans lors de leur venue en France : il s'agissait d'enfants accompagnant leurs parents. Les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne sont en revanche essentiellement venus en début de vie adulte (la moitié avaient entre 18 et 27 ans à leur arrivée en France), notamment pour poursuivre des études supérieures.

En se limitant aux populations arrivées entre 1946 et 1990, pour éliminer le poids des générations venues avant la guerre, c'est près d'un immigré sur quatre (23 %) qui est venu en France avant l'âge de 10 ans et qui y a donc été socialisé et scolarisé en grande partie. La migration aux âges jeunes est plus fréquente parmi les immigrés originaires du Portugal (26 %), d'Algérie (27 %) ou de Turquie (33 %). En revanche, elle est plus rare parmi ceux d'Afrique subsaharienne (13 %).

1 - Année d'arrivée en France des immigrés résidant en France en 1999 selon le pays d'origine

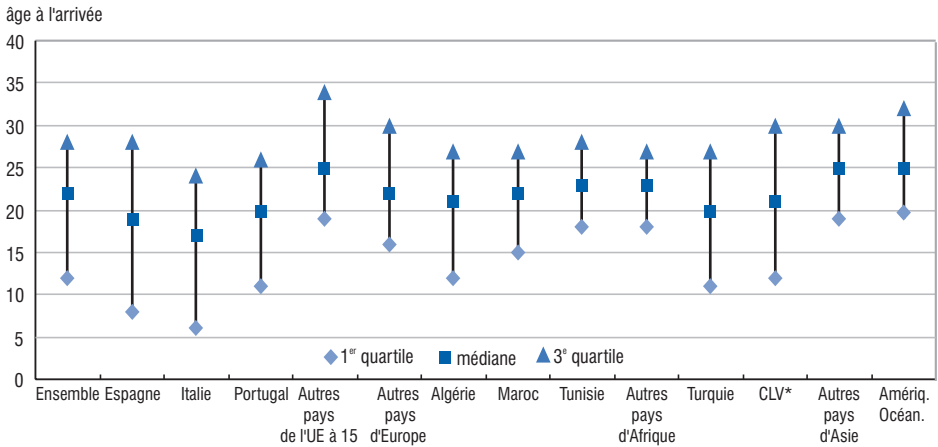


*CLV : Cambodge, Laos, Vietnam.

Lecture : parmi les immigrés résidant en France en 1999, 25 % sont arrivés avant 1963, 50 % avant 1973 et 75 % avant 1984.

Source : Insee, enquête *Étude de l'Histoire Familiale*, 1999.

2 - Âge à l'arrivée en France des immigrés résidant en France en 1999 selon le pays d'origine



*CLV : Cambodge, Laos, Vietnam.

Lecture : parmi les immigrés résidant en France en 1999, 25 % avaient moins de 12 ans à leur arrivée, 50 % moins de 22 ans et 75 % moins de 28 ans.

Source : Insee, enquête *Étude de l'Histoire Familiale*, 1999.

1.8 DIVERSITÉ DES ORIGINES GÉOGRAPHIQUES

Tout au long du XX^e siècle, les communautés présentes sur le sol français se sont diversifiées et sont venues de pays de plus en plus éloignés. Avant la **première guerre mondiale**, l'immigration était quasi exclusivement européenne. La plupart des immigrés provenaient des pays limitrophes comme l'Italie ou la Belgique. C'est vers 1910 que l'on peut situer le début de l'immigration des personnes originaires du Maghreb, « sujets » ou « protégés français ». Au cours des années vingt, les flux migratoires ont augmenté en raison d'une forte progression des arrivées d'Italie, d'Espagne et d'Europe de l'Est. La communauté polonaise est celle qui a connu la plus forte expansion.

La création de l'Office national d'immigration (ONI) juste après la **seconde guerre mondiale** devait faciliter l'entrée en France d'immigrés d'origine européenne. Si de nombreux immigrés ont continué d'arriver d'Italie, le courant migratoire en provenance d'Algérie s'est développé, car il n'était pas freiné par des démarches administratives. En 1962, les originaires d'Italie étaient encore les plus nombreux : ils représentaient 32 % de la population immigrée, devant les immigrés venus d'Espagne, d'Algérie et de Pologne. À partir des **années soixante**, l'éventail des origines

s'est ouvert avec l'arrivée d'immigrés du Portugal, du Maroc, d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est.

De 1962 à 1999, la part des immigrés présents en France venus de l'ensemble de l'Europe a baissé constamment passant de 78,7 % à 44,9 %. Cette baisse est notamment le fait des immigrés italiens : en 1999, ils représentent à peine un immigré sur dix, contre un sur trois au début des années soixante. La part des immigrés natifs du Portugal a, quant à elle, très fortement progressé au cours des années soixante et soixante-dix. Dès 1982, le Portugal constitue le premier pays d'origine des immigrés et en 1999, il fait jeu égal avec l'Algérie.

Ayant débuté dans les années soixante, l'immigration marocaine s'est poursuivie jusque dans les **années quatre-vingt**. Les originaires du Maroc constituent désormais 12,1 % de la population immigrée, contre 1,1 % en 1962. L'immigration en provenance de l'Afrique subsaharienne est encore plus récente : elle s'est notamment développée dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

Même si elle ne représente, dans son ensemble, que 12,8 % des immigrés en 1999, la part de l'Asie a été multipliée par plus de cinq entre 1962 et 1999.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2000), « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee Première*, n° 748.
- ✓ Daguet F., Thave S. (1996), « La population immigrée - Le résultat d'une longue histoire », *Insee Première*, n° 458.

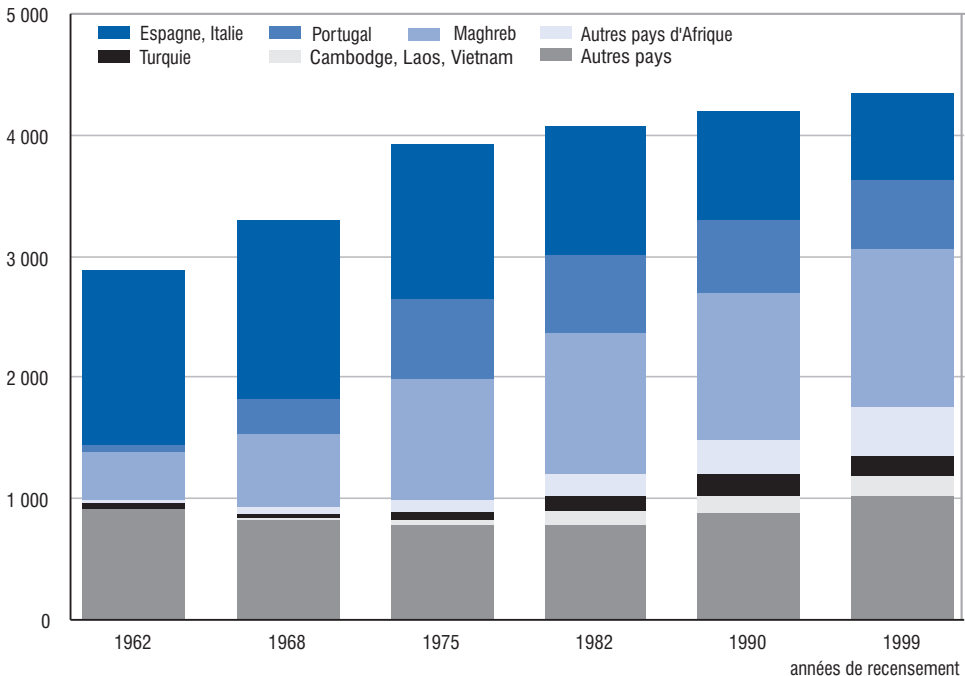
1 - Répartition des immigrés par pays d'origine

Pays d'origine	1962	1968	1975	1982	1990	1999	
	en %	en %	en %	en %	en %	en %	effectifs
Europe	78,7	76,4	67,1	57,3	50,4	45,0	1 934 144
Espagne	18,0	21,0	15,2	11,7	9,5	7,4	316 232
Italie	31,7	23,8	17,2	14,1	11,6	8,8	378 649
Portugal	2,0	8,8	16,8	15,8	14,4	13,3	571 874
Pologne	9,5	6,7	4,8	3,9	3,4	2,3	98 571
Autres pays d'Europe	17,5	16,1	13,1	11,8	11,5	13,2	568 818
Afrique	14,9	19,9	28,0	33,2	35,9	39,3	1 691 562
Algérie	11,6	11,7	14,3	14,8	13,3	13,4	574 208
Maroc	1,1	3,3	6,6	9,1	11,0	12,1	522 504
Tunisie	1,5	3,5	4,7	5,0	5,0	4,7	201 561
Autres pays d'Afrique	0,7	1,4	2,4	4,3	6,6	9,1	393 289
Asie	2,4	2,5	3,6	7,9	11,4	12,7	549 994
Turquie	1,4	1,3	1,9	3,0	4,0	4,0	174 160
Cambodge, Laos, Vietnam	0,4	0,6	0,7	3,0	3,7	3,7	159 750
Autres pays d'Asie	0,6	0,6	1,0	1,9	3,7	5,0	216 084
Amérique, Océanie	3,2	1,1	1,3	1,6	2,3	3,0	130 394
Non déclaré	0,8	0,1	///	///	///	///	///
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	///
Effectifs	2 861 280	3 281 060	3 887 460	4 037 036	4 165 952	4 306 094	4 306 094

Source : Insee, Recensements de la population, 1962-1999.

2 - Évolution de l'effectif des immigrés par pays d'origine

en milliers



Source : Insee, Recensements de la population, 1962-1999.

1.9 IMMIGRÉS VENUS DES NOUVEAUX PAYS DE L'UE

Le 1^{er} mai 2004, dix nouveaux pays ont adhéré à l'Union européenne. En 1999, 125 000 personnes natives de ces pays résidaient en France métropolitaine. Elles représentaient 7,1 % des immigrés originaires des vingt-quatre pays de l'Union européenne et 2,9 % de l'ensemble des immigrés présents en France. Mais les populations des anciens et des nouveaux pays membres sont de taille bien différente : au 1^{er} janvier 2004, hormis la France, l'Europe des quinze regroupait 320,9 millions d'habitants, soit 81,2 % de la population de l'Europe des vingt-cinq (France exclue).

Les immigrés venus de Pologne représentent à eux seuls près de 80 % des immigrés originaires des nouveaux pays membres. Viennent ensuite ceux de Tchécoslovaquie et des républiques qui en sont issues (8,4 %) et de Hongrie (7,9 %).

Ces dix pays sont associés à des **vagues migratoires** distinctes. Les immigrations polonaise et dans une moindre mesure, hongroise, sont anciennes. Les immigrés venus de Pologne sont massivement venus dans l'entre-deux-guerres pour répondre à des besoins de main-d'œuvre, notamment dans les mines : la moitié de ceux résidant en France en 1999 sont arrivés avant 1950. En 1999, 15 % des immigrés polonais résident dans la région minière du Nord - Pas-de-Calais, contre 4 % de l'ensemble des immigrés. À l'inverse, l'immigration des pays baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie), de République tchèque ou de Slovaquie est beaucoup plus récente. Elle s'est développée à partir des années quatre-vingt-dix, après la chute du mur de Berlin. En 1999, plus de quatre immigrés sur dix venant de ces pays résidaient en France depuis moins de 10 ans.

Installés en France depuis plus longtemps, les immigrés venus de Pologne et de Hongrie sont logiquement plus âgés que les autres en moyenne. En 1999, plus de 50 % d'entre eux

ont 60 ans ou plus, contre 37 % des natifs des vingt-quatre pays de l'Union européenne et 24 % de l'ensemble des immigrés. Les immigrés tchèques, slovaques ou lituaniens sont en revanche plus jeunes : 30 à 40 % d'entre eux ont entre 20 et 39 ans. Enfin, près du tiers des immigrés venus de Lettonie ont moins de 20 ans.

Les **femmes** sont plus nombreuses au sein des immigrés natifs des dix nouveaux pays membres : elles représentent 65 % des immigrés venus de ces pays, contre 53,2 % pour ceux natifs des vingt-quatre pays de l'Union européenne et 49,7 % pour l'ensemble des immigrés.

Si à peine un tiers des immigrés a acquis la **nationalité française**, les deux tiers de ceux venus des nouveaux pays adhérents sont dans ce cas. Les originaires de Pologne ou de Hongrie, présents depuis longtemps sur le territoire, sont certes particulièrement nombreux à être devenus français, mais les natifs des pays baltes, de Slovaquie ou de République tchèque, arrivés plus récemment, sont aussi assez nombreux à avoir adopté la nationalité française. Ceci pourrait tenir au fait que les ressortissants européens sont plus nombreux à former une union avec une personne non immigrée et sont donc susceptibles d'obtenir la nationalité française par voie de mariage.

Les immigrés venus des nouveaux pays membres, qu'ils soient actifs ou à la retraite, sont plus souvent cadres ou professions intermédiaires : c'est notamment le cas de 45 % des immigrés originaires de République tchèque, contre 21 % des natifs des vingt-quatre pays de l'Union européenne et 19 % de l'ensemble des immigrés. Les immigrés venus de Pologne sont relativement nombreux à être ouvriers (40 %), mais dans une proportion inférieure à celle enregistrée pour l'ensemble des immigrés (43 %).

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Monnier A. (2004), « L'Union européenne élargie : quinze + dix = 455 », *Population et Sociétés*, Ined, n° 398.

1 - Répartition selon le pays d'origine et part des femmes

Pays d'origine	Effectifs	Proportion (en %)	Part des femmes (en %)
Pologne	98 571	78,7	65,0
Hongrie	9 894	7,9	47,0
Slovaquie	1 985	1,6	56,4
République tchèque	3 184	2,5	59,5
Ex-Tchécoslovaquie	5 323	4,2	60,4
Slovénie	2 350	1,9	58,9
Estonie	608	0,5	56,7
Lettonie	956	0,8	53,1
Lituanie	1 071	0,9	55,6
Chypre	757	0,6	55,6
Malte	608	0,5	60,9
Nouveaux pays membres	125 307	7,1	62,7
Union européenne à 25	1 754 764	40,8	53,2
Ensemble des immigrés	4 306 094	7,4	49,7

Lecture : en 1999, les immigrés représentent 7,4 % de la population. Ceux venus de l'UE à 25 représentent 40,8 % des immigrés résidant en France. Les immigrés venus des nouveaux pays adhérents représentent 7,1 % des immigrés venus de l'UE à 25.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Structure par âge

en %

Pays d'origine	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus	Ensemble
Pologne	4	16	21	59	100
Hongrie	3	17	25	55	100
Slovaquie	10	36	15	39	100
République tchèque	6	38	31	25	100
Ex-Tchécoslovaquie	1	9	24	66	100
Slovénie	2	11	35	52	100
Estonie	11	28	16	45	100
Lettonie	31	18	12	39	100
Lituanie	8	31	18	43	100
Chypre	5	28	49	18	100
Malte	1	18	35	46	100
Nouveaux pays membres	4	17	22	57	100
Union européenne à 25	4	22	37	37	100
Ensemble des immigrés	8	31	37	24	100

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Acquisition de la nationalité française

en %

Pays d'origine	Part des Français par acquisition
Pologne	69,4
Hongrie	68,9
Slovaquie	46,4
République tchèque	47,3
Ex-Tchécoslovaquie	77,8
Slovénie	65,8
Estonie	42,6
Lettonie	59,9
Lituanie	46,7
Chypre	48,5
Malte	48,0
Nouveaux pays membres	68,1
Union européenne à 25	39,7
Ensemble des immigrés	36,1

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.10 MIGRATION ET HISTOIRE FAMILIALE

La migration et l'histoire familiale des immigrés sont doublement liées. D'une part, la décision de migrer ne répond pas seulement à des nécessités économiques, mais dépend aussi en grande partie de la situation familiale dans le pays d'origine. D'autre part, la migration a certainement une incidence sur la vie conjugale et familiale future.

Parmi les immigrés arrivés adultes en France, c'est-à-dire à 18 ans ou plus, et encore présents sur le territoire en 1999, six sur dix avaient déjà formé un couple avant de migrer et quatre sur dix avaient déjà eu un enfant. Ces proportions varient bien évidemment selon l'**âge à la migration** : plus la personne était âgée en quittant son pays, plus ses chances d'avoir un passé familial lorsqu'elle s'installe en France sont élevées. Ainsi, les personnes arrivées à 30 ans ou plus étaient deux fois plus souvent en couple lors de la migration que celles qui ont quitté leur pays entre 18 et 24 ans (87 % contre 38 %).

Les **hommes** ont moins souvent que les **femmes** fondé une famille avant la migration. Moins de la moitié d'entre eux étaient en couple lors de la migration, contre les trois quarts des femmes. De même, seulement un tiers ont eu des enfants avant de quitter leur

pays, contre la moitié des femmes. Cet écart se maintient quels que soient le pays d'origine ou l'âge à l'arrivée. Il s'explique en grande partie par le cycle migratoire et le regroupement familial : les femmes rejoindraient leur époux ou un promis déjà installé en France, alors que les hommes attendraient d'être installés avant de fonder une famille, avec une personne immigrée ou non.

L'histoire familiale lors de l'arrivée en France varie également selon les modèles familiaux et le contexte propre à chaque **vague migratoire** : à l'immigration de travail constituée essentiellement d'hommes célibataires a succédé une immigration familiale, dans le cadre du regroupement familial ou des demandes d'asile. À structure par sexe et âge à l'arrivée identique, les immigrés de Turquie ou du Portugal ont, plus souvent que les autres immigrés, constitué un couple et donné naissance à un enfant avant de migrer. À l'inverse, les immigrés venus des pays africains autres que ceux du Maghreb, sont plus souvent venus célibataires. De fait, parmi les immigrés arrivés adultes, seulement la moitié des personnes originaires d'Afrique subsaharienne avaient formé une union dans leur pays, contre les trois quarts des personnes venues de Turquie.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait social*, Insee.

1 - Histoire familiale et âge à l'arrivée en France

Âge à l'arrivée en France	Ensemble	Hommes	Femmes
en %			
Formation d'un couple avant de migrer			
18-24 ans	38	19	57
25-29 ans	67	54	80
30 ans ou plus	87	83	90
Ensemble	61	48	73
Naissance d'un enfant avant de migrer			
18-24 ans	16	6	24
25-29 ans	43	34	53
30 ans ou plus	74	68	78
Ensemble	41	32	49

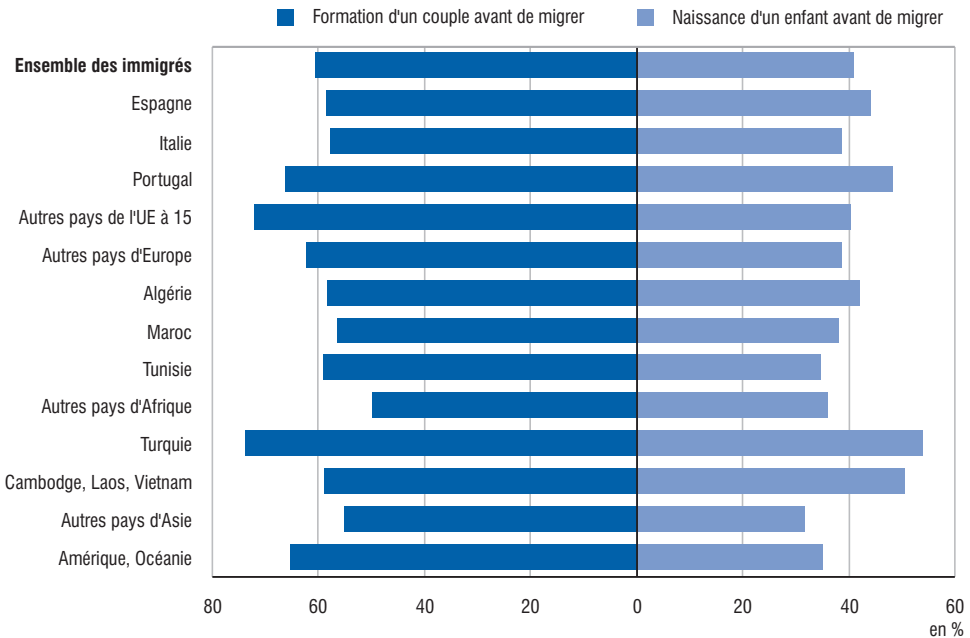
Champ : immigrants arrivés en France à 18 ans ou plus.

Note : les événements survenus la même année que la migration sont supposés être arrivés avant la migration.

Lecture : parmi les immigrants arrivés en France après 29 ans, 87 % avaient déjà formé un couple dans leur pays et 74 % avaient déjà eu un enfant.

Source : Insee, enquête *Étude de l'Histoire Familiale*, 1999.

2 - Histoire familiale avant la migration et pays d'origine



Champ : immigrants arrivés à 18 ans ou plus en France.

Note : les événements survenus la même année que la migration sont supposés être arrivés avant la migration.

Lecture : parmi les immigrants arrivés en France à 18 ans ou plus, 61 % avaient déjà formé un couple dans leur pays et 41 % avaient déjà eu un enfant.

Source : Insee, enquête *Étude de l'Histoire Familiale*, 1999.

1.11 CALENDRIERS DE CONSTITUTION DES FAMILLES

Globalement, les **femmes** immigrées forment leur premier couple à un âge proche de l'ensemble des femmes. Parmi celles nées entre 1960 et 1969, la moitié avait formé un couple avant l'âge de 22 ans. Les immigrées d'origine algérienne constituent toutefois une exception : elles ont, au cours des générations, différé leur calendrier de mise en couple de manière importante. Les femmes d'origine algérienne nées entre 1960 et 1969 ont ainsi formé leur premier couple quatre ans plus tard que celles nées entre 1940 et 1949, alors que pour l'ensemble des femmes cet écart ne s'élève qu'à six mois. Pour les femmes originaires du Maroc, ce décalage s'est effectué plus tardivement et a été de moindre ampleur (+ 2 ans entre les générations 1950-1959 et 1960-1969). Au final, les immigrées natives d'Algérie se mettent en couple un an et demi plus tard que celles venues du Maroc (23,4 ans contre 21,8 ans). Les femmes natives de Turquie forment leur premier couple relativement tôt (avant 19,8 ans pour la moitié d'entre elles).

Les calendriers matrimoniaux des **hommes** immigrés sont en revanche plus tardifs que ceux de l'ensemble des hommes. Parmi les hommes nés entre 1960 et 1969, la moitié des immigrés ont formé un premier couple avant l'âge de 25,6 ans, contre 24,4 ans en moyenne. Les différences s'accroissent selon le pays d'origine. Si les immigrés du Portugal ou de Turquie forment leur première union plus tôt que l'ensemble des hommes, les natifs d'Afrique subsaharienne ou des pays du Maghreb s'installent en couple beaucoup plus tardivement.

L'écart entre l'âge à la première union des hommes et des femmes est un peu plus marqué pour les immigrés (3,1 ans contre 2,6 ans pour l'ensemble de la population). Un poids plus fort de la norme sociale, selon laquelle les garçons doivent s'établir professionnellement avant de s'engager dans une vie de couple, et / ou de plus grandes difficultés d'insertion professionnelle contribuent à expliquer cette situation ; d'autres facteurs, d'ordre culturel, pèsent aussi certainement.

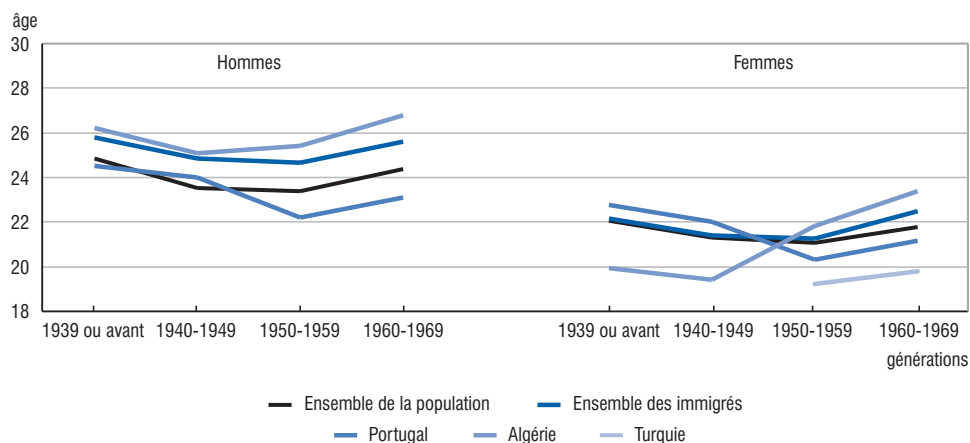
Concernant les âges au premier mariage ou au premier enfant, les écarts entre l'ensemble de la population et les immigrés sont atténués, voire inversés, ce qui témoigne d'une organisation différente des étapes familiales. En effet, pour l'ensemble de la population, la durée de vie en couple sans enfant s'est allongée et la cohabitation pré-nuptiale s'est développée. Cette désynchronisation des étapes familiales n'est qu'en partie partagée par les immigrés, pour lesquels ces grandes étapes de la constitution de la famille sont encore largement confondues.

Si leur histoire familiale évolue globalement comme celle de l'ensemble de la population, avec notamment le développement des séparations et des remises en couple, les immigrés débutent plus souvent leur vie en couple par le mariage ; c'est notamment le cas pour les natifs de Turquie ou du Maghreb. Parmi les personnes nées dans les années 1960-1969, seulement la moitié des immigrés ont débuté leur première vie de couple sans être mariés, contre sept sur dix pour l'ensemble de la population. Pour les immigrés de cette génération venus de Turquie, seuls un tiers ont formé leur première union en dehors du mariage.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait social*, Insee.

1 - Âge à la première mise en couple

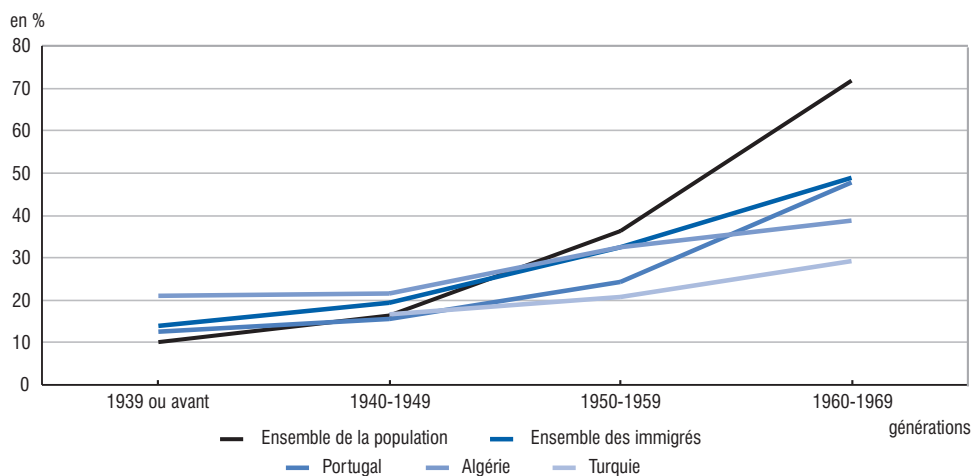


Champ : personnes âgées de 30 ans ou plus.

Lecture : la moitié des hommes immigrés nés en 1939 ou avant avaient déjà vécu en couple à 25,8 ans.

Source : Insee, enquête *Étude de l'Histoire Familiale*, 1999.

2 - Cohabitation hors mariage



Champ : personnes âgées de 30 ans au moins, s'étant déjà mises en couple.

Lecture : 72 % des personnes de la génération 1960-1969 ont débuté leur première union sans être mariées.

Source : Insee, enquête *Étude de l'Histoire Familiale*, 1999.

1.12 MÉNAGES ET FAMILLES D'IMMIGRÉS

La qualité d'immigré est une caractéristique individuelle. Lorsque l'on s'intéresse aux ménages dans lesquels vivent les immigrés, on peut en avoir une vision très différente selon que l'on prend en compte seulement la situation de la personne de référence ou aussi celle de son éventuel conjoint. En 1999, on dénombre 2,12 millions de ménages dont la personne de référence est immigrée, soit 8,9 % des ménages. Si l'on tient compte en plus de l'éventuel conjoint de la personne de référence, on en compte 2,56 millions, soit 10,8 %, avec une définition large (personne de référence *ou* son éventuel conjoint immigré) et 1,61 million, soit 6,7 %, avec une définition stricte (personne de référence *et* son éventuel conjoint immigrés). La taille en moyenne plus élevée des ménages comportant au moins une personne immigrée explique que la part de personnes qui y vivent est, quelle que soit la façon de les définir, plus élevée que celle des ménages d'immigrés dans l'ensemble des ménages.

Le milieu social des ménages comportant au moins une personne immigrée varie selon la définition adoptée : la part de ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession intermédiaire est plus élevée parmi les ménages dont la personne de référence *ou* son éventuel conjoint est immigré (31,3 %) que parmi ceux où la personne de référence *et* son éventuel conjoint sont immigrés (23,9 %). En 1999, les ménages dont la personne de référence *et* son éventuel conjoint sont immigrés comprennent 4,63 millions de personnes, dont 1,66 million sont non immigrées. Ces personnes sont dans 96,3 % des cas enfants du ménage. À l'inverse, 1,14 million d'immigrés n'appartiennent pas à des ménages dont la personne de référence *et* son éventuel conjoint sont immigrés. La plupart d'entre eux (90 %) appartiennent à des ménages mixtes,

et sont alors la personne de référence du ménage ou son conjoint dans 92,9 % des cas. Dans les ménages où ni la personne de référence ni son éventuel conjoint sont immigrés, on dénombre 112 600 immigrés : la moitié d'entre eux sont des enfants du ménage – souvent des enfants adoptés –, un quart des ascendants et un sur six d'autres parents ou amis.

De même, le nombre de **familles** d'immigrés varie fortement selon la définition adoptée. Ainsi, la part de couples d'immigrés passe du simple au double selon que l'on considère les couples dont le père *et* la mère sont immigrés (6,1 % de l'ensemble des couples) ou ceux dont le père *et/ou* la mère sont immigrés (12,9 %). Le milieu social de ces familles est également différent : quand les deux membres du couple sont immigrés, la personne de référence de la famille est dans 59 % des cas ouvrière, contre seulement 46 % des cas quand on inclut les couples mixtes et que l'on considère donc aussi les couples où seul l'un des conjoints est immigré. Les couples de deux immigrés représentent 6,1 % des couples, mais rassemblent 7,7 % des personnes vivant dans une famille formée d'un couple. De même, 10,5 % des familles monoparentales ont une personne de référence immigrée, mais 11,9 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont dans une famille ayant comme parent unique une personne immigrée.

La définition retenue dans l'ouvrage, chaque fois que les effectifs observés le permettent, est celle où la personne de référence *et* son éventuel conjoint sont immigrés. Dans la mesure du possible, nous comparons ces ménages ou familles à ceux où la personne de référence *et* son éventuel conjoint ne sont pas immigrés et à ceux où la personne de référence est immigrée, mais pas son conjoint ou l'inverse.

DÉFINITIONS

- ✓ **Famille** : couple, avec ou sans enfants, ou famille monoparentale, c'est-à-dire personne sans conjoint avec enfant(s).
- ✓ **Ménage** : ensemble des personnes partageant le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent. Un ménage peut être composé d'une seule personne.
- ✓ **Ménage mixte** : ménage où la personne de référence est immigrée mais pas son conjoint, ou l'inverse. Par construction, les ménages mixtes sont constitués d'au moins un couple.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait social*, Insee.

1 - Définitions possibles des ménages d'immigrés

	Ménages dont la personne de référence...		
	... est immigrée	... et son conjoint éventuel sont immigrés	... et/ou son conjoint éventuel sont immigrés
Nombre de ménages	2 124 971	1 605 570	2 561 605
Part des ménages (en %)	8,9	6,7	10,8
Nombre de personnes	6 322 006	4 631 509	7 727 688
Part des personnes vivant en ménage (en %)	11,0	8,1	13,5

Champ : ensemble des ménages.

Lecture : en 1999, on compte 2,1 millions de ménages dont la personne de référence est immigrée, que cette dernière ait un conjoint ou non et que son conjoint soit immigré ou non (soit 8,9 % des ménages) ; ces ménages rassemblent 6,3 millions de personnes (soit 11,0 % des personnes vivant en ménage). On compte 1,6 million de ménages où la personne de référence est immigrée et n'a pas de conjoint ou en a un qui est lui aussi immigré et 2,6 millions de ménages où la personne de référence et/ou son éventuel conjoint sont immigrés.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Caractéristiques des ménages d'immigrés selon leur définition

en %

Part de ménages où la personne de référence est...	Ménages dont la personne de référence...		
	... est immigrée	... et son conjoint éventuel sont immigrés	... et/ou son conjoint éventuel sont immigrés
... active ayant un emploi	51,8	48,8	54,3
... cadre ou profession intermédiaire	27,3	23,9	31,3
... ouvrière	46,0	48,1	42,6
... âgée de 60 ans ou plus	31,1	32,7	29,9

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Place des immigrés dans les ménages

Type de ménage	Nombre de ménages	Nombre de personnes			Répartition des personnes immigrées selon le lien avec la personne de référence (PR) du ménage		
		Ensemble	Non immigrées	Immigrées	PR ou conjoint	Enfants ou petits-enfants	Autres
Ménages dont la PR et son éventuel conjoint sont immigrés	1 605 570	4 631 509	1 655 477	2 976 032	2 449 954	413 264	112 814
Ménages mixtes	956 035	3 096 179	2 067 586	1 028 593	956 035	46 413	26 145
Ménages dont la PR et son éventuel conjoint sont non immigrés	21 246 467	49 492 436	49 379 859	112 577	///	58 092	54 485
Ensemble des ménages	23 808 072	57 220 124	51 447 445	4 117 202	3 405 989	517 769	193 444

Lecture : 1 028 593 immigrés vivent dans un ménage mixte, ménage où un seul des deux conjoints est immigré. La plupart de ces immigrés, 956 035, sont à la tête de ce ménage.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

4 - Définitions possibles des familles d'immigrés

	Nombre de familles	Part de familles (en %)	Nombre de personnes	Part de personnes (en %)
Couple				
Père et mère immigrés	859 303	6,1	3 307 342	7,7
Père et/ou mère immigrés	1 822 810	12,9	6 339 012	14,7
Père immigré, mère immigrée ou non	1 382 926	9,8	4 964 851	11,5
Mère immigrée, père immigré ou non	1 299 187	9,2	4 681 503	10,9
Famille monoparentale				
Père ou mère immigré(e)	208 034	10,5	599 634	11,9

Champ : ensemble des familles.

Lecture : les couples composés d'un père et d'une mère immigrés sont au nombre de 859 303. Ils représentent 6,1 % de l'ensemble des couples. Les familles monoparentales dont la personne de référence est immigrée sont au nombre de 208 034 ; elles représentent 10,5 % de l'ensemble des familles monoparentales.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.13 TYPES DE FAMILLES

En 1999, la France métropolitaine compte 16 millions de familles : 14 millions sont des couples, mariés ou non, avec ou sans enfants, et 2 millions des familles monoparentales. Parmi les couples, 860 000 sont formés de deux immigrés (soit 6,1 % des couples) et 960 000 sont des couples mixtes (soit 6,8 %). Quatre couples de deux immigrés sur dix viennent d'Europe, communautaire ou non, et un tiers du Maghreb. Par ailleurs, une famille monoparentale sur dix a un parent immigré à sa tête. Qu'elles soient immigrées ou non, les familles monoparentales sont massivement constituées d'une mère et de ses enfants (84 % et 85 %). Les familles monoparentales sont plus fréquentes au sein des familles immigrées que non immigrées (19,5 % contre 12,6 %), particulièrement pour celles originaires d'Algérie ou d'Afrique subsaharienne (29 % et 26 %). À l'inverse, seules 8 % des familles immigrées de Turquie sont des familles monoparentales.

Les **couples** d'immigrés ont beaucoup plus souvent des enfants vivant avec eux : c'est le cas de 71 % d'entre eux contre 54 % des couples de non-immigrés et 59 % des couples mixtes. Parmi les couples originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, de Turquie ou d'Asie du Sud-Est, cette part dépasse même les 80 %. Elle est en revanche bien plus faible parmi ceux qui viennent d'Espagne ou d'Italie, ces couples étant constitués de personnes en moyenne plus âgées et dont les enfants ont souvent quitté le foyer parental. Les couples immigrés ont aussi davantage d'enfants : un tiers d'entre eux ont trois enfants ou plus, contre seulement un sur dix pour les couples de non-immigrés. De même, les familles monoparentales immigrées sont plus souvent nombreuses : 23 % comportent trois enfants ou plus, contre 10 % pour les familles non immigrées.

Les couples d'immigrés sont beaucoup plus souvent mariés : 93,4 % réunissent deux personnes mariées contre 81,5 % pour les couples de non-immigrés. Cette proportion est particulièrement importante parmi les couples d'immigrés originaires d'Europe du Sud, du Maghreb ou de Turquie. La différence tient d'abord à l'absence relative de couples de deux célibataires : 3,1 % pour les couples d'immigrés au lieu de 12,3 % pour les couples de non-immigrés. Les couples dont un des conjoints a été marié auparavant sont également plus rares parmi les couples d'immigrés : 1,8 % des couples d'immigrés comprennent au moins un conjoint divorcé, contre 4,6 % pour les couples de non-immigrés. Les couples mixtes sont très proches, de ce point de vue, des couples dont aucun conjoint n'est immigré. Le constat est le même si on se limite aux couples avec enfant(s).

Globalement, les **familles monoparentales** ont majoritairement à leur tête une personne célibataire ou divorcée : c'est le cas de 51 % des familles monoparentales immigrées et de 63 % des non-immigrées. Près des trois quarts des femmes originaires d'Afrique subsaharienne élevant seules leurs enfants sont célibataires ou divorcées. Toutefois, quand l'unique parent est un homme, les pères immigrés sont bien plus souvent mariés que les non-immigrés (37 % contre 20 %). Leur conjointe est souvent restée au pays et ils ont été rejoints par certains de leurs enfants. Cette proportion d'hommes mariés à la tête d'une famille monoparentale est encore plus élevée parmi les hommes originaires du Maghreb ou de Turquie. Parmi les parents de famille monoparentale originaires d'Espagne et d'Italie, beaucoup sont veufs (44 % et 59 %) : il s'agit de personnes assez âgées cohabitant encore avec un ou plusieurs de leurs enfants devenus adultes.

DÉFINITIONS

- ✓ **Famille** : couple, avec ou sans enfants, ou famille monoparentale, c'est-à-dire personne sans conjoint avec enfant(s).
- ✓ **Famille immigrée (respectivement non immigrée)** : couple où les deux parents sont immigrés (respectivement non immigrés) ou famille monoparentale où le parent chef de famille est immigré (respectivement non immigré).
- ✓ **Couple mixte** : couple formé d'une personne immigrée et d'une personne non immigrée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait social*, Insee.

1 - Type de familles

en %

Pays d'origine de la personne de référence de la famille	Ensemble (effectifs)	Couples					Familles monoparentales			
		Ensemble	Sans enfant	Avec			Ensemble	Avec		
				Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus		Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus
Espagne	65 904	78,3	59,4	21,5	13,8	5,3	21,7	67,1	24,6	8,2
Italie	73 046	78,2	63,3	20,0	11,1	5,6	21,8	72,9	20,1	7,0
Portugal	189 461	88,2	29,5	28,3	29,7	12,5	11,8	55,6	30,9	13,6
Autres pays de l'UE à 15	56 058	78,0	61,4	15,6	14,7	8,2	22,0	64,3	25,2	10,6
Autres pays d'Europe	54 211	76,8	47,5	24,0	20,3	8,2	23,2	70,2	22,8	7,0
Algérie	156 595	74,0	17,1	15,7	18,2	49,1	26,0	39,4	27,2	33,4
Maroc	144 308	82,8	13,0	13,4	16,1	57,5	17,2	41,2	25,0	33,8
Tunisie	57 347	82,3	20,4	13,4	16,2	50,1	17,7	43,7	25,1	31,1
Autres pays d'Afrique	97 102	71,0	14,3	16,7	22,4	46,7	29,0	41,8	26,9	31,3
Turquie	58 266	91,7	14,0	18,0	25,3	42,7	8,3	41,0	28,0	31,0
Cambodge, Laos, Vietnam	45 980	81,3	19,8	20,1	23,6	36,5	18,7	49,6	26,2	24,1
Autres pays d'Asie	48 938	86,2	23,3	24,0	28,5	24,2	13,8	58,1	26,2	15,8
Amérique, Océanie	20 121	67,9	31,3	19,9	24,4	24,4	32,1	52,1	28,9	19,0
Familles immigrées	1 067 337	80,5	28,7	19,6	20,8	30,9	19,5	51,2	26,1	22,8
Familles mixtes*	963 507	100,0	40,5	23,4	22,6	13,5	///	///	///	///
Familles non immigrées	14 065 938	87,4	45,8	22,9	21,3	10,0	12,6	63,9	25,9	10,2
Ensemble des familles	16 096 782	87,7	44,4	22,8	21,4	11,5	12,3	62,6	25,9	11,5

* Par construction, les familles mixtes sont forcément formées d'un couple.

Champ : ensemble des familles, sans limite d'âge pour les enfants.

Lecture : en 1999, 65 904 familles immigrées ont à leur tête une personne immigrée née en Espagne. Dans 78 % des cas, ces familles sont des couples, majoritairement sans enfant (59 %).

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Statut matrimonial des couples et du chef de famille des familles monoparentales

en %

Pays d'origine de la personne de référence de la famille	Couples				Familles monoparentales		
	dont				Statut matrimonial de la personne de référence de la famille		
	Homme et femme mariés	Homme et femme célibataires	Au moins un conjoint divorcé	Autres**	Célibataire ou divorcé	Marié	Veuf
Espagne	95,7	1,2	1,5	1,6	43,6	12,2	44,2
Italie	96,3	1,0	1,4	1,3	31,1	9,8	59,1
Portugal	94,9	1,9	2,0	1,2	53,5	19,4	27,1
Autres pays de l'UE à 15	86,5	6,8	5,1	1,5	51,1	18,3	30,6
Autres pays d'Europe	92,2	3,1	2,8	1,9	45,3	15,0	39,7
Algérie	95,1	1,9	1,4	1,7	51,6	18,9	29,6
Maroc	96,5	1,0	1,0	1,5	53,5	24,9	21,6
Tunisie	95,9	1,2	1,3	1,5	46,8	23,1	30,1
Autres pays d'Afrique	82,4	12,0	2,6	3,0	68,3	20,6	11,1
Turquie	90,0	6,7	1,5	1,7	31,2	39,9	28,9
Cambodge, Laos, Vietnam	97,1	0,9	0,6	1,4	51,8	12,8	35,4
Autres pays d'Asie	93,5	3,3	1,2	2,1	42,5	32,5	25,0
Amérique, Océanie	81,5	11,8	4,0	2,7	67,1	22,7	10,2
Familles immigrées	93,4	3,1	1,8	1,7	51,3	19,5	29,3
Familles mixtes*	81,2	10,8	5,7	2,3	///	///	///
Familles non immigrées	81,5	12,3	4,7	1,5	63,2	11,6	25,2
Ensemble des familles	82,2	11,7	4,6	1,5	62,0	12,4	25,6

* Par construction, les familles mixtes sont forcément formées d'un couple.

** Cette catégorie comprend par exemple les cas où un conjoint est veuf et l'autre célibataire, l'un est marié et l'autre veuf...

Lecture : 95,7 % des couples de deux immigrés dont la personne de référence est originaire d'Espagne sont formés de deux personnes mariées. 43,6 % des personnes immigrées nées en Espagne à la tête d'une famille monoparentale sont célibataires ou divorcées.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.14 MIXITÉ DES COUPLES

En 1999, près d'un million d'immigrés vivent en couple avec une personne non immigrée, soit plus d'un tiers des immigrés vivant en couple. Autrement dit, plus de la moitié des couples (53 %) composés d'au moins un immigré sont des couples mixtes. Cette proportion a légèrement progressé en dix ans : en 1990, les couples mixtes représentaient 51 % des couples comportant au moins un immigré.

Dans plus de huit couples mixtes sur dix, le conjoint non immigré est Français de naissance et est né en France. Cette proportion est sensiblement la même quel que soit l'âge du conjoint immigré. Dans moins d'un cas sur dix, la personne non immigrée est née en France et était de nationalité étrangère à sa naissance ; dans près d'un cas sur dix, elle est née française à l'étranger.

Les **hommes** immigrés forment un peu plus souvent que les femmes une union mixte (38 % contre 34 %). À leur arrivée en France, les hommes sont en effet plus souvent célibataires que les femmes.

Les écarts selon l'**origine géographique** sont très marqués. À l'exception des hommes nés au Portugal, plus de la moitié des immigrés européens vivant en couple ont formé une union mixte. À l'opposé, seulement 14 % des hommes et 4 % des femmes immigrés originaires de Turquie vivent avec un conjoint non immigré. Ces différences selon l'origine géographique ne reflètent pas seulement une plus ou moins grande propension à la mixité, elles résultent aussi de différences dans l'histoire migratoire : l'ancienneté de la présence en France, le statut conjugal et l'âge à l'arrivée

sont autant de facteurs qui interviennent dans la formation d'un couple mixte.

Quand les deux conjoints sont immigrés, l'endogamie est très forte : dans neuf cas sur dix, les conjoints ont la même origine. La quasi-totalité des couples d'immigrés où la femme est née en Turquie sont formés avec un homme originaire du même pays (98 %). Ces femmes sont souvent venues dans le cadre du regroupement familial, donc déjà mariées avec un compatriote. Cette proportion est aussi élevée pour les couples dont la femme est née au Portugal (97 %) ou dans un pays du Maghreb (92 %). L'endogamie est également fréquente parmi les immigrés du Cambodge, du Laos et du Vietnam qui sont souvent venus en France avec leur famille comme réfugiés. En revanche, pour seulement 79 % des couples d'immigrés dont la femme est née dans un pays de l'Union européenne autre que l'Espagne, l'Italie ou le Portugal, l'homme est également originaire de cette région.

Les **caractéristiques familiales** des couples mixtes sont proches de celles des couples formés par deux personnes non immigrées. Les couples mixtes élèvent, en moyenne, 1,1 enfant de moins de 25 ans, contre 1,7 pour les couples de deux immigrés et 0,9 pour les autres. L'écart d'âge entre conjoints de couples mixtes est de 3,2 ans en moyenne, contre 4,8 ans pour les couples d'immigrés et 2,3 ans pour les couples de non-immigrés. Les couples mixtes sont aussi souvent que les couples de non-immigrés formés par des personnes mariées (81 %), mais le sont nettement moins souvent que les couples unissant deux immigrés (93 %).

DÉFINITION

✓ **Couple mixte** : couple constitué d'un conjoint immigré et d'un conjoint non immigré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait social*, Insee.
- ✓ Filhon A., Varro G. (2005), « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène », *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Les Cahiers de l'Ined, n° 156.

1 - Couples comprenant au moins un conjoint immigré selon l'origine géographique

Pays d'origine du (des) conjoint(s) immigré(s)	Nombre total de couples	Répartition (en %)				Ensemble
		Homme immigré, femme non immigrée	Femme immigrée, homme non immigré	Homme et femme immigrés de la même origine	Homme et femme immigrés d'origines différentes*	
Espagne	163 929	35,6	32,9	28,6	2,9	100,0
Italie	199 828	45,1	26,3	25,3	3,3	100,0
Portugal	287 045	24,6	17,2	56,2	2,0	100,0
Autres pays de l'UE à 15	172 600	30,0	44,7	20,9	4,5	100,0
Autres pays d'Europe	125 716	29,5	37,3	28,9	4,2	100,0
Algérie	215 783	30,1	16,2	48,8	4,9	100,0
Maroc	186 924	22,6	13,5	59,4	4,5	100,0
Tunisie	86 545	32,4	13,1	47,4	7,1	100,0
Autres pays d'Afrique	132 078	23,9	23,9	47,4	4,8	100,0
Turquie	65 726	13,3	5,4	78,6	2,7	100,0
Cambodge, Laos, Vietnam	58 907	17,3	19,2	53,5	10,0	100,0
Autres pays d'Asie	78 964	21,7	24,8	46,4	7,1	100,0
Amérique, Océanie	48 765	25,9	46,1	21,5	6,5	100,0
Ensemble	1 822 810	28,7	24,1	42,9	4,3	100,0

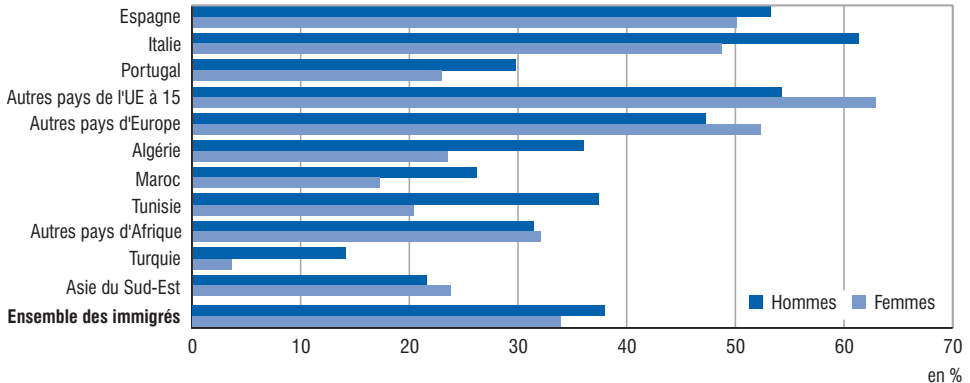
* Selon le pays de l'homme.

Champ : couples comprenant au moins un conjoint immigré.

Lecture : 163 929 couples comportent au moins un conjoint immigré né en Espagne ; pour 35,6 % d'entre eux l'homme est né en Espagne et son conjoint n'est pas immigré.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Les unions mixtes selon le sexe



Champ : immigrés vivant en couple.

Lecture : 38 % des hommes immigrés sont en union avec une femme non immigrée.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Quelques caractéristiques des couples

	Nombre moyen d'enfants de moins de 25 ans	Écart d'âge entre les conjoints (en année)	Part de couples où les deux conjoints sont mariés (en %)
Couples de deux immigrés	1,7	4,8	93,4
Couples mixtes	1,1	3,2	81,2
<i>Homme immigré, femme non immigrée</i>	1,1	3,3	79,1
<i>Femme immigrée, homme non immigré</i>	1,1	3,0	83,7
Couples de deux non-immigrés	0,9	2,3	81,5
Ensemble des couples	1,0	2,5	82,2

Lecture : dans 93,4 % des cas, les deux conjoints des couples d'immigrés ont déclaré « marié » comme statut matrimonial.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.15 DESCENDANTS DIRECTS D'IMMIGRÉS

Au début des années 2000, 2,35 millions de personnes âgées de 0 à 65 ans nées et vivant en France ont des parents immigrés ou un seul parent connu immigré, soit environ 5 % de l'ensemble des moins de 66 ans. Parmi eux, 1 million sont des enfants ou adolescents de moins de 17 ans et 1,3 million des personnes âgées de 17 ans ou plus. Ces chiffres sont obtenus à partir des données du recensement de 1999 pour les enfants de moins de 17 ans et d'une enquête réalisée en 2003 pour les personnes âgées de 17 à 65 ans. Dans le premier cas, seule la situation familiale de fait est connue. En particulier, dans le cas des familles monoparentales, l'information sur le parent avec lequel l'enfant ne vit pas est absente et, du fait des séparations et des remises en couple, un enfant peut vivre avec deux adultes immigrés alors qu'il a un parent immigré et l'autre non. Dans le deuxième cas, les personnes ont répondu directement à une question sur l'origine de leurs parents.

Les descendants d'immigrés sont en moyenne plus **jeunes** : ils représentent 9 % des enfants et adolescents de moins de 17 ans, contre seulement 4 % des personnes âgées de 17 à 65 ans. Autrement dit, parmi les 0-65 ans, près de la moitié (44 %) des personnes de parents immigrés ont moins de 17 ans contre un quart pour l'ensemble de la population. Ils sont d'autant plus jeunes que le pays d'origine de leurs parents correspond à une vague d'immigration récente : la proportion

d'enfants ou d'adolescents avoisine 50 % quand les parents sont venus du Maghreb et dépasse les trois quarts pour les autres pays d'Afrique et l'Asie. À l'opposé, plus du quart des personnes nées en France dont les parents sont venus d'Espagne ou d'Italie ont entre 50 et 65 ans et cette proportion dépasse même la moitié pour les personnes dont les parents sont originaires d'Europe, hors Espagne, Italie, Portugal.

Parmi les descendants d'immigrés âgés de 0 à 65 ans, 920 000 ont des parents venus d'Europe, soit quatre sur dix ; presque autant, 900 000 (dont 170 000 jeunes adultes de 17 à 24 ans) ont des parents originaires du Maghreb. Parmi les seuls enfants âgés de moins de 17 ans de parents immigrés, un sur cinq a un parent originaire d'Europe, du Portugal essentiellement, et un sur deux du Maghreb.

En 1999, 750 000 enfants de moins de 17 ans sont élevés par un couple mixte, et 1,3 million de personnes de 17 à 65 ans ont un seul de leurs deux parents immigré. Ces descendants de couples mixtes sont un peu plus âgés et ont plus souvent un parent venu d'Europe (63 %) que les personnes ayant deux parents immigrés (40 %), en raison d'une fréquence plus élevée des unions mixtes parmi les immigrés originaires de ce continent. Il y aurait ainsi, en France métropolitaine, 4,4 millions de personnes de moins de 66 ans dont au moins un des parents est immigré, soit un peu moins de 10 % de l'ensemble de la population.

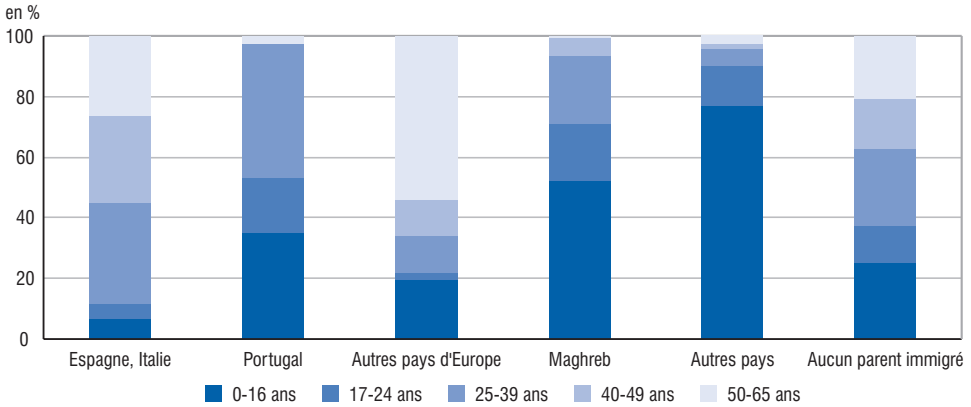
DÉFINITIONS

- ✓ **Couple mixte** : couple constitué d'un conjoint immigré et d'un conjoint non immigré.
- ✓ **Descendant direct d'immigrés** : jeune vivant dans une famille immigrée ou personne dont les deux parents sont immigrés ou dont l'unique parent connu est immigré.
- ✓ **Famille immigrée** : famille dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Tribalat M. (2004), « Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 1999 », *Population*, n° 59, Ined.
- ✓ Borrel C., Simon P. (2005), « L'origine des Français », in *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Les Cahiers de l'Ined, n° 156.

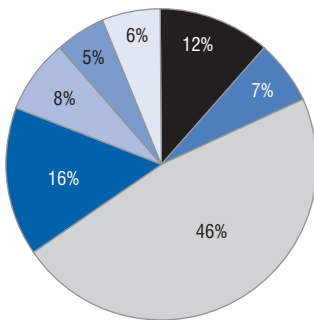
1 - Structure par âge des descendants directs d'immigrés selon le pays d'origine des parents



Note : de 0 à 16 ans, la source utilisée est le recensement de la population de 1999. Il permet de connaître le lieu de naissance et la nationalité à la naissance des adultes avec lesquels vit l'enfant. De 17 à 65 ans, la source utilisée est l'enquête Formation et qualification professionnelle où la personne interrogée déclare le lieu de naissance et la nationalité à la naissance de ses parents.

Sources : Insee, Recensement de la population, 1999 et enquête Formation et qualification professionnelle, 2003.

2 - Pays d'origine des parents des enfants d'immigrés (0-16 ans)

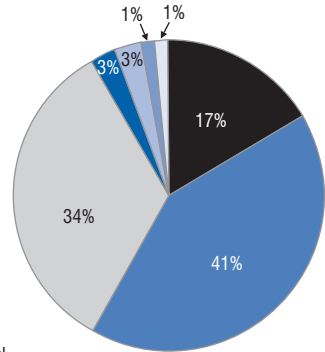


Portugal
 Autres pays d'Europe
 Maghreb
 Afrique subsaharienne
 Turquie
 Cambodge, Laos, Vietnam
 Autres Pays

Champ : enfants âgés de moins de 17 ans et vivant dans une famille dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Pays d'origine des parents des descendants directs d'immigrés (17-65 ans)



Portugal
 Autres pays d'Europe
 Maghreb
 Afrique subsaharienne
 Turquie
 Cambodge, Laos, Vietnam
 Autres Pays

Champ : personnes âgées de 17 à 65 ans dont les deux parents (ou l'unique parent connu) sont immigrés.

Source : Insee, enquête Formation et qualification professionnelle, 2003.

1.16 FÉCONDITÉ DES IMMIGRÉES

En 1999, l'indice conjoncturel de fécondité est de 2,4 enfants par femme pour les immigrées contre 1,7 pour l'ensemble des femmes. Près de la moitié de cet écart (0,3 point) est dû à un effet de calendrier spécifique aux immigrées. En effet, l'arrivée des femmes en France dans le cadre du regroupement familial peut s'accompagner de naissances retardées par la séparation des couples. Les immigrées sont alors plus fécondes juste après leur migration.

Les immigrées d'origine italienne sont les seules à avoir moins d'enfants que l'ensemble des femmes (1,6 enfant par femme). Les immigrées d'Afrique et de Turquie sont en revanche les plus fécondes (de 2,7 à 2,8 enfants par femme). En raison de la forte baisse de la fécondité dans certains pays, la fécondité des immigrées résidant en France est parfois plus élevée que dans le **pays** de départ : celle des Espagnoles et des Italiennes s'élève à 1,2 dans leur pays, contre 1,8 et 1,6 en France. L'indice de fécondité des immigrées originaires de Tunisie est 2,8, contre 2,3 pour leurs compatriotes qui n'ont pas migré. Pour les Portugaises, l'écart est même de 0,9 point.

Les femmes les plus fécondes sont celles dont le **niveau d'études** est le plus faible. Ceci est encore plus vrai pour les femmes immigrées. Ainsi, entre l'indice conjoncturel de fécondité des femmes qui ont arrêté l'école en primaire et celui des femmes qui ont fait des études supérieures, l'écart s'élève à 0,7 point pour l'ensemble des femmes contre 2,2 points pour les immigrées. Cet écart atteint même

2,9 points pour les femmes originaires de Tunisie. Le niveau d'études étant lié au type d'activité exercé, le taux de fécondité des immigrées sans activité professionnelle est supérieur, d'environ 3 points, à celui des immigrées actives.

Plus leur immigration est ancienne, plus la fécondité des immigrées se rapproche de celle de l'ensemble des femmes : en 1999, la fécondité des immigrées arrivées entre 1980 et 1989 est de 2,4, contre 2,6 pour celles arrivées entre 1990 et 1999. L'écart avoisine un point pour les femmes originaires du Maghreb et de Turquie ; il atteint 2,4 pour le Cambodge et 2,9 pour le Laos. Pour les autres pays, l'écart est en sens inverse surtout pour l'Italie : la fécondité des femmes arrivées entre 1990 et 1999 est inférieure d'un point à la fécondité des femmes arrivées entre 1980 et 1989. Les immigrées arrivées plus tôt, donc plus jeunes, sont davantage marquées par leur séjour en France. L'acquisition de la nationalité française reflétant en partie une présence plus ancienne en France, les immigrées devenues Françaises sont moins fécondes que celles restées étrangères (2,2 contre 2,5 enfants par femme).

La fécondité des immigrées est maximale à 28 ans, celle de l'ensemble des femmes à 29 ans. Quel que soit le pays d'origine des immigrées, le calendrier des naissances est proche de celui de l'ensemble des femmes. Seul celui des femmes originaires de Turquie est beaucoup plus précoce : leur fécondité maximale est atteinte à l'âge de 24 ans.

DÉFINITIONS

✓ **Taux de fécondité par âge** : rapport entre le nombre de naissances issues des femmes de cet âge et le nombre de femmes du même âge.

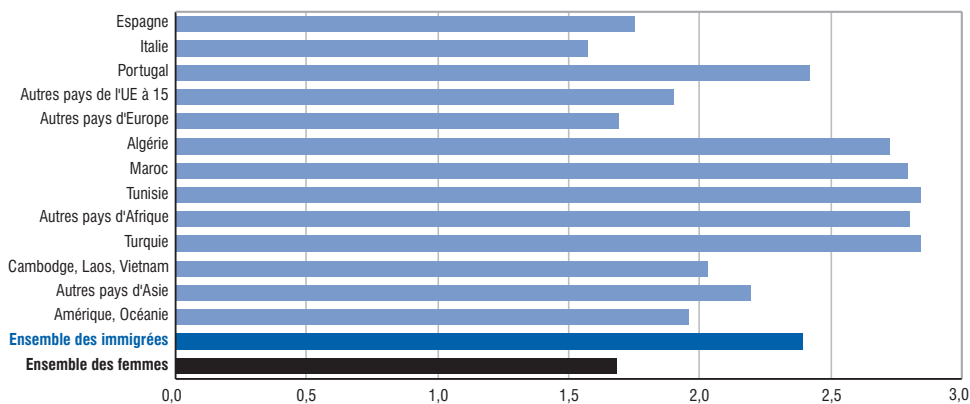
✓ **Indice conjoncturel de fécondité** : somme des taux de fécondité par âge. On peut l'interpréter comme la descendance (ou le nombre moyen d'enfants) d'une génération fictive de femmes dont la fécondité serait celle observée à chaque âge au cours de la période étudiée.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Legros F. (2003), « La fécondité des étrangères en France », *Insee Première*, n° 898.

✓ Toulemon L. (2004), « La fécondité des immigrées : nouvelles données, nouvelle approche », *Population et Sociétés*, n° 400, Ined.

1 - Indicateur conjoncturel de fécondité selon le pays de naissance



Note : la méthode utilisée est celle des « enfants déclarés au foyer ». On repère les enfants ayant 1 an, 2 ans et 3 ans au recensement. Lorsqu'ils vivent avec leur mère, on peut calculer l'âge de la mère à la naissance. On en déduit un taux de fécondité par âge en rapportant l'effectif d'enfants dont l'âge de la mère est donné à l'effectif des femmes de cet âge. Cette approche fournit une valeur sous-estimée car certains enfants ne vivent pas avec leur mère.
Lecture : en 1999, l'indice conjoncturel de fécondité des femmes immigrées d'origine espagnole est de 1,8.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Indicateur conjoncturel de fécondité selon le niveau d'études et le pays d'origine de la mère

Pays de naissance	École primaire	Collège, CAP, BEP	Lycée	Études supérieures	Ensemble
Union européenne à 15	2,9	2,6	2,1	1,9	2,0
Autres pays d'Europe	2,4	2,2	1,8	1,4	1,7
Algérie	4,7	3,0	2,8	2,1	2,7
Maroc	4,5	3,0	2,7	2,0	2,8
Tunisie	5,0	3,2	2,8	2,1	2,8
Autres pays d'Afrique	4,7	3,2	2,7	2,7	2,8
Turquie	4,5	2,8	2,4	2,0	2,8
Cambodge, Laos, Vietnam	4,3	2,9	2,0	1,6	2,0
Autres pays d'Asie	3,8	2,8	2,5	1,6	2,2
Amérique, Océanie	4,0	2,4	1,8	2,1	2,0
Ensemble des immigrées	4,1	2,8	2,4	1,9	2,4
Ensemble des femmes	2,3	2,2	1,7	1,6	1,7

Note : la méthode utilisée est celle des « enfants déclarés au foyer » (voir note de la figure 1).

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Indicateur conjoncturel de fécondité selon l'année d'arrivée en France métropolitaine

Pays de naissance	Ensemble	dont	
		1980 à 1989	1990 à 1999
Union européenne à 15	2,0	2,3	1,9
Autres pays d'Europe	1,7	1,7	1,8
Algérie	2,7	2,6	3,7
Maroc	2,8	2,7	3,6
Tunisie	2,8	3,0	4,0
Autres pays d'Afrique	2,8	2,9	2,8
Turquie	2,8	2,4	3,6
Cambodge, Laos, Vietnam	2,0	1,9	2,9
Autres pays d'Asie	2,2	2,2	2,4
Amérique, Océanie	2,0	2,4	1,8
Ensemble	2,4	2,4	2,6

Champ : femmes immigrées.

Note : la méthode utilisée est celle des « enfants déclarés au foyer » (voir note de la figure 1).

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.17 CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES

En 1999, les ménages immigrés, c'est-à-dire ceux dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés, sont au nombre de 1,6 million. Ils représentent 6,7 % de l'ensemble des ménages de France métropolitaine.

La **taille moyenne** des ménages immigrés est supérieure à celle des ménages non immigrés : 2,9 contre 2,3 personnes. L'écart est plus marqué lorsque le ménage comporte un couple : la taille moyenne des ménages immigrés est alors de 3,9 personnes contre 3,0 pour les ménages non immigrés. Les ménages immigrés dont la personne de référence est née en Afrique ou en Turquie comptent davantage de personnes : 20 % des ménages originaires de Turquie sont composés de six personnes ou plus. Au contraire, les ménages originaires d'Europe (hors Portugal), dans leur ensemble plus âgés et dont les enfants ont plus souvent quitté le foyer parental, sont de plus petite taille que les ménages non immigrés : en 1999, ils comptent moins de deux personnes. La taille des ménages est en effet en relation directe avec la présence d'enfants. Ainsi, les ménages originaires d'Afrique, de Turquie et du Sud-Est asiatique comptent en moyenne entre 1,4 et 2 enfants de moins de 25 ans, contre 0,6 pour les ménages non immigrés. À l'inverse, parmi les ménages venus d'Europe, hors Portugal, le nombre moyen d'enfants de moins de 25 ans est plus faible que dans les ménages non immigrés. Ces différences résultent des différences de fécondité et de structure par âge selon le pays d'origine.

Si près d'un tiers des ménages immigrés et non immigrés sont composés d'une personne seule, cette part est inférieure à 16 % pour les ménages originaires du Portugal ou de Turquie et dépasse 40 % pour ceux venus des autres pays d'Europe ou d'Amérique et d'Océanie. Les ménages immigrés comportent un peu plus souvent une famille monoparentale : 12,2 % contre 8 % pour les ménages non immigrés. Certains ménages ne se composent pas d'une famille ou d'une personne seule, mais regroupent des personnes sans lien familial direct, ou une famille avec un ou plusieurs isolés, ou encore plusieurs familles : 9,4 % des ménages immigrés sont dans ce cas contre 5 % des ménages non immigrés. Il s'agit en majorité de ménages formés par une famille avec une ou plusieurs personnes isolées. Cette situation se rencontre plus souvent parmi les ménages originaires d'Afrique subsaharienne, des pays d'Asie du Sud-Est ou de Turquie. Elle concerne alors plus d'un ménage sur sept.

De manière générale, les personnes de référence des ménages immigrés sont un peu plus âgées que les autres : 53,8 % d'entre elles sont âgées de 50 ans ou plus, contre 49,7 % pour celles des ménages non immigrés. Cette proportion est encore plus élevée pour les ménages immigrés d'Espagne ou d'Italie, d'immigration ancienne. Elle dépasse 80 % pour ces pays. En revanche, en raison de la plus forte présence d'enfants dans les ménages immigrés, les personnes de ces ménages sont en moyenne plus jeunes : un tiers d'entre elles ont moins de 20 ans, contre un quart de celles appartenant à un ménage non immigré.

DÉFINITIONS

- ✓ **Famille** : couple, avec ou sans enfants, ou famille monoparentale, c'est-à-dire personne sans conjoint avec enfant(s).
- ✓ **Ménage** : ensemble des personnes partageant le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent. Un ménage peut être composé d'une seule personne.
- ✓ **Ménage immigré (respectivement non immigré)** : ménage dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (respectivement non immigrés).
- ✓ **Ménage mixte** : ménage où la personne de référence est immigrée mais pas son conjoint, ou l'inverse. Par construction, les ménages mixtes sont constitués d'au moins un couple.
- ✓ **Personne isolée** : personne hors famille.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait social*, Insee.

1 - Les ménages immigrés

Pays de naissance de la personne de référence du ménage	Nombre de ménages	Nombre moyen de personnes par ménage		Nombre moyen d'enfants de moins de 25 ans	Part de ménages comportant six personnes ou plus (en %)	Part de personnes (en %)	
		Ensemble	dont immigrés			de moins de 20 ans	de 60 ans ou plus
Espagne	119 432	2,0	1,5	0,3	0,8	11,0	48,2
Italie	147 227	1,8	1,5	0,2	0,8	8,5	54,3
Portugal	224 592	3,0	1,9	1,0	3,1	25,6	11,4
Autres pays de l'UE à 15	127 535	1,8	1,6	0,3	1,0	17,7	29,8
Autres pays d'Europe	114 545	1,9	1,6	0,4	1,7	17,6	33,8
Algérie	223 025	3,4	1,8	1,4	18,5	33,8	13,4
Maroc	192 652	3,9	2,2	2,0	27,1	42,5	6,4
Tunisie	83 041	3,3	1,8	1,5	17,7	37,6	12,4
Autres pays d'Afrique	138 799	3,5	2,0	1,7	17,4	46,9	3,2
Turquie	63 926	4,1	2,5	2,0	20,2	43,0	4,2
Cambodge, Laos, Vietnam	59 815	3,4	2,2	1,4	13,8	35,3	10,1
Autres pays d'Asie	73 532	2,8	2,1	1,0	6,8	33,7	6,6
Amérique, Océanie	37 449	2,4	1,7	0,8	4,6	32,5	8,0
Ménages immigrés	1 605 570	2,9	1,9	1,1	10,7	32,0	15,7
Ménages mixtes*	956 035	3,2	1,1	1,1	4,9	30,4	15,1
Ménages non immigrés	21 246 467	2,3	0,0	0,6	1,6	23,9	21,6
Ensemble des ménages	23 808 072	2,4	0,2	0,7	2,4	24,9	20,8

* Par construction, les ménages mixtes sont forcément formés d'un couple.

Lecture : 119 432 ménages immigrés ont une personne de référence née en Espagne. Ces ménages comprennent en moyenne 2 personnes. 0,8 % de ces ménages comportent 6 personnes ou plus. 11 % des personnes vivant dans ces ménages ont moins de 20 ans.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Structure familiale des ménages

Pays de naissance de la personne de référence du ménage	Personne seule	Famille monoparentale sans isolé	Famille monoparentale avec isolé(s)	Couple sans isolé	Couple avec isolé(s)	Deux familles avec ou sans isolé(s)	Autre	en %
								Ensemble
Espagne	43,1	10,7	0,9	39,8	2,0	0,8	2,9	100,0
Italie	48,8	9,6	0,8	35,7	1,8	0,7	2,7	100,0
Portugal	16,0	8,5	1,0	67,6	3,6	1,9	1,5	100,0
Autres pays de l'UE à 15	52,4	8,7	0,7	32,8	1,0	0,3	4,1	100,0
Autres pays d'Europe	50,7	9,7	0,9	32,7	1,8	1,1	3,1	100,0
Algérie	28,5	15,1	1,9	46,6	3,4	1,5	2,9	100,0
Maroc	23,0	10,5	1,7	55,9	4,1	1,3	3,5	100,0
Tunisie	28,5	10,2	1,5	52,9	2,8	0,9	3,3	100,0
Autres pays d'Afrique	26,9	15,9	3,1	42,7	5,8	1,2	4,3	100,0
Turquie	12,5	5,1	1,4	68,3	5,7	5,6	1,5	100,0
Cambodge, Laos, Vietnam	22,7	10,7	2,0	50,6	7,2	3,2	3,6	100,0
Autres pays d'Asie	31,2	7,1	1,3	49,5	4,5	1,9	4,5	100,0
Amérique, Océanie	41,3	14,7	1,8	33,3	2,5	0,7	5,7	100,0
Ménages immigrés	32,0	10,8	1,4	47,9	3,4	1,5	3,1	100,0
Ménages mixtes*	///	///	///	94,2	4,4	1,4	0,0	100,0
Ménages non immigrés	32,3	7,4	0,6	55,2	1,8	0,6	2,1	100,0
Ensemble des ménages	31,0	7,4	0,6	56,3	2,0	0,6	2,0	100,0

* Par construction, les ménages mixtes sont forcément formés d'un couple.

Champ : ménages.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2.1 FLUX D'ENTRÉES EN FRANCE

Les flux d'immigration correspondent aux seules personnes venant effectuer des séjours à caractère permanent. Le caractère permanent ou temporaire de l'immigration est apprécié essentiellement sur la durée de validité du premier titre de séjour délivré aux étrangers majeurs. L'immigration à caractère permanent concerne les étrangers recevant un premier titre de séjour d'une durée égale ou supérieure à un an. Bien qu'ayant droit à une carte de séjour d'un an, les étrangers venus faire leurs études en France relèvent de l'immigration temporaire.

Par ailleurs, les « entrées » regroupent les arrivées depuis l'extérieur du territoire national, mais aussi les régularisations d'étrangers déjà présents sur le territoire français. Les entrées correspondent donc à un premier enregistrement statistique.

Les flux d'entrées sont mesurés à partir de trois sources statistiques. L'Office des migrations internationales (OMI) dénombre les étrangers qui y passent une visite médicale, à l'exception des ressortissants de l'Espace économique européen. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) enregistre les demandes d'asile et les décisions correspondantes. Le ministère de l'Intérieur dénombre les bénéficiaires de l'asile territorial et les entrées d'étrangers malades.

Le nombre d'**immigrants à caractère permanent** s'établit en 2003 à 135 400 (non compris les entrants en provenance de l'Espace économique européen), soit une augmentation de 10 % par rapport à 2002. En 2003, la plus grande partie des étrangers autorisés à résider de façon durable en France sont originaires du continent africain (67 %), notamment d'Algérie et du Maroc. Les autres, bien moins nombreux, viennent d'Asie (16 %), d'Europe non communautaire (10 %) et d'Amérique (8 %).

En 2003, les flux d'immigration les plus nombreux sont motivés par des raisons familiales (79 % des entrées). Les familles non originaires de pays de l'Espace économique européen n'ont le droit de s'installer que dans le

cadre du regroupement familial. Cette procédure induit à elle seule 20 % des entrées. L'immigration concernant les familles de Français en induit 12 %. Créé en 1998, le titre de séjour « vie privée et familiale » a généré un flux sans cesse croissant d'entrées au sens strict, mais aussi de régularisations ; plus des trois quarts concernent des membres de familles de Français. Le nombre des titres « vie privée et familiale » a doublé entre 2000 et 2003.

Seuls 5 % des immigrants sont des travailleurs permanents. Les entrées de travailleurs permanents originaires des pays tiers (c'est-à-dire hors Espace économique européen) ont augmenté entre 1998 et 2001. Elles diminuent depuis, passant de 8 811 travailleurs en 2001 à 6 500 en 2003 (- 26 %). Cette baisse s'explique en grande partie par la suspension des dispositions particulières visant à faciliter le recrutement d'ingénieurs et de cadres spécialistes de l'informatique.

Enfin, 9 800 personnes, soit 7 % des immigrants, ont obtenu un titre de réfugié et 7 600 (6 %) sont venues comme visiteurs.

Certaines entrées pour **séjour temporaire** peuvent aboutir la même année, à des entrées à caractère permanent. C'est le cas, par exemple, d'un demandeur d'asile à qui l'on reconnaît la qualité de réfugié. Par ailleurs, une même personne peut être comptabilisée deux fois au titre de procédures différentes, comme c'est le cas des étudiants qui bénéficient d'une autorisation provisoire de travail. Les différents flux d'entrées pour séjour temporaire ne s'additionnent donc pas. Parmi ces entrées, en 2003, les plus nombreuses sont relatives aux demandeurs d'asile (52 200) et aux étudiants (52 100). Quel que soit le motif d'entrée, les flux pour séjour temporaire sont en hausse régulière entre 1999 et 2003. Malgré un repli de 6 % entre 2002 et 2003, l'augmentation la plus forte concerne les étudiants dont l'effectif a doublé depuis 1999 du fait d'une politique d'accueil plus volontariste.

DÉFINITION

✓ **Espace économique européen** : il regroupe tous les États entre lesquels l'accord de libre-circulation des personnes est en vigueur, soit l'Union européenne à 15, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Haut Conseil à l'Intégration, *Rapport 2003-2004*, novembre 2004.

1 - Flux d'immigration permanente par motif en 2003

Nationalité	Travailleurs permanents	Regroupement familial	Familles de Français*	Vie privée et familiale	Réfugiés	Visiteurs	Autres**	Ensemble
Europe (hors EEE) et ex-URSS	1 144	1 032	624	4 499	3 097	906	485	11 787
Afrique	2 097	19 014	13 122	43 938	4 314	3 259	4 318	90 062
Algérie	397	5 367	4 105	15 884	226	1 441	1 134	28 554
Maroc	707	7 775	2 366	10 789	0	448	254	22 339
Tunisie	194	3 068	3 610	2 265	16	163	109	9 425
Afrique hors Maghreb	799	2 804	3 041	15 000	4 072	1 207	2 507	26 923
Asie	2 013	4 772	1 517	8 779	1 960	1 949	1 202	22 192
Turquie	339	2 768	372	3 882	857	112	283	8 613
Vietnam	84	58	80	582	16	46	43	909
Chine	222	339	149	1 132	39	381	149	2 411
Japon	386	450	81	192	0	250	46	1 405
Liban	364	157	64	246	5	156	12	1 004
Amérique, Océanie	1 244	1 948	961	4 927	366	1 496	316	11 258
Autres (divers, apatrides)	2	2	4	28	53	6	1	96
Ensemble	6 500	26 768	16 228	62 171	9 790	7 616	6 322	135 395
Rappel 2002	7 469	27 267	21 020	43 681	8 495	9 985	5 560	123 477
Rappel 2001	8 811	23 081	18 765	34 682	7 323	8 968	5 026	106 656
Rappel 2000	5 990	21 404	15 992	31 140	5 185	8 424	3 596	97 083

* Conjoints, enfants et ascendants de Français, parents d'enfants français.

** Titulaires d'une rente accident du travail, bénéficiaires de l'asile territorial, étrangers malades, actifs non salariés, familles de réfugiés et apatrides.

Champ : hors entrants de l'Espace économique européen (EEE).

Sources : OMI, OFPRA et ministère de l'Intérieur.

2 - Flux d'entrées pour séjour temporaire

Type de procédure	1999	2000	2001	2002	2003
Autorisations provisoires de travail	5 791	7 502	9 628	9 822	10 138
Saisonniers	7 612	7 929	10 794	13 543	14 566
Étudiants	25 066	36 140	39 983	55 498	52 062
Stagiaires	709	875	915	993	1 008
Demandeurs d'asile	30 907	38 747	47 291	51 087	52 204

Champ : hors entrants de l'Espace économique européen (EEE).

Sources : OMI et OFPRA.

2.2 ENTRÉES POUR MOTIF FAMILIAL

Les courants migratoires se sont le plus souvent développés suivant un schéma classique : d'abord une immigration de main-d'œuvre composée en majeure partie d'hommes seuls, puis une immigration de regroupement familial, composée pour l'essentiel de femmes et d'enfants. Jusqu'en 1975, les entrées de travailleurs ont été plus nombreuses que les entrées au titre du regroupement familial, mais ces dernières ont ensuite pris une place prépondérante, en raison de la suspension de l'immigration de main-d'œuvre.

Le regroupement familial permet à tout ressortissant étranger régulièrement installé en France de faire venir son conjoint et ses enfants de moins de 18 ans. Longtemps limitées au regroupement familial, les entrées pour motif familial se sont ensuite élargies à d'autres formes. Ainsi, la loi du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile, dite Réséda, permet de délivrer une carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale ». Trois quarts des titulaires de cette carte sont membres de familles de Français. Les autres sont des mineurs ayant leur résidence habituelle en France depuis l'âge de 10 ans, des étrangers justifiant d'une résidence habituelle en France depuis au moins 10 ans ou 15 ans s'ils ont été étudiants, ou des étrangers ayant des liens personnels ou familiaux en France.

Après s'être maintenues en-dessous des 10 000 entrées annuelles, hormis en 1948 et 1949 - années où les arrivées de familles italiennes ont été les plus nombreuses -, les entrées au titre du **regroupement familial** ont fortement progressé à partir des années soixante. Dans un premier temps, elles ont concerné essentiellement des familles espagnoles et italiennes puis, à partir du milieu des années soixante, les premières familles marocaines, tוניsiennes et portugaises ont commencé à arriver. À partir de 1971, année où les entrées au titre du regroupement familial

ont atteint leur maximum avec 81 500 personnes, les familles turques ont commencé à arriver en nombre important. Les entrées liées au regroupement familial ont ensuite diminué jusqu'en 1996. Depuis, elles augmentent à nouveau légèrement (26 800 entrées en 2003). Près des trois quarts d'entre elles proviennent d'Afrique, essentiellement du Maghreb. L'Asie est le second des continents d'origine, avec 18 % du flux total, en raison des nombreuses entrées de familles turques (plus de la moitié du flux asiatique).

En 2003, dans la moitié des cas, le regroupement familial concerne des conjoints seuls, dans 27 %, des conjoints avec enfant(s) et dans 21 %, des enfants seuls. Le conjoint venant dans le cadre du regroupement familial est huit fois sur dix la femme. Les groupes familiaux entrant sont constitués en moyenne de 1,7 personne. Les Turcs et les Marocains bénéficiant du regroupement familial sont plus fréquemment des conjoints seuls, les Tunisiens des conjoints avec enfants et les Algériens des enfants seuls.

En 2003, 61 500 personnes - dont 45 300 possèdent une carte « vie privée et familiale » - ont immigré en France comme **membres de familles de Français**. Les trois quarts des membres de famille de Français sont originaires d'Afrique, notamment du Maghreb. Dans 82 % des cas, il s'agit de conjoints de Français.

En excluant les membres de familles de Français et les bénéficiaires de l'asile territorial, 16 800 étrangers ont obtenu un titre de séjour « **vie privée et familiale** » en 2003, soit deux fois plus qu'en 1998. Les titulaires les plus nombreux sont les Africains (71 %). Les Maghrébins, majoritaires pour les motifs du maintien des liens personnels et familiaux, sont moins nombreux que les ressortissants d'Afrique subsaharienne pour les motifs de « résidence depuis l'âge de 10 ans » et de « résidence depuis 10 ou 15 ans ».

DÉFINITION

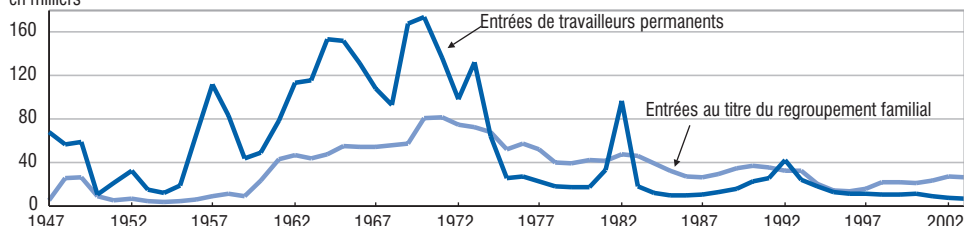
✓ **Espace économique européen** : il regroupe tous les États entre lesquels l'accord de libre-circulation des personnes est en vigueur, soit, l'Union européenne à 15, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ OMI, *Annuaire des migrations 2003*.

1 - Entrées au titre du regroupement familial et de travailleurs permanents depuis 1947

en milliers



Champ : à partir de 1975, les familles venant d'Europe n'ont pas besoin de suivre la procédure de regroupement familial, soit dès 1975 pour les pays de la Communauté économique européenne, à partir de 1986 pour les Espagnols et les Portugais, et à compter de 1994 pour les ressortissants de l'Espace économique européen. Les Algériens ne sont soumis au contrôle de l'OMI que depuis la signature de l'accord en 1968.

Source : OMI.

2 - Composition des familles entrées dans le cadre du regroupement familial en 2003

Nationalité	Nombre de groupes familiaux	Nombre de personnes	Type de groupe familial				Nombre moyen de personnes par groupe familial
			Conjoint seul	Conjoint et un enfant	Conjoint et deux enfants ou plus	Enfant(s) seulement	
Algérie	3 636	5 367	2 016	388	326	906	1,5
Maroc	4 423	7 775	2 738	424	906	355	1,8
Tunisie	1 498	3 068	736	189	377	196	2,1
Turquie	1 692	2 768	1 132	137	285	138	1,6
Autres nationalités	4 621	7 790	1 585	566	709	1 761	1,7
Ensemble	15 870	26 768	8 207	1 704	2 603	3 356	1,7

Champ : hors entrants de l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

3 - Nombre d'entrées au titre « Famille de Français » en 2003

Nationalité	Conjoint	Enfants 16-21 ans	Ascendants	Parents d'enfants français	Ensemble
Europe (hors EEE) et ex-URSS	3 445	43	73	282	3 843
Afrique	36 893	741	646	7 709	45 989
Algérie	14 164	183	236	2 587	17 170
Maroc	10 253	49	160	600	11 062
Tunisie	4 750	32	53	217	5 052
Afrique hors Maghreb	7 726	477	197	4 305	12 705
Asie	7 101	87	138	372	7 698
Turquie	3 267	34	15	129	3 445
Amérique, Océanie	2 745	68	55	1 080	3 948
Autres (divers, apatrides)	8	1	0	2	11
Ensemble	50 192	940	912	9 445	61 489

Champ : titulaires d'une carte de résident et d'une carte « vie privée et familiale » n'appartenant pas à l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

4 - Nombre d'entrées au titre « Vie privée et familiale » pour trois types de motifs en 2003

Nationalité	Résidence depuis l'âge de 10 ans	Résidence depuis 10 ou 15 ans	Liens personnels et familiaux
Europe (hors EEE) et ex-URSS	82	194	904
Afrique	1 148	2 598	7 052
Algérie	183	347	2 176
Maroc	259	444	1 328
Tunisie	62	237	513
Afrique hors Maghreb	644	1 570	3 035
Asie	232	517	1 670
Turquie	132	153	512
Amérique, Océanie	300	533	1 011
Autres (divers, apatrides)	1	4	6
Ensemble	1 763	3 846	10 643

Champ : hors entrants de l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

2.3 ENTRÉES DE RÉFUGIÉS

Actuellement, trois formes d'asile existent. L'**asile conventionnel** est de très loin la forme prédominante. Réglementé par la convention de Genève du 28 juillet 1951, il est délivré à toute personne persécutée dans son pays du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques. L'asile constitutionnel, très marginal (4 bénéficiaires en 2003), est accordé à toute personne persécutée dans son pays en raison de son action en faveur de la liberté. L'asile territorial, ou « protection subsidiaire », est accordé à toute personne dont la vie ou la liberté est menacée dans son pays ou qui craint d'y subir des tortures ou des traitements inhumains ou dégradants. Seuls 111 titres de réfugiés au bénéfice de l'asile territorial ont été délivrés en 2003 ; ils concernent dans 80 % des cas des ressortissants algériens.

À sa création en 1952, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a assuré la protection des réfugiés d'Europe de l'Est (Soviétiques, Polonais, Hongrois, etc.) et des personnes issues des anciennes émigrations politiques (Russes blancs, Arméniens, républicains espagnols). Suite au coup d'État de 1973, les réfugiés du Chili sont les premiers non-européens à demander l'asile en nombre important. Après la chute de Saïgon en 1975, le gouvernement français a favorisé par une politique de quotas l'arrivée de Vietnamiens, de Cambodgiens et de Laotiens. Entre 1984 et 1989, le triplement des demandes d'asile trouve son origine dans de nombreux conflits locaux qui, en Afrique (Angola, Zaïre, etc.), au Sri-Lanka ou en Haïti, ont pris pour cible les populations civiles. Les années quatre-vingt ont ainsi été marquées par une forte croissance des flux de réfugiés. Après un pic de 61 400 demandes en 1989, en partie dû à l'arrivée de 17 000 kurdes de Turquie, le nombre de demandes a fortement diminué pour atteindre 17 400 en 1996, soit le niveau de la fin des années soixante-dix. Depuis 1997, le

nombre de demandes d'asile conventionnel augmente à nouveau fortement.

En 2003, l'OFPRA a délivré 9 790 **certificats** de réfugiés au titre de l'asile conventionnel, soit deux fois plus qu'en 1998. Mais, 52 200 nouvelles **demandes** ont été déposées. Elles proviennent essentiellement de ressortissants asiatiques et africains. Si l'on prend en compte les mineurs accompagnants, comptabilisés par l'OFPRA depuis mai 2002, les demandes s'élevaient à 60 000 en 2003.

La demande asiatique, en hausse constante depuis 1998, fait un saut de 20 % entre 2002 et 2003, essentiellement en raison des demandes de ressortissants chinois. Toutefois, la Turquie, devenue en 2001 le premier pays de provenance devant la Chine, conserve son rang en 2003 avec 6 761 demandes (contre 5 294 pour la Chine). En 2003, les demandes africaines restent nombreuses même si elles ont reculé de 13 % entre 2002 et 2003. Celles émanant de la République démocratique du Congo représentent en 2003 plus de 20 % du flux africain et 8,4 % de l'ensemble des demandes.

Fin 2003, la France abrite au total 100 800 réfugiés statutaires. Près de la moitié d'entre eux sont originaires de quatre pays : le Sri-Lanka, le Cambodge, le Vietnam et la Turquie. La part des réfugiés parmi les ressortissants turcs vivant en France est faible. Au contraire, les ressortissants du Sri-Lanka établis en France sont en majorité des réfugiés.

Entre 1976 et 2003, le **taux global d'admission** a chuté de 95,4 % à 14,8 %. Cette baisse ne résulte pas seulement de détournements de la procédure par des immigrants économiques, mais aussi d'une interprétation plus restrictive des critères de la Convention de Genève. En 2003, les taux globaux d'admission des ressortissants d'Europe et d'Amérique sont nettement au-dessus de ce taux d'admission moyen, tandis que celui de la Chine est bien en deçà (à peine 1 %).

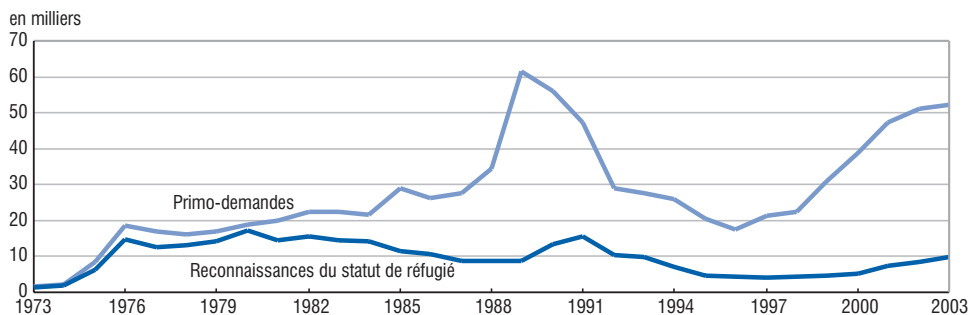
DÉFINITION

✓ **Taux global d'admission** : rapport entre le nombre de certificats de réfugiés délivrés et le nombre de décisions prises par l'OFPRA pour l'année. Les décisions prises au cours d'une année peuvent correspondre à des demandes déposées une année antérieure.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Spire A. (1998), « Asile politique : 121 000 réfugiés vivent en France », *Insee Première*, n° 601.

1 - Reconnaissances du statut de réfugié depuis 1973



Source : OFPRA.

2 - Nombre de premières demandes d'asile selon la nationalité

Nationalité	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Europe	6 249	5 775	6 062	7 079	7 028	8 355
Russie	214	464	755	1 755	1 741	2 147
Afrique	6 234	10 441	12 541	20 410	24 114	20 933
Algérie	920	1 306	1 802	2 933	2 865	2 431
Congo	387	1 158	1 586	1 943	2 266	1 762
Mali	n.d.	1 661	2 931	2 940	2 412	1 202
Mauritanie	542	786	1 324	2 332	2 998	2 324
Rép. démocratique du Congo	1 778	2 272	2 901	3 781	5 260	4 407
Asie	9 249	13 833	15 018	15 992	17 475	21 018
Turquie	1 621	2 219	3 597	5 347	6 582	6 761
Chine	2 075	5 169	4 961	2 948	2 869	5 294
Sri-Lanka	1 832	2 001	1 879	2 000	1 992	1 967
Amérique	517	751	1 873	3 018	2 339	1 761
Haiti	357	503	1 873	2 713	1 904	1 403
Autres (divers, apatrides)	126	107	3 253*	792*	131	137
Ensemble	22 375	30 907	38 747	47 291	51 087	52 204

Source : OFPRA.

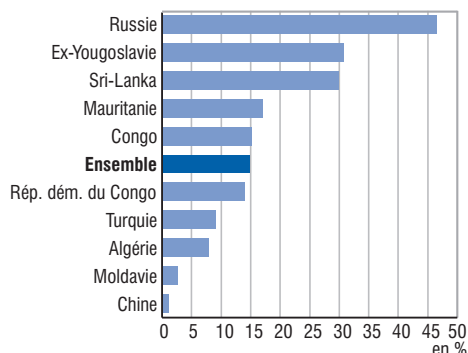
3 - Répartition des réfugiés statutaires résidant en France en 2003

Nationalité	Nombre de réfugiés vivant en France	Part de chaque nationalité (en %)
Sri-Lanka	15 062	14,9
Cambodge	14 303	14,2
Vietnam	9 274	9,2
Turquie	8 862	8,8
Laos	7 948	7,9
Ex-Yougoslavie*	7 407	7,3
République démocratique du Congo	6 757	6,7
Autres nationalités	31 225	31,0
Ensemble des nationalités	100 838	100,0

* Ex-Yougoslavie = Bosnie, Croatie, Yougoslavie, Macédoine, Slovaquie, Serbie et Monténégro.

Source : OFPRA.

4 - Taux global d'admission en 2003*



* Le taux global d'admission est le rapport entre le nombre de certificats de réfugiés délivrés et le nombre de décisions de l'OFPRA prises pour l'année. Note : seules les nationalités correspondant à plus de 1 500 demandeurs d'asile en 2003 sont représentées.

Source : OFPRA.

2.4 ENTRÉES DE TRAVAILLEURS

La durée du contrat de travail autorisant à venir en France permet de distinguer trois catégories de travailleurs étrangers. Les travailleurs permanents disposent d'un contrat à durée indéterminée ou d'une durée supérieure à un an. Les travailleurs bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail sont titulaires d'un contrat de travail d'une durée maximale de neuf mois renouvelable une fois. Les saisonniers sont autorisés à travailler en France pour des durées limitées à six mois maximum afin d'exécuter des travaux spécifiques. Depuis 1945, l'Office des migrations internationales (OMI) possède la compétence exclusive pour l'introduction et la régularisation en France des travailleurs étrangers. Les ressortissants de l'Espace économique européen bénéficient, eux, de la libre circulation et ne sont donc soumis à aucune procédure. Les ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne doivent encore obtenir une autorisation de travail.

De la fin de la deuxième guerre mondiale au milieu des années soixante-dix, les migrations sont intervenues dans un contexte de reconstruction puis de forte croissance économique. De 1962 à 1973, l'immigration de **travailleurs permanents** a ainsi atteint un niveau jamais enregistré par le passé. Elle a dépassé les 174 000 entrées en 1970. Les arrivées de travailleurs italiens ont culminé en 1957 puis ont décliné au profit de l'immigration de travailleurs espagnols. Cette dernière a atteint son maximum entre 1960 et 1965, puis a diminué progressivement. Les entrées de Portugais, plus nombreuses à partir du début des années soixante, ont été maximales en 1969-1970. Au tournant des années soixante-dix, l'immigration de travailleurs marocains, tunisiens, turcs et yougoslaves est devenue plus importante. En juillet 1974, la crise économique a conduit le gouvernement français à suspendre l'immigration de main-d'œuvre, hormis celle de personnes hautement qualifiées. Les entrées de travailleurs ont ainsi été

divisées par deux entre 1973 et 1974, puis par quatre entre 1974 et 1975. Entre 1975 et 1991, le nombre de nouveaux travailleurs permanents a été très faible en comparaison des décennies précédentes, atteignant 9 700 en 1985. Toutefois, des opérations de régularisation, comme celles de 1982 et de 1993, ont conduit à des remontées ponctuelles des entrées. Depuis 1993, les flux d'entrées de travailleurs étrangers ont diminué. De 1999 à 2002, les arrivées de travailleurs ont été légèrement plus nombreuses en raison du recrutement d'ingénieurs et d'informaticiens.

En 2003, 31 200 travailleurs étrangers ont immigré : 6 500 en tant que travailleurs permanents, 10 100 comme bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail et 14 600 comme saisonniers.

Avec 2 100 personnes, l'Afrique est en 2003 le premier continent d'origine des travailleurs permanents juste devant l'Asie. À eux seuls, les Marocains constituent 10,9 % du flux total devant les Algériens et les Japonais. Près des trois quarts des travailleurs permanents entrés en France en 2003 sont des hommes. Les travailleurs permanents occupent principalement des emplois d'ouvriers ou d'employés qualifiés (34 %) ou de cadres ou d'ingénieurs (45 %). Ils travaillent majoritairement dans le tertiaire, notamment dans les services aux entreprises ou l'hôtellerie et la restauration.

Plus d'un tiers des **bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail** sont originaires d'Amérique, des États-Unis pour l'essentiel. Il s'agit en grande partie de personnes travaillant dans le tertiaire, notamment dans les services aux entreprises ou aux particuliers (35 %) ou dans l'enseignement (27,5 %).

En raison des accords de main-d'œuvre passés entre leur pays et la France, les Marocains et les Polonais représentent en 2003 plus de 90 % des **travailleurs saisonniers**. Ils sont employés quasi exclusivement (97 %) dans l'agriculture.

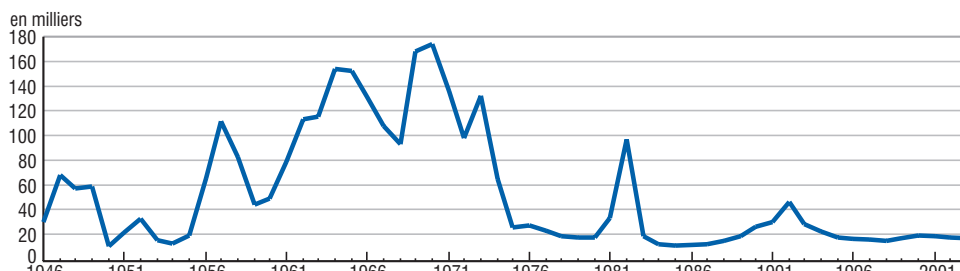
DÉFINITION

✓ **Espace économique européen** : il regroupe tous les États entre lesquels l'accord de libre circulation des personnes est en vigueur, soit l'Union européenne à 15, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ OMI, OMISTATS – *Annuaire des migrations 2003*.

1 - Entrées de travailleurs permanents et de bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail depuis 1946



Champ : - de 1946 à 1976, non compris les bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail,
 - à partir de 1995, non compris les bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail originaires des pays de l'Espace économique européen (EEE),
 - à partir de 2001, non compris les travailleurs permanents originaires des pays de l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

2 - Entrées de travailleurs permanents selon la qualification, le secteur d'activité et la nationalité en 2003

	Europe (hors EEE) et ex-URSS	Afrique	dont		Asie	Amérique, Océanie	Ensemble
			Maghreb	Hors Maghreb			
			en %				
Qualification							
Ouvriers et employés non qualifiés	13	17	14	21	11	9	13
Ouvriers et employés qualifiés	37	32	33	30	40	26	34
Techniciens et agents de maîtrise	9	11	10	13	5	6	8
Cadres et ingénieurs	41	40	43	36	44	59	45
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Secteur d'activité							
Pêche et agriculture	5	5	7	1	2	9	5
Industrie	17	9	10	8	16	28	16
Construction	14	8	10	4	12	4	9
Tertiaire	64	78	73	87	70	59	70
<i>dont Commerce</i>	7	10	8	13	12	7	9
<i>Hôtellerie et restauration</i>	5	8	8	8	25	3	12
<i>Services aux entreprises</i>	23	32	32	32	18	30	25
<i>Services personnels et domestiques</i>	11	6	4	9	4	8	7
<i>Éducation, action sociale, santé</i>	9	14	14	14	5	6	9
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	1 144	2 097	1 298	799	2 013	1 244	6 500

Champ : travailleurs permanents n'appartenant pas à l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

3 - Entrées de travailleurs bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail selon le secteur d'activité et la nationalité en 2003

Secteur d'activité	Europe (hors EEE) et ex-URSS	Afrique	dont		Asie	Amérique, Océanie	Ensemble
			Maghreb	Hors Maghreb			
			en %				
Pêche et agriculture	2	2	3	1	0	0	1
Industrie	17	4	5	4	10	20	15
Construction	12	5	7	2	5	0	5
Tertiaire	69	89	85	93	85	80	79
<i>dont Commerce</i>	3	4	3	5	6	2	3
<i>Hôtellerie et restauration</i>	2	9	12	4	9	1	4
<i>Services aux entreprises</i>	21	21	17	28	31	17	21
<i>Services personnels et domestiques</i>	26	13	9	19	11	7	14
<i>Éducation, action sociale, santé</i>	14	36	40	30	24	50	33
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	2 813	1 472	930	542	2 012	3 838	10 138

Champ : travailleurs bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail n'appartenant pas à l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

2.5 ENTRÉES D'ÉTUDIANTS

En 2003, 52 100 étudiants originaires des pays tiers (c'est-à-dire n'appartenant pas à l'Espace économique européen) sont venus en France pour poursuivre leurs études. Ce nombre n'inclut pas les étudiants venus pour des études courtes de trois à six mois. En effet, depuis 1999, des étrangers ont la possibilité de séjourner en France avec un visa d'une durée de trois à six mois. Cette disposition de portée générale profite plus particulièrement à des étudiants ou à des stagiaires professionnels venant achever leurs études en France ou y recevoir une formation de brève durée. Les bénéficiaires de ce type de séjour ne figurent pas dans les statistiques établies par l'Office des migrations internationales (OMI).

Le nombre d'entrées d'étudiants étrangers, voisin de 20 000 par an durant la décennie quatre-vingt-dix, a doublé entre 1999 et 2003, même si 2003 est en léger recul par rapport à 2002. Cette augmentation récente correspond à une volonté des pouvoirs publics qui, depuis 1997, poursuivent une politique visant à promouvoir le système éducatif français au niveau international. En particulier, l'obtention du « visa étudiant » a été facilitée, les programmes de bourses ont été restructurés et les étudiants étrangers ont le droit de travailler à mi-temps.

En 2003, un peu plus de la moitié des étudiants venus poursuivre leurs études en France sont des **hommes** (52 %). Dans le cas des étudiants algériens, cette proportion atteint même 72,7 %. En revanche, les femmes sont majoritaires parmi les étudiants des pays d'Europe n'appartenant pas à l'Espace économique européen et du Japon.

Les étudiants africains restent les plus nombreux, bien que leur part ait reculé entre 2002 et 2003, passant de 48,7 % à 44,4 %. Les deux tiers d'entre eux sont originaires du Maghreb. Les étudiants marocains, dont le nombre culminait à 8 787 en 2002, ne sont plus que 5 554 en 2003. Première **nationalité d'origine** jusqu'en 2002, elle occupe en 2003 le troisième rang derrière la Chine et l'Algérie. Les entrées d'étudiants algériens ont en effet fortement progressé depuis cinq ans : leur poids est passé de 2,1 % en 1998 à 11,7 % en 2003. Le nombre d'étudiants asiatiques a lui aussi fortement augmenté dans les années récentes : il a été multiplié par 1,5 entre 2001 et 2003. Cette augmentation correspond en fait à un afflux d'étudiants chinois et vietnamiens, tandis que la part d'étudiants japonais a diminué sur la période. Les Chinois constituent donc la première nationalité d'origine en 2003, avec 7 164 étudiants. La part des étudiants américains a quant à elle pratiquement été divisée par deux entre 1998 et 2003 (elle est passée de 23,8 % à 12,3 %). Le nombre d'étudiants américains reste toutefois stable sur cette période. Parmi eux, les ressortissants des États-Unis demeurent les plus nombreux avec 1 907 étudiants en 2003. La part des européens originaires d'Europe hors Espace économique européen a elle aussi diminué entre 1998 et 2003.

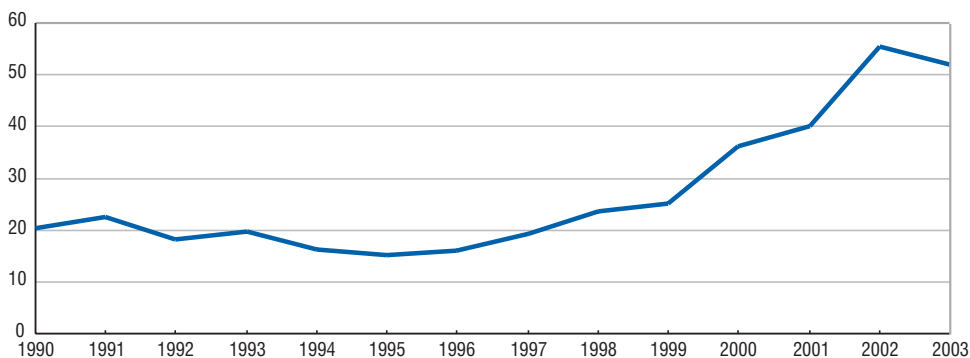
L'Île-de-France est en 2003 la première **région d'accueil** des étudiants étrangers, avec 40 % d'entre eux, la ville de Paris en regroupant à elle seule 22,4 %. Les régions Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur se situent aux deuxième et troisième places, avec 11 % et 7,2 % des entrées d'étudiants.

DÉFINITION

✓ **Espace économique européen** : il regroupe tous les États entre lesquels l'accord de libre-circulation des personnes est en vigueur, soit l'Union européenne à 15, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

1 - Flux d'entrées d'étudiants depuis 1990

en milliers



Champ : étudiants n'appartenant pas à l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

2 - Entrées des étudiants en France selon la nationalité

Nationalité	1998	1999	2000	2001	2002	2003		
						Ensemble	Hommes	Femmes
Europe (hors EEE) et ex-URSS	3 034	3 096	4 247	4 749	6 177	5 919	1 628	4 291
Pologne	601	621	888	1 014	1 499	1 386	304	1 082
Roumanie	452	500	686	709	1 028	1 097	380	717
Afrique	8 307	10 235	16 066	18 880	27 024	23 097	15 168	7 929
Algérie	497	789	1 109	1 918	4 797	6 102	4 436	1 666
Maroc	2 515	3 163	5 692	6 850	8 787	5 554	3 749	1 805
Tunisie	901	1 107	1 549	1 805	2 340	2 104	1 435	669
Afrique hors Maghreb	4 394	5 176	7 716	8 307	11 100	9 337	5 548	3 789
Asie	6 407	6 698	9 738	10 640	15 126	16 433	7 441	8 992
Chine	825	1 497	3 414	3 586	6 483	7 164	3 171	3 993
Japon	2 506	2 186	2 302	2 245	2 414	2 245	652	1 593
Liban	528	537	729	937	1 253	1 234	830	404
Vietnam	186	193	333	472	846	1 750	873	877
Amérique, Océanie	5 737	5 028	6 072	5 700	7 148	6 595	2 663	3 932
Autres (divers, apatrides)	17	9	17	14	23	18	13	5
Ensemble	23 502	25 066	36 140	39 983	55 498	52 062	26 913	25 149

Champ : étudiants n'appartenant pas à l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

2.6 IMMIGRATION DANS LES PAYS DE L'OCDE

En 2002, 4,6 millions de personnes ont migré vers les pays de l'OCDE (hormis la Grèce, l'Islande, la République slovaque et la Turquie, pour lesquelles les données ne sont pas disponibles). Il s'agit d'une estimation reposant sur des statistiques nationales non strictement comparables. Les flux migratoires restent largement dominés dans plusieurs pays européens par les entrées au titre du regroupement familial, mais aussi en partie par des besoins persistants de main-d'œuvre, notamment qualifiée. Elles découlent aussi de l'attrait qu'exercent les pays de l'OCDE en terme de niveau de vie par rapport au pays d'origine. Cependant, de nombreux pays de l'OCDE imposent actuellement des lois plus strictes portant sur l'entrée et la résidence des étrangers. Ainsi, ces dernières années, certains pays européens (le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas) ont introduit des lois limitant le regroupement familial, ou renforcé les lois existantes. Par ailleurs, la lutte contre les migrations irrégulières s'est renforcée au niveau international.

Les flux migratoires dans la zone OCDE ont cependant évolué suivant des dynamiques différentes selon les pays. Les pays d'Europe du sud et l'Irlande sont des pays de migrations de main-d'œuvre y compris non qualifiée. Pour l'Italie et l'Irlande, les flux d'immigration ont augmenté de plus de 20 % entre 2001 et 2002. En revanche, aux États-Unis, après deux années de hausse importante (+ 31 % en 2000, + 25 % en 2001), les flux d'immigration ont stagné en 2002. La loi dite « Patriot act » adoptée après les événements du 11 septembre 2001 a en effet considérablement limité les possibilités d'immigrer. Au Canada et

au Japon, les flux d'immigration se sont stabilisés après s'être accrus au cours des dernières années.

Pour le Canada, le Japon, la Corée et le Royaume-Uni, les flux sont en grande partie constitués de migrations de travail, notamment qualifié. Les migrations à destination de la France sont composées essentiellement de membres de familles.

En 2002, les États-Unis ont accueilli le plus grand nombre d'immigrés : un million de personnes. Parallèlement, dans l'Union européenne, 658 000 immigrants ont été comptabilisés en Allemagne, 443 000 en Espagne, 418 000 au Royaume-Uni, 388 000 en Italie, et 156 000 en France ; 344 000 personnes ont immigré au Japon.

En 2002, les Russes, les Ukrainiens, les Chinois et les Indiens prédominent parmi les immigrants de l'ensemble de la zone OCDE. Ainsi, les Russes constituent la troisième nationalité pour les immigrants en Allemagne et la septième au Japon. Les Ukrainiens représentent la première nationalité au Portugal et la dixième aux États-Unis. Les Chinois sont quant à eux parmi les 10 premières nationalités dans 11 pays de l'OCDE ; les migrations en provenance de Chine s'accroissent particulièrement vers les États-Unis et le Japon, mais également les Pays-Bas et la Belgique.

Les migrations de « proximité » se renforcent : elles concernent les migrations en provenance de Roumanie vers la Hongrie et l'Italie, de Pologne et de Turquie vers l'Allemagne, du Maghreb vers la France, de Chine vers la Nouvelle-Zélande et le Japon et d'Allemagne vers la Suisse et l'Autriche.

DÉFINITION

✓ **OCDE** : l'Organisation de coopération et développement économiques regroupe 30 pays membres dont les pays de l'Union européenne à 25 sauf l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, Malte et la Slovaquie, ainsi que l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis, l'Islande, le Japon, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et la Turquie.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ OCDE (2005), *Tendances des migrations internationales 2004*.

1 - Entrées d'étrangers dans les pays de l'OCDE

en milliers

	1999	2000	2001	2002
Données issues des registres de population				
Allemagne	673,9	648,8	685,3	658,3
Autriche	72,4	66,0	74,8	nd
Belgique	68,5	68,6	66,0	70,2
Danemark	20,3	22,9	25,2	22,0
Espagne	99,1	330,9	394,0	443,1
Finlande	7,9	9,1	11,0	10,0
Hongrie	20,2	20,2	20,3	15,7
Japon	281,9	345,8	351,2	343,8
Luxembourg	11,8	10,8	11,1	11,0
Norvège	32,2	27,8	25,4	30,8
Pays-Bas	78,4	91,4	94,5	86,6
République tchèque	6,8	4,2	11,3	43,6
Suède	34,6	42,6	44,1	47,6
Suisse	83,4	85,6	99,5	97,6
Données issues des permis de résidence et de travail ou d'autres sources				
Australie	84,1	91,9	106,8	88,5
Canada	189,9	227,3	250,5	229,1
Corée	111,0	123,9	128,0	137,7
États-Unis	646,6	849,8	1 064,3	1 063,7
France*	116,0	127,7	140,2	155,7
Irlande	22,2	27,8	32,7	39,9
Italie	268,0	271,5	232,8	388,1
Mexique	42,2	41,1	35,7	32,4
Nouvelle-Zélande	31,0	37,6	54,4	47,7
Pologne	17,4	15,9	21,5	30,2
Portugal	10,5	15,9	141,1	61,5
Royaume-Uni	337,4	379,3	373,3	418,2

* Afin qu'elles soient comparables aux entrées dans les autres pays de l'OCDE, les entrées de personnes originaires des pays de l'Union européenne à 15 ont été rajoutées aux entrées d'étrangers en France (respectivement pour les années 1999 à 2002 : 29,7, 30,6, 33,5 et 32,2 milliers).

Note : les données relatives aux pays qui disposent d'un registre de population ne sont pas strictement comparables car les critères d'inscription aux registres varient selon le pays. Notamment, le délai accordé pour s'inscrire diffère d'un pays à l'autre (d'une semaine en Allemagne à un an en Finlande et en Suède). Par ailleurs, dans certains pays, les travailleurs saisonniers, les stagiaires et les étudiants sont inclus dans les statistiques de l'immigration. Dans le cas de l'Allemagne, plus de la moitié des flux d'entrées d'étrangers serait constituée d'immigration de court terme.

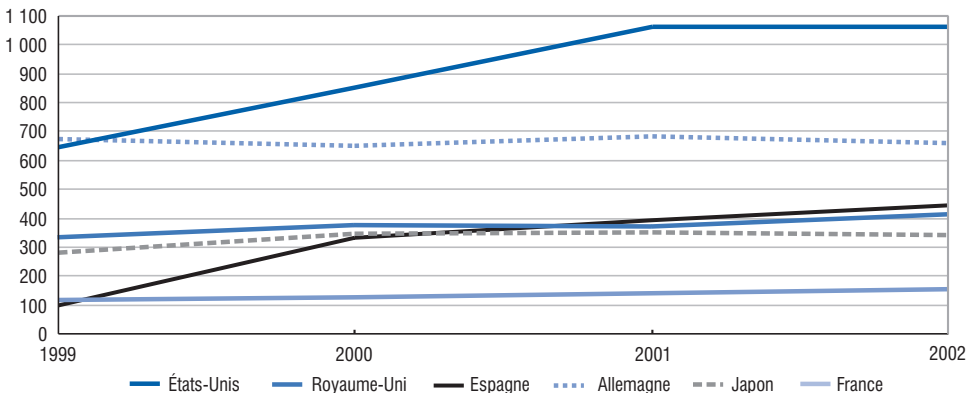
Les chiffres des Pays-Bas, de la Norvège et surtout de l'Allemagne incluent un nombre important de demandeurs d'asile.

Les données relatives à la Grèce, l'Islande, la République slovaque et la Turquie ne sont pas disponibles.

Source : OCDE.

2 - Évolution des entrées d'étrangers dans certains pays de l'OCDE

en milliers



Source : OCDE.

2.7 DEMANDES D'ASILE EN EUROPE

Depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam en 1999, le droit d'asile est devenu une compétence communautaire. En 2004, un régime d'asile commun à tous les pays de l'Union européenne a été mis en place. Il repose sur un statut et une procédure d'asile valables dans toute l'Union. La directive sur les conditions de reconnaissance du statut de réfugié et les droits qui y sont attachés définit deux catégories : les personnes pouvant bénéficier du statut de réfugié au titre de la Convention de Genève de 1951 et celles pouvant prétendre à une « protection subsidiaire » car elles risquent la peine de mort ou la torture ou sont personnellement menacées dans une situation de guerre civile. Les discussions concernant les procédures d'octroi du statut de réfugié sont en cours : elles portent sur la notion de « pays sûr » (pays dont les ressortissants ne peuvent prétendre au statut de réfugié) et la possibilité d'expulsion avant la fin de la procédure en cas de recours.

En 2003, l'Union européenne a accueilli 309 000 nouveaux demandeurs d'asile. Cinq pays accueillent à eux seuls les trois quarts de ces demandes : le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Suède. Avec 60 000 nouvelles demandes d'asile chacun en 2003, la France et le Royaume-Uni sont les premiers pays concernés de l'Union européenne, suivis par l'Allemagne (50 600), l'Autriche (32 400) et la Suède (31 400). Mais relativement à la taille de leur population, c'est l'Autriche qui affiche la part la plus élevée de demandeurs d'asile (4 demandeurs pour 1 000 habitants), devant la Suède (3,5), le Luxembourg (3,4) et l'Irlande (2).

Après avoir baissé de 15 % entre 1995 et 1996, le nombre de demandes d'asile introduites dans l'Union européenne a augmenté jusqu'en 2000, pour se stabiliser aux

alentours de 376 000 demandes annuelles jusqu'en 2002. La forte diminution entre 2002 et 2003 (- 18 %) ramène le nombre de demandeurs d'asile à son plus bas niveau depuis 1998 : 309 000 demandes. Dans trois des cinq pays qui reçoivent le plus de demandes, celles-ci ont baissé entre 2002 et 2003 : l'Autriche (- 18 %), l'Allemagne (- 29 %) et le Royaume-Uni (- 30 %). En effet, l'Allemagne a décidé de ne plus accepter les ressortissants originaires d'Europe centrale ou orientale. Au Royaume-Uni, les demandes avaient été multipliées par 2,5 entre 1997 et 2002 ; la chute entre 2002 et 2003 s'explique par un renforcement considérable du contrôle de ses frontières ainsi que par une limitation, en 2003, du droit au travail des demandeurs d'asile. Pour la France, après plusieurs années consécutives de hausse, le nombre de demandes s'est stabilisé en 2003. Dans deux pays seulement, les demandes d'asile ont augmenté de manière significative entre 2002 et 2003 : le Luxembourg (+ 49 %) et la Grèce (+ 45 %), mais le nombre de demandes y restent encore inférieur à 10 000 par an.

En 2003, les Turcs constituent la première nationalité d'origine des demandeurs d'asile dans l'Union européenne (7,2 %). Viennent ensuite les ressortissants de Serbie-Monténégro (6,9%), d'Irak (6,7 %) et de Russie (5,9 %). Suivant le pays d'accueil, la nationalité d'origine prédominante des demandeurs d'asile diffère : en Allemagne et en France, les Turcs sont surreprésentés (12,5 % et 12,0 % des demandeurs d'asile de ces pays), en Italie et au Royaume-Uni ce sont les Somaliens (12,7 % et 12 %), en Autriche les Russes (20,7 %), en Suède les Serbo-Monténégrins (16,9 %), aux Pays-Bas les Irakiens (25,9 %) et en Belgique les personnes originaires de la République démocratique du Congo (10,5 %).

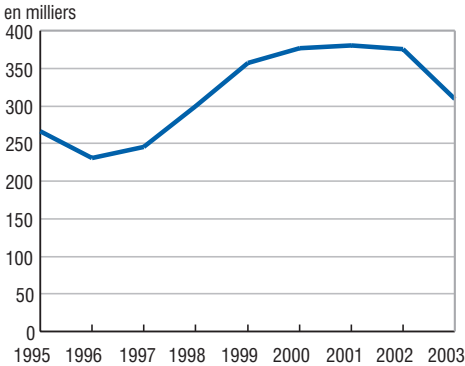
1 - Les demandes d'asile conventionnel dans les pays de l'Union européenne de 1995 à 2003

Pays d'accueil	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Allemagne	127 937	117 333	104 353	98 644	94 776	78 564	88 287	71 127	50 563
Autriche	5 920	6 991	6 719	13 805	20 129	18 284	30 127	39 354	32 359 (p)
Belgique	11 409	12 433	11 788	21 965	35 778	42 691	24 507	18 798	16 940 (p)
Danemark	5 104	5 896	5 100	5 699	6 530	10 347	12 512	5 946	4 390 (p)
Espagne	5 678	4 730	4 975	4 934	8 405	7 926	9 490	6 309	5 918
Finlande	849	711	972	1 272	3 106	3 170	1 651	3 443	3 220
France*	23 477 (e)	20 016 (e)	24 628 (e)	25 731 (e)	35 543 (e)	44 559 (e)	54 385 (e)	58 750 (e)	59 768
Grèce	1 282	1 640	4 376	2 950	1 528	3 083	5 499	5 664	8 178 (p)
Irlande	420	1 180	3 880	4 626	7 724	10 938	10 324	11 634	7 901 (p)
Italie	1 760	680	1 890	13 100	18 450 (p)	15 194 (p)	nd	16 015	13 705 (p)
Luxembourg	280	263	433	1 709	2 930	627	683	1 042	1 549
Pays-Bas	29 258	22 857	34 443	45 217	39 274	43 895	32 579	18 667	13 402 (p)
Portugal	332	269	251	355	307	224	233	244	116 (p)
Royaume-Uni	43 965	29 640	32 500	46 014	71 158	80 315	71 366	85 866	60 047
Suède	9 047	5 774	9 678	12 841	11 220	16 283	23 499	33 016	31 355 (p)
Ensemble	266 718	230 413	245 986	298 862	356 858 (p)	376 100 (p)	nd	375 875	309 411 (p)

* Jusqu'en 2002, les mineurs n'étaient pas dénombrés. Leurs demandes sont donc estimées rétrospectivement de 1995 à 2002 en multipliant le nombre de primo-demandes par le ratio (1,15).

Source : Eurostat, OFPRA.

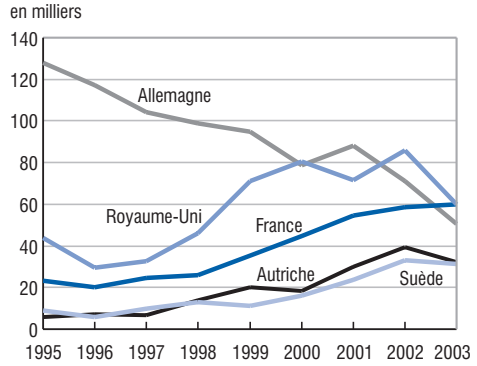
2 - Les demandes d'asile dans l'Union européenne de 1995 à 2003



Note : pour 2001, les données pour l'Italie ont été estimées en faisant une moyenne des données de 2000 et 2002.

Sources : Eurostat, OFPRA.

3 - Les demandes d'asile pour quelques pays de l'Union européenne de 1995 à 2003



Source : Eurostat, OFPRA.

4 - Les demandes d'asile en 2003 selon les nationalités d'origine les plus représentées

Pays d'accueil	Ensemble des nationalités d'origine	dont			
		Turquie	Serbie-Monténégro	Irak	Russie
Allemagne	50 563	6 301	4 909	3 850	3 383
Autriche	32 359 (p)	2 854 (p)	2 526 (p)	1 446 (p)	6 706 (p)
Belgique	16 940 (p)	618 (p)	1 280 (p)	282 (p)	1 680 (p)
France	59 768	7 192	2 704	559	3 347
Italie	13 705 (p)	468 (p)	1 535 (p)	493 (p)	82 (p)
Pays-Bas	13 402 (p)	414 (p)	393 (p)	3 472 (p)	245 (p)
Royaume-Uni	60 047	2 992	1 133	4 288	412
Suède	31 355 (p)	733 (p)	5 305 (p)	2 700 (p)	1 361 (p)
Ensemble des pays de l'UE à 15	309 411 (p)	22 147 (p)	21 277 (p)	20 843 (p)	18 144 (p)

Source : Eurostat, OFPRA.

2.8 PRÉSENCE ÉTRANGÈRE EN EUROPE

En 2002, les personnes de nationalité étrangère représentent en moyenne 5,6 % de la population des pays de l'Union européenne à 15, mais cette présence étrangère est très variable selon les pays. Au Luxembourg, un tiers de la population est de nationalité étrangère, ce qui en fait un pays atypique en Europe. Ensuite, en Allemagne, en Autriche et en Belgique, la part des étrangers dans la population totale avoisine les 10 %. À l'inverse, la part d'étrangers est très faible en Finlande, en Italie et en Espagne où elle ne s'élève qu'à 2 ou 3 %. Ces écarts résultent en partie des différences dans les flux migratoires, mais aussi des conditions d'accès à la nationalité du pays d'accueil. Par exemple, jusqu'à récemment, l'accès à la nationalité allemande était très restrictif.

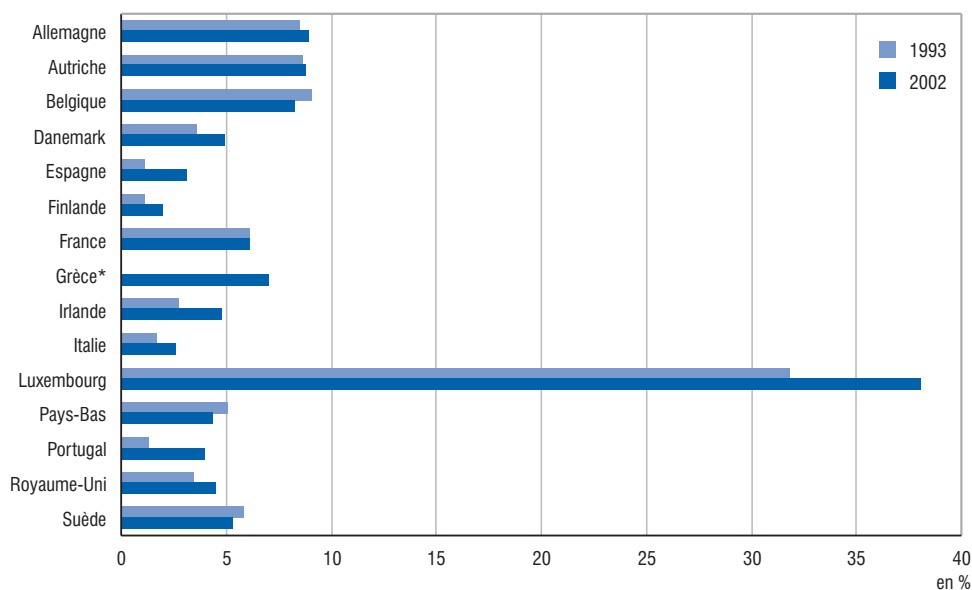
Depuis 1993, la part des étrangers a augmenté dans de nombreux pays membres, et de manière particulièrement importante dans les pays qui comptaient à cette date relativement peu d'étrangers, comme en Espagne, au Portugal, en Finlande et en Irlande. Dans les pays où la présence étrangère était plus importante, la part d'étrangers a augmenté de façon plus modérée (Allemagne, Autriche), voire a diminué (Belgique). Ces évolutions s'expliquent principalement par l'évolution des flux migratoires vers ces différents pays au cours des dernières années.

La proximité géographique est le facteur le plus déterminant dans l'origine des étrangers dans les pays d'Europe. Ainsi, 58 % des étrangers vivant en Grèce sont Albanais, 46 % de ceux résidant en Irlande sont Britanniques et 43 % de ceux habitant en Finlande viennent de Russie, d'Estonie ou de Suède. De même, les ressortissants albanais ou roumains, mais aussi marocains, sont les plus nombreux en Italie ; les Irlandais représentent 15 % des étrangers présents au Royaume-Uni et un tiers des étrangers de Suède sont Finlandais, Norvégiens ou Danois. Les étrangers résidant au Luxembourg et en Belgique sont essentiellement d'origine européenne. En France, les principales nationalités d'origine sont les Portugais, les Marocains et les Algériens. La forte présence turque et ex-yougoslave en Allemagne et en Autriche tient en partie à la proximité géographique, mais aussi à des liens historiques entre ces différents pays. La présence étrangère en Espagne et au Portugal porte la marque de leur histoire coloniale : mis à part les Marocains (21 % des étrangers d'Espagne), une partie importante des étrangers d'Espagne sont originaires d'Amérique latine et plus du tiers des étrangers du Portugal sont Capverdiens, Brésiliens ou Angolais. Enfin, plus d'un quart des étrangers des Pays-Bas sont de nationalité turque ou marocaine et près d'un tiers de ceux du Danemark sont des ressortissants turcs, irakiens ou ex-yougoslaves.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ OCDE (2005), *Tendances des migrations internationales 2004*.

1 - Part de la population étrangère dans la population totale en 2002



* Seuls les chiffres de 2001 sont disponibles.

Note : pour la France, les données sont issues d'une estimation à partir de l'enquête emploi. Pour les autres pays, elles proviennent des registres de population et des registres des étrangers à l'exception de la Grèce (recensement), du Portugal (permis de résidence), de l'Irlande et du Royaume-Uni (enquête sur la population active).

Sources : Insee, enquêtes Emploi, 1993-2002 ; Eurostat.

2 - Évolution des effectifs d'étrangers entre 1993 et 2002

	en milliers									
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Allemagne	6 878	6 991	7 174	7 314	7 366	7 320	7 344	7 297	7 319	7 336
Autriche	690	714	677	682	683	687	694	702	708	708
Belgique	920	922	910	912	903	892	897	862	847	850
Danemark	189	197	223	238	250	256	259	259	267	265
Espagne	430	461	500	539	610	720	801	896	1 109	1 324
Finlande	56	62	69	74	81	85	88	91	99	104
France	3 583	3 619	3 616	3 659	3 635	3 645	3 709	3 668	3 746	3 838
Grèce	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	762	nd
Irlande	90	91	96	118	114	111	118	126	155	188
Italie	987	923	991	1 095	1 096	1 241	1 252	1 388	1 363	1 512
Luxembourg	128	133	138	143	148	153	159	165	167	171
Pays-Bas	780	757	725	680	678	662	652	668	690	700
Portugal	132	157	168	173	175	178	191	208	351	413
Royaume-Uni	2 001	2 032	1 948	1 934	2 066	2 207	2 208	2 342	2 587	2 681
Suède	508	537	532	527	522	500	487	477	476	474

Note : pour la France, les données sont issues d'une estimation à partir de l'enquête emploi. Pour les autres pays, elles proviennent des registres de population et des registres des étrangers à l'exception de la Grèce (recensement), du Portugal (permis de résidence), de l'Irlande et du Royaume-Uni (enquête sur la population active).

Sources : Insee, enquêtes Emploi, 1993-2002 ; Eurostat.

2.9 MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE EN EUROPE

En 2003, les étrangers, nés dans leur pays de résidence ou à l'étranger, représentent 6 % de la **population active** de l'Union européenne à 15. Leur part est plus élevée au Luxembourg, et dans une moindre mesure en Grèce, en Autriche et en Allemagne.

Entre 1998 et 2003, la population active étrangère s'est accrue dans la majorité des pays de l'Union européenne. Cette augmentation a été particulièrement spectaculaire en Espagne, en Irlande et au Portugal, pays où la part des actifs étrangers était relativement faible. En revanche, le nombre de travailleurs étrangers a reculé en Belgique (- 3 %) en Autriche (- 7 %) et en France (- 14 %). Mais, dans ces pays, la baisse est largement imputable aux naturalisations.

En 2003, dans la plupart des pays, le **taux d'activité** des étrangers est moins élevé que celui des nationaux. L'écart est particulièrement marqué au Danemark (28 points), aux Pays-Bas (15 points) et en Suède (11 points). En revanche, en Espagne, en Grèce, au Luxembourg et au Portugal, pour les hommes comme pour les femmes, le taux d'activité des étrangers est supérieur à celui des nationaux. Ces différences sont en partie dues aux motifs d'immigration : dans ces derniers pays, la majorité des nouveaux migrants viennent à des fins d'emploi.

Dans tous les pays, le taux d'activité augmente avec le niveau d'éducation, mais cet accroissement est moins marqué pour les étrangers. Parmi les personnes non qualifiées, le taux d'activité des étrangers est soit supérieur, soit légèrement inférieur à celui des nationaux ; parmi celles qui ont poursuivi des études supérieures, leur taux d'activité est systématiquement inférieur à celui des nationaux.

Dans tous les pays, à l'exception de la Grèce, le **chômage** touche plus les étrangers. Aux Pays-Bas, en Belgique et en Suède, leur taux de chômage est au moins deux fois et demi supérieur à celui des nationaux. Ainsi, en Belgique, le taux de chômage s'élève à 18,2 % pour les étrangers contre 6,9 % pour les nationaux. Pour les étrangers comme pour les nationaux, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes, hormis en Suède, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Autriche. En Espagne, par exemple, 18,2 % des actives étrangères recherchent un emploi, contre 12,3 % de leurs homologues masculins.

Quels que soient les pays, les étrangers sont sous-représentés dans l'éducation, l'administration publique – souvent fermée aux étrangers –, et dans une moindre mesure, le commerce, la santé et les services sociaux. À l'inverse, ils sont davantage présents dans l'hôtellerie et la restauration, les services aux particuliers et les industries manufacturières et minières. Bien que les étrangers soient sur-représentés dans les secteurs traditionnels (BTP, industrie), l'emploi étranger se diffuse progressivement depuis plusieurs années vers le secteur des services y compris qualifiés. La répartition sectorielle varie selon les pays d'accueil. En Autriche, en Belgique et aux Pays-Bas, plus de 20 % des emplois étrangers sont situés dans le secteur des mines et industries manufacturières. En Allemagne et en Grèce, l'industrie ou la construction emploient près de 40 % des étrangers. Au Royaume-Uni et en Suède, le secteur de la santé et des services sociaux concentre entre 15 % et 20 % de l'emploi étranger.

DÉFINITIONS

- ✓ **Population active** : personnes ayant un emploi ou qui sont à la recherche d'un emploi, ainsi que les militaires du contingent.
- ✓ **Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs d'une population donnée et l'effectif total de cette population.
- ✓ **Taux de chômage (au sens du BIT)** : rapport entre la population au chômage au sens du BIT (c'est-à-dire constituée des personnes sans emploi, disponibles et à la recherche d'un emploi ou qui en ont trouvé un qui commencera ultérieurement) et la population active.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ OCDE (2005), *Tendances des migrations internationales 2004*.

1 - Travailleurs étrangers dans les pays de l'Union européenne à 15

	Population active étrangère (en milliers)		Part dans la population active totale (en %)	
	1998	2003	1998	2003
Allemagne	3 384	3 562	8,7	9,0
Autriche	380	354	10,0	9,2
Belgique	344	334	8,1	7,7
Danemark	98	104*	3,4	3,5*
Espagne	161	687	1,0	3,7
Finlande	26	41	1,0	1,6
France	1 582	1 361	6,2	5,2
Grèce	nd	413**	///	9,5**
Irlande	53	118	3,4	6,5
Italie	615	841*	2,7	3,8*
Luxembourg***	71	87	40,7	45,0
Pays-Bas	270	317	3,5	3,8
Portugal	67	140	1,4	2,7
Royaume-Uni	1 145	1 513	4,1	5,1
Suède	189	210	4,4	4,6

* Données relatives à l'année 2002.

** Données relatives à l'année 2001 et aux étrangers entrés en Grèce pour des raisons d'emploi.

*** Travailleurs étrangers résidents (non compris les travailleurs frontaliers).

Champ : population active âgée de 15 à 64 ans, sauf pour le Danemark, la Grèce et l'Italie où les données sont issues de l'ensemble de la population active âgée de 15 ans ou plus.

Source : OCDE.

2 - Situation sur le marché du travail en 2003 des étrangers et des nationaux dans les pays de l'Union européenne à 15 en %

	Taux d'activité		Taux de chômage	
	Étrangers	Nationaux	Étrangers	Nationaux
Allemagne	65,2	72,8	16,7	9,2
Autriche	74,0	71,4	8,3	4,4
Belgique	55,6	65,1	18,2	6,9
Danemark	51,7	79,3	9,2	4,1
Espagne	76,9	66,7	14,8	11,0
Finlande	71,5	76,9	18,3	10,4
France	63,3	69,8	18,8	8,5
Grèce	73,4	63,3	8,8	9,1
Irlande	65,3	68,3	6,5	4,4
Italie	nd	nd	nd	nd
Luxembourg	70,9	61,0	5,2	2,4
Pays-Bas	62,2	77,1	9,5	3,4
Portugal	79,6	72,7	11,2	6,4
Royaume-Uni	67,1	75,9	7,9	4,7
Suède	67,4	78,5	13,2	5,3

Champ : population active âgée de 15 à 64 ans, sauf pour le Danemark où les données sont issues de l'ensemble de la population active âgée de 15 ans ou plus.

Sources : Eurostat, enquête de la Communauté européenne sur la population active, à l'exception du Danemark : données de registres.

3.1 MAÎTRISE DU FRANÇAIS

Les immigrés, souvent arrivés en France à l'âge adulte ou plus jeunes avec leurs parents, ont été majoritairement élevés dans une langue étrangère, éventuellement associée au français : dans les trois quarts des cas, il s'agissait exclusivement d'une langue étrangère et dans un cas sur cinq du français et d'une langue étrangère. Seulement 7 % des immigrés ont des parents qui leur parlaient exclusivement en français : il s'agit pour l'essentiel d'immigrés arrivés très jeunes ou natifs d'anciennes colonies françaises. Les immigrés venus du Portugal ont très rarement grandi dans un environnement francophone (7 %). À l'inverse, les immigrés originaires du Maghreb sont les plus nombreux à avoir bénéficié d'un tel environnement (36 %). À sexe et âge à l'arrivée comparables, ces différences demeurent.

La grande majorité des immigrés qui n'ont pas été élevés exclusivement en français continuent à utiliser leur **langue maternelle** étrangère à l'âge adulte avec des membres de leur entourage (famille vivant en France et voisinage) : c'est le cas de 87 % d'entre eux. Quelques-uns, 2 %, utilisent leur langue maternelle avec des personnes de leur voisinage sans l'utiliser avec leur famille. Plus les immigrés sont arrivés jeunes ou sont installés en France depuis longtemps, moins ils pratiquent leur langue maternelle et plus le cercle des personnes avec lesquelles ils l'utilisent est restreint ; 64 % de ceux arrivés en 1960 ou avant continuent à l'employer avec leur entourage, contre 91 % pour ceux arrivés depuis 1981. Bien que plus faible parmi ceux arrivés très

jeunes, la pratique de la langue maternelle reste importante : 80 % des immigrés arrivés à 10 ans ou plus jeunes continuent de l'utiliser avec leur entourage. Les immigrés du Maghreb ont eu plus souvent que les immigrés du Portugal des parents qui leur parlaient aussi en français quand ils étaient enfants, mais devenus adultes, ils utilisent aussi souvent leur langue maternelle avec leurs proches.

Dans leur grande majorité, les immigrés dont la langue maternelle n'est pas exclusivement le français considèrent qu'ils maîtrisent la langue française. Seuls 26 % disent éprouver des difficultés à la parler, difficultés qui, dans 38 % des cas, entraînent une gêne lorsqu'ils doivent l'utiliser. À sexe et pays d'origine donnés, c'est l'âge à la migration, plus que l'ancienneté de la présence en France, qui pèse sur le sentiment de maîtriser la langue française. Le fait d'être arrivé jeune et donc d'avoir été scolarisé tôt en France est déterminant : la quasi-totalité des immigrés arrivés avant l'âge de 10 ans considèrent avoir une bonne **maîtrise du français**, contre la moitié de ceux arrivés après 25 ans. Bien que les immigrés du Maghreb soient, dans leur ensemble, parmi ceux dont les parents utilisaient le plus le français pour leur parler, ils sont par la suite parmi ceux qui éprouvent le plus de difficultés à s'exprimer en français. Près du tiers d'entre eux ont ce sentiment.

Les nouveaux arrivants ont aussi souvent une bonne connaissance du français : une large majorité des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration parviennent à s'exprimer en français pour la vie courante.

DÉFINITION

✓ **Langue maternelle** : il s'agit ici de la langue que leurs parents leur parlaient quand les personnes enquêtées étaient enfants (vers l'âge de 5 ans).

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Clanché F. (2002), « Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique », *Insee Première*, n° 830.

1 - Langue parlée par les parents des immigrés pendant l'enfance

en %

	Français uniquement	Français et autre langue	Autre langue que le français	Ensemble
Âge à l'arrivée en France				
0-10 ans	17	25	58	100
11-19 ans	5	15	80	100
20-25 ans	6	18	76	100
26 ans ou plus	2	14	84	100
Pays d'origine				
Espagne, Italie	4	13	83	100
Portugal	1	6	93	100
Autres pays d'Europe	10	7	83	100
Maghreb	8	28	64	100
Autres pays	8	19	73	100
Ensemble	7	18	75	100

Champ : immigrés âgés de 18 ans ou plus résidant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie - Construction des identités, 2003.

2 - Pratique de la langue maternelle à l'âge adulte

en %

	Avec des personnes de l'entourage (famille ou voisinage)	Avec des membres de la famille (conjoint, enfants, autres membres résidant en France)	Avec des personnes du voisinage
Âge à l'arrivée en France			
0-10 ans	79	78	40
11-19 ans	89	87	43
20-25 ans	86	84	47
26 ans ou plus	90	87	51
Période d'arrivée en France			
1960 ou avant	64	62	28
1961-1970	83	82	44
1971-1980	96	95	56
1981 ou après	91	87	48
Ensemble	87	85	46

Champ : immigrés âgés de 18 ans ou plus résidant en ménage ordinaire dont les parents ne leur parlaient pas exclusivement en français lorsqu'ils étaient enfants.

Lecture : 79 % des immigrés de langue maternelle étrangère âgés de 10 ans ou moins à leur venue en France utilisent leur langue maternelle d'origine pour parler avec leur entourage.

Source : Insee, enquête Histoire de vie - Construction des identités, 2003.

3 - Maîtrise de la langue française

en %

	Maîtrise	Mauvaise maîtrise, mais pas de gêne pour la parler	Mauvaise maîtrise et gêne pour la parler	Ensemble
Âge à l'arrivée en France				
0-10 ans	98	1	1	100
11-19 ans	81	13	6	100
20-25 ans	75	17	8	100
26 ans ou plus	57	24	19	100
Pays d'origine				
Espagne, Italie	80	12	8	100
Portugal	73	17	10	100
Autres pays d'Europe	76	13	11	100
Maghreb	68	19	13	100
Autres pays	77	14	9	100
Ensemble	74	16	10	100

Champ : immigrés âgés de 18 ans ou plus résidant en ménage ordinaire dont les parents ne leur parlaient pas exclusivement en français lorsqu'ils étaient enfants.

Source : Insee, enquête Histoire de vie - Construction des identités, 2003.

3.2 TRANSMISSION DES LANGUES

La langue parlée par les parents avec leurs enfants est un élément important de l'intégration linguistique des familles immigrées. En effet, à partir du moment où les parents s'expriment habituellement en français avec leurs enfants, c'est cette langue que ces derniers vont utiliser en priorité et transmettre à leur tour à leurs propres enfants.

Les parents immigrés ayant des enfants scolarisés au collège adoptent majoritairement le français. Dans six familles immigrées sur dix, le père comme la mère s'adressent principalement en français à leurs enfants. Mais la pratique de la langue française est progressive et n'est acquise qu'après un long séjour en France. Elle concerne plus des deux tiers des parents installés depuis plus vingt-cinq ans, mais reste minoritaire dans les familles installées depuis moins de dix ans. Cet impact progressif de la durée de séjour explique une grande partie des disparités selon le pays d'origine. La pratique du français est plus développée parmi les familles originaires d'Algérie, d'Afrique subsaharienne ou du Portugal qui ont connu la colonisation ou sont issues de courants migratoires anciens. À l'inverse, elle est très minoritaire pour les

immigrés venus beaucoup plus récemment de Turquie : seulement deux parents sur dix originaires de ce pays s'adressent dans cette langue à leur enfant.

Dans pratiquement toutes les familles mixtes, le français est la langue de communication entre parents et enfants. Quels que soient le sexe ou l'origine géographique du parent immigré, 94 % des pères et des mères immigrés parlent principalement le français avec leur enfant, et les situations d'usage exclusif de cette langue sont largement majoritaires.

Les pères et les mères immigrés se comportent souvent différemment dans la manière dont ils intègrent le français aux échanges avec leurs enfants. Après trente ans d'installation en France, les mères utilisent plus fréquemment le français. Par ailleurs, l'exercice d'une activité professionnelle s'accompagne toujours chez elles d'une nette intensification de l'usage du français. À l'exception des cadres et professions intermédiaires, les mères utilisent, à catégorie socioprofessionnelle comparable, plus souvent que les pères cette langue pour communiquer avec leurs enfants. C'est parmi les ouvriers non qualifiés que le décalage de comportement est le plus marqué.

DÉFINITIONS

- ✓ **Famille immigrée** : famille dont les deux parents sont immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger ou famille monoparentale où le parent chef de famille est immigré.
- ✓ **Famille mixte** : famille dont un seul des deux parents est immigré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Clanché F. (2002), « Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique », *Insee Première*, n° 830.

1 - Pratique des langues en famille selon la période d'installation en France

en %

Déclarent parler habituellement avec leurs enfants...	Ensemble	Avant 1965	1965 - 1969	1970 - 1974	1975 - 1979	1980 - 1984	1985 - 1995
Pères							
...le français uniquement (a)	14	22	18	11	14	12	9
...souvent le français, parfois une autre langue (b)	44	49	48	47	43	38	29
... principalement le français (a + b)	58	71	66	58	57	50	38
...souvent une autre langue, parfois le français	8	5	4	8	6	11	14
...une autre langue uniquement	34	24	30	34	37	39	48
Mères							
...le français uniquement (a)	12	38	19	14	10	9	6
...souvent le français, parfois une autre langue (b)	44	44	66	54	43	42	30
... principalement le français (a + b)	56	82	85	68	53	51	36
...souvent une autre langue, parfois le français	12	3	1	10	11	14	22
...une autre langue uniquement	32	15	14	22	36	35	42

Champ : familles immigrées ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée scolaire 1997 en France métropolitaine.

Lecture : 22 % des pères immigrés arrivés en France avant 1965 déclarent parler habituellement uniquement le français avec leurs enfants.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

2 - Pratique des langues en famille selon le pays d'origine

en %

Déclarent parler habituellement avec leurs enfants...	Familles immigrées						Familles mixtes		
	Portugal	Autres pays d'Europe	Algérie	Maroc, Tunisie	Autres pays d'Afrique	Turquie	Père non-immigré, mère immigrée d'Europe	Mère non-immigrée, père immigré d'Europe	Mère non-immigrée, père immigré du Maghreb
Pères									
...le français uniquement (a)	10	24	17	9	23	3	91	74	75
...souvent le français, parfois une autre langue (b)	56	31	50	49	41	19	8	20	22
... principalement le français (a + b)	66	55	67	58	64	22	99	94	97
Mères									
...le français uniquement (a)	13	21	14	8	20	1	69	93	84
...souvent le français, parfois une autre langue (b)	61	38	48	43	48	16	26	6	15
... principalement le français (a + b)	74	59	62	51	68	17	95	99	99

Champ : familles immigrées et mixtes ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée scolaire 1997.

Lecture : 10 % des pères immigrés d'origine portugaise déclarent parler habituellement avec leur enfant uniquement le français.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

3 - Pratique des langues par les parents immigrés selon la catégorie socioprofessionnelle

en %

Déclarent parler habituellement avec leurs enfants uniquement ou souvent le français	Père	Mère
Artisans ou commerçants	57	ns
Employés	67	74
Ouvriers qualifiés	57	ns
Ouvriers non qualifiés	50	63
Autres catégories (cadres, professions intermédiaires, agriculteurs)	71	67
Inactifs	ns	42
Ensemble	58	56

Champ : familles immigrées ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée scolaire 1997 en France métropolitaine.

Lecture : 57 % des pères immigrés artisans ou commerçants déclarent parler habituellement avec leurs enfants uniquement ou souvent le français.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

3.3 NIVEAU D'ÉTUDES DES IMMIGRÉS

En 1999, parmi les 30-49 ans, les immigrés sont deux fois plus nombreux que les non-immigrés à ne posséder au plus que le certificat d'études primaires (CEP), soit 42 % contre 21 %. Ils ont en revanche presque aussi souvent le baccalauréat ou un diplôme du supérieur. Le niveau de formation des immigrés diffère selon le pays d'origine. Parmi les 30-49 ans, les immigrés originaires de Turquie, du Portugal, et dans une moindre mesure du Maroc ou de Tunisie, sont particulièrement nombreux à n'avoir aucun diplôme ou uniquement le CEP : sept immigrés natifs de Turquie sur dix sont par exemple dans ce cas. À l'inverse, une part importante des immigrés originaires des pays européens - autres que l'Espagne, l'Italie ou le Portugal -, d'Amérique ou d'Océanie sont diplômés du supérieur : ce sont souvent des cadres venus quelques années travailler en France. C'est le cas de 51 % d'entre eux, contre 23 % pour les non-immigrés. Un peu plus du quart des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne possèdent également un diplôme de ce niveau.

Depuis 1982, le niveau d'études des immigrés a nettement progressé. En 1982, seuls 6 % des immigrés âgés de 30 à 49 ans possédaient un diplôme du supérieur ; en 1999, ils sont 21 % dans ce cas. Dans le même temps, la part de ceux qui ne disposent au plus que du CEP a chuté de près de moitié, passant de 81 % à 42 %. Cette élévation du niveau scolaire, partagée par le reste de la population, s'effectue à un rythme plus soutenu pour les immigrés : en 1982, les immigrés étaient deux fois moins nombreux que les non-immigrés à être diplômés du supérieur ; en 1999, ils le sont presque aussi souvent.

Le niveau scolaire atteint par les immigrés dépend de leur histoire migratoire et notamment de leur **âge à l'arrivée en France**. Or, près des deux tiers des immigrés résidant en France en 1999 avaient terminé leurs études avant leur venue en France. Cette proportion augmente naturellement avec leur âge d'arrivée : 23 % des immigrés arrivés entre 7 et 17 ans avaient terminé leurs études dans leur pays contre

83 % de ceux arrivés entre 18 et 24 ans. D'importantes différences existent aussi selon le pays d'origine : parmi les immigrés arrivés en France entre 18 et 24 ans, plus de 90 % des originaires d'Espagne, d'Italie, du Portugal, d'Algérie ou de Turquie avaient déjà achevé leurs études, contre moins de 75 % des natifs d'Afrique subsaharienne ou du Sud-Est asiatique. Ces différences ne traduisent pas seulement une opposition entre des générations anciennes et des générations plus récentes globalement plus scolarisées : parmi les immigrés arrivés entre 18 et 24 ans à partir des années quatre-vingt, les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne ont beaucoup moins souvent terminé leurs études avant la migration que ceux venus du Portugal ou de Turquie.

Quel que soit le pays d'origine, le niveau de formation des immigrés ayant achevé leurs études avant leur venue en France n'a cessé de progresser au fil du temps. Parmi les immigrés venus après la fin de leurs études et encore présents en France en 1999, l'âge moyen de fin d'études s'élève à 18,4 ans pour ceux arrivés entre 1981 et 1999, contre 14,9 ans pour ceux arrivés entre 1962 et 1973.

Parmi les immigrés âgés de 30 à 49 ans, ceux qui ont réalisé tout ou partie de leur scolarité en France ont en moyenne étudié 2,2 ans de plus que leurs condisciples arrivés après la fin de leurs études. L'écart est particulièrement net pour les immigrés originaires du Maroc et d'Afrique subsaharienne. Les immigrés venus d'Afrique subsaharienne âgés de 30 à 49 ans scolarisés au moins en partie en France ont terminé leurs études à 25,3 ans, contre 18,8 ans pour ceux qui avaient achevé leurs études avant leur installation en France. La poursuite d'études supérieures constitue en effet un motif de migration en soi pour une part non négligeable d'immigrés originaires d'Afrique subsaharienne. À l'inverse, la différence est très faible pour les immigrés venus d'Espagne ou d'Italie où les systèmes scolaires et les taux de scolarisation sont plus proches de ceux de la France.

1 - Niveau de diplôme des personnes âgées de 30 à 49 ans selon le pays d'origine

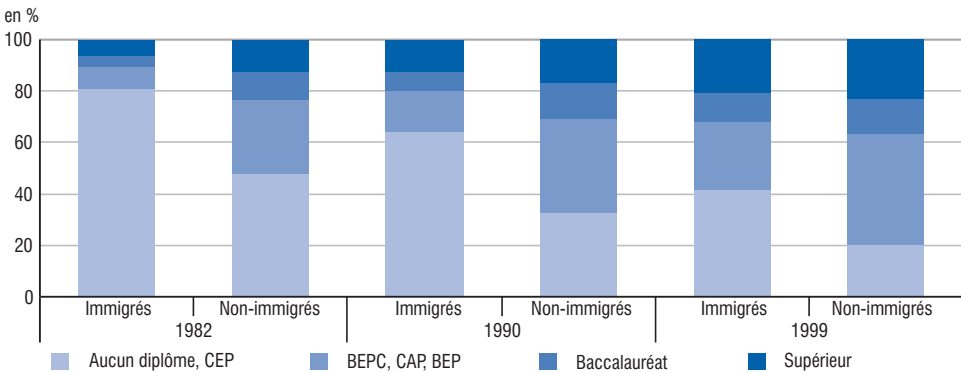
en %

Pays d'origine	Aucun diplôme, CEP	BEPC, CAP, BEP	Baccalauréat	Supérieur	Ensemble
Espagne	31	43	11	15	100
Italie	32	40	12	16	100
Portugal	59	31	5	5	100
Autres pays UE à 15	10	19	20	51	100
Autres pays d'Europe	19	24	20	37	100
Algérie	45	32	8	15	100
Maroc	53	22	9	16	100
Tunisie	48	28	9	15	100
Autres pays d'Afrique	34	24	15	27	100
Turquie	70	18	6	6	100
Cambodge, Laos, Vietnam	42	25	14	19	100
Autres pays d'Asie	30	14	16	40	100
Amérique, Océanie	19	14	16	51	100
Ensemble des immigrés	41	27	11	21	100
Non-immigrés	21	42	14	23	100
Population totale	22	41	14	23	100

Champ : personnes âgées de 30 à 49 ans en 1999, résidant en ménage ordinaire et non étudiantes.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

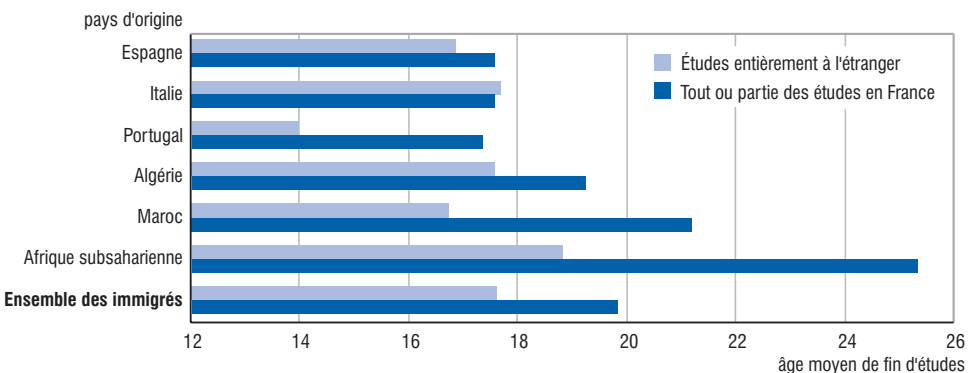
2 - Évolution de la structure des diplômes des immigrés et des non-immigrés



Champ : personnes âgées de 30 à 49 ans à la date du recensement, résidant en ménage ordinaire et non étudiantes.

Sources : Insee, Recensements de la population, 1982, 1990 et 1999.

3 - Âge moyen de fin d'études selon le lieu d'études et le pays d'origine



Champ : immigrés âgés de 30 à 49 ans en 1999 résidant en ménage ordinaire et ayant achevé leurs études initiales.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

3.4 SCOLARISATION DES ÉLÈVES NON FRANCOPHONES

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique à tous et en particulier aux élèves nouvellement arrivés en France. Ces élèves, qui arrivent tout au long de l'année, sont scolarisés en partie ou entièrement dans des **dispositifs particuliers**. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et rapidement dans une classe ordinaire.

Durant l'année scolaire 2003-2004, 35 600 nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : 16 000 dans une école primaire, 17 100 dans un collège, et 2 500 dans un lycée, dont la plupart dans un lycée professionnel (61 %). À cela s'ajoutent environ 4 000 élèves de plus de 16 ans qui, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA).

Les élèves nouveaux arrivants non francophones représentent 4,3 ‰ des écoliers du primaire et 3,7 ‰ des collégiens et lycéens de France métropolitaine. Du fait des courants migratoires, les disparités entre académies sont importantes : 1,5 ‰ des élèves du premier degré de l'académie de Lille sont non francophones, contre 12,4 ‰ pour celle de Corse. De même, seuls 1,2 ‰ des collégiens ou lycéens de l'académie de Nantes sont non francophones, contre 15,1 ‰ pour l'académie parisienne. Au total, près de la moitié des nouveaux arrivants non francophones habitent en région

parisienne (académies de Paris, Créteil et Versailles).

Globalement, en 2003-2004, 82 % des élèves nouveaux arrivants non francophones bénéficient d'une scolarité dans des classes spécifiques ou d'un soutien ponctuel. Dans les **écoles primaires**, 74 % des élèves non francophones sont concernés. Les classes d'initiation (CLIN) scolarisent les enfants qui ont le plus besoin de soutien pour une durée en principe limitée à un an alors qu'avec les cours de rattrapage intégré (CRI), les nouveaux arrivants sont intégrés dans les classes ordinaires et regroupés quelques heures par semaine pour une remise à niveau linguistique. Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires. Dans les **collèges** et **lycées**, les dispositifs sont similaires : classes d'accueil (CLA), modules d'accueil temporaire (MAT) ou cursus ordinaire avec soutien. Ensemble, ils accueillent 87 % des élèves non francophones.

Les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : six académies y scolarisent moins de deux tiers de leurs élèves non francophones (Lille, Poitiers, Rennes, Nancy-Metz, Nantes, Caen), et trois académies plus de 90 % (Amiens, Reims, Versailles), voire 100 % pour l'académie de Paris.

DÉFINITION

✓ **Nouvel arrivant non francophone** : tout élève arrivé en France depuis moins d'un an dont la maîtrise de la langue française ou des apprentissages scolaires est insuffisante pour intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire. Le ministère de l'Éducation nationale mène, depuis la rentrée scolaire 2001, une enquête auprès des chefs d'établissement visant à les recenser et à connaître le type de dispositif scolaire qu'ils fréquentent.

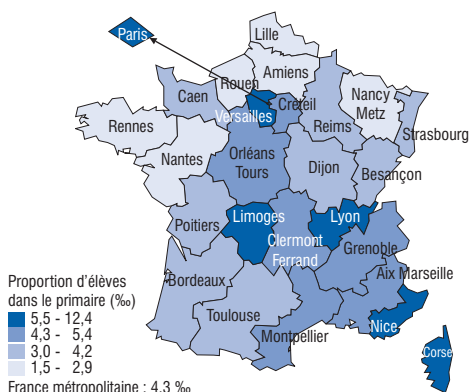
POUR EN SAVOIR PLUS

✓ De Lacerda E., Santolini A. (2001), « Les élèves nouveaux arrivants non francophones et leur scolarisation dans les différents dispositifs d'accueil », *Note d'information*, n° 01.57, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Scolarisation des élèves non francophones

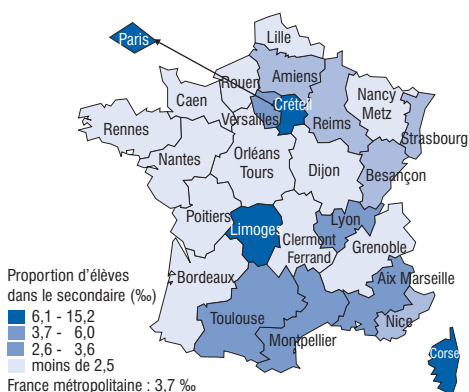
3.4

1 - Les élèves non francophones scolarisés à l'école primaire (année scolaire 2003-2004)



Source : DEP, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, enquête sur les élèves non francophones, 2003-2004.

2 - Les élèves non francophones scolarisés dans les collèges et lycées (année scolaire 2003-2004)



Source : DEP, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, enquête sur les élèves non francophones, 2003-2004.

3 - Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones en 2003-2004

Académie	Premier degré (primaire)			Second degré (collège et lycée)			Premier et second degré	
	Nombre d'élèves non francophones	Part parmi l'ensemble des élèves (en ‰)	Part des élèves non francophones bénéficiant d'un soutien (en ‰)	Nombre d'élèves non francophones	Part parmi l'ensemble des élèves (en ‰)	Part des élèves non francophones bénéficiant d'un soutien (en ‰)	Part parmi l'ensemble des élèves (en ‰)	Part des élèves non francophones bénéficiant d'un soutien (en ‰)
Aix-Marseille	944	5,4	73	1198	4,8	82	5,0	78
Amiens	322	2,6	81	623	3,5	95	3,1	90
Besançon	277	3,9	64	259	2,6	95	3,1	79
Bordeaux	520	3,0	83	429	1,8	93	2,3	88
Caen	300	3,4	48	254	2,0	84	2,6	64
Clermont-Ferrand	333	4,7	66	187	1,8	94	3,0	76
Corse	189	12,4	66	202	8,9	92	10,3	79
Créteil	1 218	4,5	100	2 354	6,3	73	5,5	82
Dijon	299	3,2	76	266	2,0	96	2,5	85
Grenoble	971	5,0	77	569	2,1	91	3,3	82
Lille	393	1,5	47	939	2,3	53	2,0	51
Limoges	254	7,2	40	405	7,6	95	7,5	74
Lyon	1 358	7,2	88	1 407	5,3	86	6,1	87
Montpellier	797	5,3	73	1 004	4,8	94	5,0	85
Nancy-Metz	376	2,7	37	404	1,9	82	2,2	60
Nantes	460	2,2	44	358	1,2	86	1,6	63
Nice	927	7,7	59	601	3,6	84	5,3	69
Orléans-Tours	750	5,1	57	472	2,2	82	3,4	66
Paris	759	7,4	100	2 477	15,1	100	12,1	100
Poitiers	361	3,9	35	284	2,1	82	2,8	56
Reims	289	3,5	87	419	3,4	92	3,5	90
Rennes	527	2,9	33	473	1,8	81	2,2	56
Rouen	268	2,3	79	383	2,2	97	2,2	89
Strasbourg	494	4,4	80	436	2,8	83	3,5	81
Toulouse	633	4,2	60	791	3,7	84	3,9	73
Versailles	1 966	5,5	93	2 394	4,9	98	5,1	96
Ensemble	15 985	4,3	74	19 588	3,7	87	3,9	81

Champ : élèves de plus de 6 ans, non compris les élèves post-bac.

Lecture : l'académie d'Aix-Marseille accueille 944 élèves non francophones dans le premier degré ; ils représentent 5,4 ‰ de l'ensemble des élèves. 73 ‰ de ces élèves non francophones bénéficient d'un soutien.

Source : DEP, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, enquête sur les élèves non francophones, 2003-2004.

3.5 PARCOURS SCOLAIRE DES ENFANTS D'IMMIGRÉS

À la rentrée 1995, près d'un entrant en sixième sur dix appartient à une famille immigrée. Dans la grande majorité des cas (85 %), il s'agit d'enfants nés en France. Par ailleurs, 6 % des élèves vivent dans une famille mixte : seul l'un des deux parents est immigré.

Même quand ils sont nés en France et ont fréquenté l'école maternelle dans des conditions comparables à celles des autres enfants, les enfants d'immigrés restent particulièrement exposés à l'échec scolaire. Parmi les jeunes dont les parents sont immigrés, un sur trois a redoublé à l'école élémentaire, contre seulement un élève sur cinq quand aucun ou un seul parent est immigré. Cette plus grande difficulté se retrouve dans les résultats aux épreuves nationales d'évaluation à l'entrée en sixième : les enfants d'immigrés, filles ou garçons, obtiennent en français et en mathématiques des scores sensiblement moins élevés que les autres. Ils sont aussi plus souvent orientés en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), qui accueillent les enfants en grande difficulté scolaire ou souffrant de handicaps.

Dans l'enseignement secondaire, la différence de réussite reste prononcée. En fin de troisième, un peu plus du tiers des enfants d'immigrés parviennent en seconde générale et technologique sans avoir redoublé au collège contre la moitié pour les autres élèves. Moins d'un enfant d'immigrés sur quatre a obtenu le baccalauréat général et technologique sans avoir redoublé, contre près du tiers des élèves de famille mixte ou non immigrée. Les enfants de famille immigrée sortent aussi presque deux fois plus souvent du système éducatif sans qualification.

Mais cette moindre réussite n'est pas indépendante du fait que les enfants d'immigrés vivent

souvent dans un environnement familial qui, par ses caractéristiques objectives, apparaît moins favorable à la réussite scolaire. Ainsi, les deux tiers d'entre eux appartiennent à une famille ouvrière ; une part à peine inférieure a une mère non diplômée ou vit dans une famille d'au moins quatre enfants. Ils sont aussi plus souvent scolarisés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) : près d'un sur trois, contre moins d'un sur dix quand les parents ne sont pas immigrés.

À sexe, structure et taille de la famille, diplôme, activité et catégorie socioprofessionnelle des parents comparables, la moindre réussite des enfants d'immigrés à l'école élémentaire s'atténue fortement. Il n'y a ainsi plus de différence significative avec les autres élèves sur le risque de redoublement à l'école élémentaire. Les écarts de performances aux épreuves nationales d'évaluation apparaissent aussi plus ténus : en français comme en mathématiques, moins de deux points séparent les enfants d'immigrés des autres élèves lorsqu'on neutralise l'effet des variables citées un peu plus haut. Dans l'enseignement secondaire, le constat initial s'inverse même : à situation sociale, familiale et scolaire à l'entrée en sixième comparables, les enfants d'immigrés atteignent plus fréquemment une seconde générale et technologique, obtiennent plus souvent le baccalauréat sans avoir redoublé et sortent moins souvent sans qualification. Un des éléments d'explication est que les parcours ne reflètent pas seulement le degré de réussite, mais aussi les demandes d'orientation. Or, à réussite comparable, les demandes d'orientation des familles immigrées sont toujours plus ambitieuses, ce qui conduit leurs enfants à s'engager davantage dans des études longues.

DÉFINITIONS

✓ **Famille immigrée** : famille dont les deux parents sont immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger, ou famille monoparentale où le parent chef de famille est immigré. Les élèves qui partagent cette situation sont désignés dans le texte par l'expression « enfants d'immigrés ».

✓ **Famille mixte** : famille dont un seul des deux parents est immigré.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Caille J.-P., O'Prey S. (2002), « Les familles immigrées et l'école française : un rapport singulier qui persiste même après un long séjour en France », *Données sociales - La société française*, Insee.

✓ Vallet L.-A., Caille J.-P. (1996), « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français - une étude d'ensemble », *Les dossiers d'éducation et formations*, n° 67, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

1 - Scolarité dans l'enseignement primaire des élèves entrés en sixième en 1995

	Famille non immigrée		Famille mixte	Famille immigrée		
	Ensemble	dont enfants d'ouvriers		Ensemble	dont enfants nés en France	dont enfants nés à l'étranger
Part d'élèves qui...						
... ont été scolarisés au moins trois ans à l'école maternelle (en %)	86,2	85,1	84,1	83,5	90,3	46,9
... n'ont pas redoublé à l'école élémentaire (en %)	81,5	73,2	79,4	65,2	65,3	64,5
... ont redoublé plus d'un niveau (en %)	1,8	2,7	1,2	3,3	3,0	5,1
... ont été orientés en SEGPA (en %)	2,2	4,1	2,2	4,1	4,1	4,5
Notes aux épreuves nationales d'évaluation de 6^e (sur 100)						
Moyenne en français	68,5	62,8	67,7	58,8	58,6	59,9
<i>dont garçons</i>	65,5	59,0	64,9	55,3	55,3	55,5
<i>filles</i>	71,8	66,7	70,5	62,8	62,5	64,4
Moyenne en mathématiques	66,0	59,8	64,3	55,4	55,1	57,0
<i>dont garçons</i>	65,9	58,8	65,0	55,1	54,8	56,9
<i>filles</i>	66,1	60,8	63,7	55,7	55,4	57,1

Champ : élèves scolarisés en 6^e en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine.

Lecture : 83,5 % des enfants de famille immigrée ont été scolarisés au moins trois ans à l'école maternelle.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

2 - Scolarité dans l'enseignement secondaire des élèves entrés en sixième en 1995

en %

Part d'élèves qui...	Famille non immigrée		Famille mixte	Famille immigrée		
	Ensemble	dont enfants d'ouvriers		Ensemble	dont enfants nés en France	dont enfants nés à l'étranger
... n'ont pas redoublé la 6 ^e et la 5 ^e et ont atteint la 4 ^e générale	73,4	60,6	71,0	62,7	62,9	62,0
... n'ont pas redoublé au collège et ont obtenu le brevet	58,3	42,8	56,5	42,2	42,1	42,6
... n'ont pas redoublé au collège et ont été orientés en seconde générale et technologique	50,3	33,0	51,6	37,8	37,5	39,5
... ont atteint la terminale générale et technologique sans avoir redoublé au collège et au lycée	35,9	22,1	37,7	27,3	27,3	27,0
... ont obtenu le baccalauréat général ou technologique sans avoir redoublé au collège et au lycée	31,5	18,2	32,9	22,1	22,0	23,1
... sont sortis de l'enseignement secondaire sans qualification	6,1	9,2	6,6	10,7	11,1	8,6

Champ : élèves scolarisés en 6^e en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine.

Lecture : 62,7 % des enfants de famille immigrée ont atteint la 4^e générale sans avoir redoublé depuis l'entrée au collège.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

3 - Environnement familial des élèves entrés en sixième en 1995

en %

	Famille non immigrée		Famille mixte	Famille immigrée		
	Ensemble	dont enfants d'ouvriers		Ensemble	dont enfants nés en France	dont enfants nés à l'étranger
Part d'élèves vivant dans une famille...						
... dont la personne de référence est ouvrier	31,7	///	36,1	68,5	71,0	55,4
... dont le père n'a aucun diplôme	12,1	24,5	16,6	58,3	61,8	39,3
... dont la mère n'a aucun diplôme	14,0	25,6	22,3	62,6	65,8	44,3
... dont la mère est active	74,4	68,5	69,9	44,0	42,4	52,4
... comprenant au moins quatre enfants	19,5	23,0	24,0	63,2	65,4	51,7
Part d'élèves scolarisés dans une zone d'éducation prioritaire en 1995 - 1996	8,5	11,7	12,8	30,7	32,3	22,0

Champ : élèves scolarisés en 6^e en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine.

Lecture : 68,5 % des enfants de famille immigrée vivent dans une famille dont la personne de référence est ouvrier.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

3.6 ATTENTES SCOLAIRES DES FAMILLES

Bien que leurs enfants soient, en raison de leurs caractéristiques sociodémographiques, particulièrement vulnérables à l'échec scolaire, les familles immigrées attendent beaucoup de l'école. Les deux tiers d'entre elles souhaitent que leur enfant poursuive ses études au moins jusqu'à 20 ans contre un peu plus de la moitié pour les familles non immigrées. De même, malgré les plus grandes difficultés scolaires de leur enfant, les familles immigrées voudraient aussi souvent que les autres que leur enfant termine sa scolarité secondaire avec un baccalauréat général. Ce haut niveau d'**aspirations scolaires** les distingue fortement des ouvriers non immigrés dont ils sont pourtant très proches par certains côtés. Par rapport à ces derniers, les familles immigrées sont deux fois moins nombreuses à vouloir que leur enfant soit orienté vers l'enseignement professionnel ou l'apprentissage et croient presque deux fois plus souvent à l'utilité professionnelle des études supérieures.

Comme les autres parents, les immigrés expriment des attentes d'autant plus fortes que leur enfant obtient de bons résultats. Mais le souhait d'une poursuite d'études au moins jusqu'à 20 ans reste chez eux toujours majoritaire, même lorsque leur enfant rencontre de grandes difficultés scolaires.

C'est parmi les familles originaires d'Algérie et d'Europe (hors Portugal) que le souhait d'études longues est le plus prononcé. Ces familles sont aussi parmi celles qui croient le plus à l'utilité professionnelle des diplômes de l'enseignement supérieur. En revanche, les parents originaires du Portugal sont moins nombreux que les autres immigrés à se détourner de l'enseignement professionnel et à penser que les études supérieures constituent la meilleure garantie contre le chômage. Plus

souvent artisans et ouvriers qualifiés, ces familles portent un regard plus positif sur les cursus professionnalisés et disposent du réseau relationnel qui permet à leur enfant d'accéder dans de bonnes conditions à l'apprentissage.

Les **opinions** des familles immigrées sur le système éducatif sont bien en phase avec leur niveau d'aspiration scolaire élevé. Si elles expriment en moyenne une satisfaction égale ou supérieure à celle des autres parents en matière de prise en charge pédagogique des élèves, elles sont en revanche plus critiques sur la discipline et la sécurité des établissements et, dans l'enseignement public, sur le niveau scolaire du collège. Ces différences d'opinion peuvent toutefois refléter le fait qu'au-delà du secteur ou de l'appartenance ou non de l'établissement à une zone d'éducation prioritaire (ZEP), leurs enfants vivent souvent dans des environnements scolaires plus difficiles que les autres élèves. C'est d'ailleurs dans le secteur public hors ZEP, où l'hétérogénéité des établissements est la plus grande, que le décalage d'opinion avec les autres parents est le plus marqué. Comme ces derniers, les immigrés ont aussi tendance à être plus satisfaits de l'établissement quand il appartient au secteur privé que lorsqu'il relève du secteur public.

Les **familles mixtes** partagent avec les familles immigrées un haut niveau d'ambition scolaire pour leurs enfants. Mais appartenant à des milieux sociaux plus favorisés et plus diplômés, elles évaluent de manière plus critique le fonctionnement pédagogique des établissements. Quel que soit le secteur, ce sont les familles mixtes qui émettent les opinions les moins favorables sur l'encadrement des élèves pour assurer leur réussite et la prise en charge des élèves en difficulté.

DÉFINITIONS

- ✓ **Famille immigrée** : famille dont les deux parents sont immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger, ou famille monoparentale où le parent chef de famille est immigré.
- ✓ **Famille mixte** : famille dont un seul des deux parents est immigré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Caille J.-P., O'Prey S. (2002), « Les familles immigrées et l'école française : un rapport singulier qui persiste même après un long séjour en France », *Données sociales - La société française*, Insee.

1 - Aspirations scolaires des parents

en %

	Famille non immigrée		Famille mixte	Famille immigrée						
	Ensemble	dont ouvriers		Ensemble	Portugal	Autres pays d'Europe	Algérie	Maroc, Tunisie	Autres pays d'Afrique	Turquie
Part de parents souhaitant que leur enfant ...										
... termine sa scolarité secondaire avec un bac général	46	29	52	44	29	58*	50	45	39*	ns
... entre en apprentissage ou prépare un diplôme d'enseignement professionnel	23	36	20	18	25	14*	16	18	19*	ns
... poursuite ses études jusqu'à 20 ans ou plus	55	44	65	66	56	64	71	67	69	55
Part de parents pensant que les diplômes du supérieur sont les plus utiles pour trouver un emploi	35	18	41	32	16	41	36	35	29	24

* Ces proportions sont calculées sur des effectifs qui se situent entre 92 et 100 familles. Elles doivent donc être interprétées avec prudence.

Champ : familles ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée 1997 en France métropolitaine.

Lecture : 46 % des parents non immigrés souhaitent que leur enfant achève ses études secondaires avec un baccalauréat général.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

2 - Niveau d'aspiration et perception de l'utilité professionnelle des études supérieures

en %

Degré de réussite scolaire estimé par les parents en fin de troisième année d'études secondaires	Famille non immigrée		Famille mixte		Famille immigrée	
	Poursuite d'études jusqu'à 20 ans ou plus	Diplômes du supérieur les plus utiles pour trouver un emploi	Poursuite d'études jusqu'à 20 ans ou plus	Diplômes du supérieur les plus utiles pour trouver un emploi	Poursuite d'études jusqu'à 20 ans ou plus	Diplômes du supérieur les plus utiles pour trouver un emploi
Grandes difficultés	35	15	43	18	52	20
Un peu de difficultés	46	23	57	27	63	25
Assez bon élève	62	43	72	49	68	36
Excellent élève	77	61	83	67	80	55
Ensemble	55	35	65	41	66	32

Champ : familles ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée 1997 en France métropolitaine.

Lecture : 35 % des parents non immigrés estimant leur enfant en grande difficulté scolaire souhaitent que leur enfant poursuive ses études jusqu'à 20 ans ou plus et 15 % déclarent que les diplômes du supérieur sont les plus utiles pour trouver un emploi.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

3 - Perception de la qualité de l'enseignement et de l'établissement fréquenté par l'enfant

en %

	Établissement public hors ZEP			Établissement public en ZEP			Établissement privé		
	Famille non immigrée	Famille mixte	Famille immigrée	Famille non immigrée	Famille mixte	Famille immigrée	Famille non immigrée	Famille mixte	Famille immigrée
Part de parents se déclarant satisfaits de la qualité de l'enseignement reçu au collège	83	79	76	78	77	76	90	88	84
Part des parents considérant qu'il s'agit d'un établissement...									
... bien tenu	86	83	75	78	73*	70	94	89	87*
... où les élèves sont en sécurité	77	73	71	59	53*	55	92	89	87*
... qui accepte de prendre en charge les élèves en difficulté	65	60	69	70	68*	71	75	65	66*
... qui encadre de près les élèves pour assurer leur réussite	51	47	60	52	49*	58	82	75	84*
... qui a su maintenir un bon niveau	73	71	67	63	62*	59	82	84	81*

Champ : familles ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée 1997 en France métropolitaine.

Lecture : 83 % des parents non immigrés scolarisant leur enfant dans un établissement public hors ZEP déclarent être satisfaits de la qualité de l'enseignement reçu au collège.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

3.7 RELATIONS DES PARENTS AVEC LE SYSTÈME SCOLAIRE

Les familles immigrées rencontrent en moyenne plus de difficultés à accompagner leur enfant dans ses études et ont moins de contacts avec l'institution scolaire. À l'intérieur de la sphère familiale, l'aide aux devoirs et les conversations sur ce que l'enfant apprend au collège y sont moins fréquentes que dans les autres familles. Cette moindre implication relative des parents trouve son origine dans leur faible niveau de diplôme et leur moins bonne maîtrise de la langue française. Elle est aussi liée au fait que nombre de parents immigrés n'ont pas été eux-mêmes à l'école. Mais à niveau d'étude des parents équivalent, l'**aide parentale** reste moins fréquente parmi les enfants d'immigrés. Presque toujours, la faiblesse relative de l'aide parentale est compensée par un engagement plus soutenu des frères et sœurs. Les parents immigrés sont plus nombreux à n'avoir jamais rencontré d'enseignants. Même si elle concerne une majorité d'entre eux, la participation aux réunions de début d'année scolaire reste moins fréquente que pour les autres parents (70 % contre 84 %). Dans les familles immigrées, les relations avec les professeurs sont plus souvent confiées aux pères (17,5 % contre 6,7 % pour les familles non immigrées). Par ailleurs, les immigrés adhèrent très peu aux associations de parents d'élèves, même moins que les parents non immigrés ouvriers, et leur élection comme délégué de parents au conseil de classe ou d'établissement reste exceptionnelle.

Ces différences de comportement varient selon le **pays d'origine**. Davantage diplômés, les immigrés venus d'Europe (hors Portugal) se différencient peu des parents nés en France ; seules une participation plus faible aux associations de parents d'élèves et une moindre connaissance du droit d'appel les distinguent. À l'opposé, les familles venues de Turquie, issues d'une immigration plus

récente et maîtrisant mal le français, rencontrent le plus de difficultés d'implication : seuls 16 % des parents originaires de ce pays aident leur enfant pour ses devoirs et près du tiers n'ont jamais rencontré d'enseignants. Les parents originaires du Portugal sont proches des familles non immigrées en termes de scolarisation dans le privé ou de délégation exclusive à la mère des contacts avec les enseignants ; ils s'en distinguent par une aide aux devoirs plus faible, un niveau d'échange sur ce que l'enfant apprend moins soutenu et une quasi-absence dans les associations de parents d'élèves. Une situation analogue apparaît pour les familles d'origine algérienne. Comparables aux familles d'ouvriers non immigrés pour les relations avec les enseignants, elles en sont très éloignées en matière d'aide aux devoirs, de délégation à la mère des contacts avec le corps professoral, de connaissance du droit d'appel ou encore de participation aux associations de parents d'élèves.

Cette moindre implication ne reflète pas un manque d'intérêt pour les études de l'enfant. En effet, pour les comportements qui ne nécessitent pas un haut niveau de diplôme ou une maîtrise du français, la différence avec les familles non immigrées s'efface, voire s'inverse. Ainsi, à l'exception des originaires de Turquie, les parents immigrés ont ainsi au moins autant recours aux cours particuliers que les ouvriers non immigrés. De même, les parents immigrés inscrivent davantage leur enfant à une bibliothèque.

Les parents immigrés ou non aident d'autant plus leur enfant qu'ils sont diplômés. Avec l'élévation du niveau de diplôme ou de maîtrise du français, l'implication des mères immigrées a aussi tendance à prendre le pas sur celle des pères ; en cela le comportement éducatif des parents immigrés se rapproche de celui des autres parents d'élèves.

DÉFINITION

✓ **Famille immigrée** : famille dont les deux parents sont immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger, ou famille monoparentale où le parent chef de famille est immigré.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Caille J.-P., O'Prey S. (2002), « Les familles immigrées et l'école française : un rapport singulier qui persiste même après un long séjour en France », *Données sociales - La société française*, Insee.

1 - Les relations des parents avec le système scolaire

en %

	Famille non immigrée		Famille immigrée						
	Ensemble	dont ouvriers	Ensemble	Portugal	Autres pays d'Europe	Algérie	Maroc, Tunisie	Autres pays d'Afrique	Turquie
Parents sans diplôme									
Père	12,1	24,5	58,3	48,3	21,9	73,0	68,4	53,4	66,1
Mère	14,0	25,6	62,6	55,4	21,4	73,2	76,6	56,6	72,9
Scolarisation dans le privé	20,3	15,0	7,4	14,4	19,2	4,4	4,1	7,6	3,4
Rôle de la famille									
Le père ou la mère est à la maison quand l'enfant rentre du collège	61,4	64,0	58,0	48,3	61,2	66,9	60,7	46,0	54,0
Les parents parlent régulièrement avec l'enfant de ce qu'il apprend au collège	67,3	63,9	43,0	47,8	59,5	43,9	43,1	44,4	19,0
Aide, soutien scolaire									
L'enfant est aidé dans ses devoirs par ses parents	75,9	74,5	35,9	36,5	55,4	28,6	37,1	44,4	16,0
L'enfant est aidé dans ses devoirs par ses frères et sœurs*	37,2	40,9	56,6	47,4	37,0	64,7	62,7	48,0	53,4
L'enfant suit des cours particuliers	10,1	7,4	8,5	10,8	9,9	7,4	8,4	8,7	3,0
L'enfant est inscrit dans une bibliothèque	43,8	38,1	57,1	52,2	50,5	58,3	62,7	63,0	41,0
Rencontres avec les enseignants									
Les parents n'ont jamais rencontré d'enseignant	8,2	10,3	17,8	15,8	13,2	12,3	16,7	17,5	32,0
Les parents ont assisté aux réunions de début d'année scolaire	83,7	79,5	69,8	75,9	76,9	76,2	68,1	68,3	53,0
Les parents ont demandé à rencontrer un enseignant	34,7	32,7	27,3	25,6	33,9	30,5	31,4	30,2	15,0
Seule la mère a rencontré un enseignant	51,3	51,6	27,4	48,3	45,5	26,8	18,5	30,2	12,0
Seul le père a rencontré un enseignant	6,7	6,6	17,5	7,4	9,1	16,7	23,7	25,4	17,0
Connaissance du droit d'appel à la décision d'orientation de fin de 3^e	81,5	76,4	59,1	52,2	69,4	60,6	61,8	65,1	46,0
Associations de parents d'élèves									
Les parents adhèrent à une association de parents	16,3	8,7	3,7	1,5	7,4	3,4	3,3	7,9	2,0
L'un des parents est délégué au conseil de classe ou d'établissement	10,6	5,6	2,0	1,5	3,2	0,5	2,5	3,3	1,6

* Conditionnellement au fait d'avoir un frère ou une sœur plus âgé.

Champ : familles dont les parents ont au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée scolaire 1997.

Lecture : 61,4 % des parents non immigrés déclarent être présents au domicile lorsque l'enfant rentre du collège.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

2 - Aide parentale aux devoirs selon le niveau de diplôme et la pratique du français

en %

Part de parents qui déclarent aider leur enfant dans son travail scolaire à la maison	Famille non immigrée		Famille immigrée	
	Père	Mère	Père	Mère
Diplôme le plus élevé des parents				
Aucun diplôme	33,9	58,6	13,6	14,2
Certificat d'études primaires	42,4	62,7	24,6	30,6
Brevet, CAP ou BEP	55,6	73,4	43,9	52,3
Baccalauréat ou diplôme de l'enseignement supérieur	65,3	78,7	54,6	61,9
Langue utilisée pour s'adresser aux enfants				
Exclusivement une autre langue que le français	///	///	10,0	6,1
Souvent une autre langue, parfois le français	///	///	20,1	17,2
Souvent le français, parfois une autre langue	///	///	26,7	31,9
Le français exclusivement	///	///	41,3	55,4
Ensemble	48,7	71,0	23,3	26,2

Champ : familles immigrées ayant au moins un enfant en troisième année de scolarité secondaire à la rentrée scolaire 1997 en France métropolitaine.

Lecture : 33,9 % des pères non immigrés sans diplôme déclarent aider leur enfant dans le travail scolaire à la maison.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Famille.

4.1 PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2002, 53,3 % des immigrés ont un emploi ou en recherchent un contre 55 % des non-immigrés. La faiblesse de cet écart tient à la structure par âge des immigrés : ils sont relativement plus nombreux que les autres aux âges de « pleine activité ». Ainsi, si les immigrés avaient la même structure par âge que le reste de la population, leur taux d'activité serait nettement moins élevé (48,8 %).

La situation est très contrastée selon le **sexe**. Ainsi, en 2002, si le taux d'activité des hommes immigrés est légèrement supérieur à celui des autres hommes (+ 2,3 points), celui des femmes immigrées est de 6,1 points inférieur à celui des femmes non immigrées. Les écarts entre hommes et femmes sont donc nettement plus marqués pour les immigrés que pour le reste de la population (21,1 points contre 12,7 points). Ils étaient encore plus prononcés dix ans auparavant. En effet, entre 1992 et 2002, les taux d'activité masculin et féminin ont évolué en sens inverse : léger recul pour les hommes immigrés ou non, et augmentation pour les femmes, particulièrement pour les immigrées (+ 4,5 points contre + 2,1 points pour les non-immigrées).

Entre 1992 et 2002, les taux d'activité par tranche d'**âge** suivent les mêmes tendances pour les immigrés et pour le reste de la population : fléchissement du taux d'activité des jeunes qui, par exemple, poursuivent leurs études face au risque accru de chômage, et progression de celui des femmes âgées de 25 à 59 ans. Toutefois, le taux d'activité des jeunes de moins de 25 ans a reculé plus fortement pour les jeunes immigrés que pour les autres jeunes.

La moindre participation des femmes immigrées au marché du travail pourrait tenir à leur plus faible **niveau d'études**. Toutefois, mis à part les personnes ayant un très faible niveau d'études, à âge de fin d'étude donné, l'écart entre immigrées et non-immigrées demeure important. Ainsi, 88 % des non-immigrées

âgées de 30 à 54 ans ayant poursuivi leurs études au-delà de 19 ans sont actives, contre 73 % des femmes immigrées de même situation.

La participation des hommes, immigrés ou non, au marché du travail est peu sensible à leur **situation de famille**. À l'inverse, les femmes, immigrées ou non, qui ont des enfants, et surtout de jeunes enfants, sont beaucoup moins souvent actives que celles qui n'en ont pas encore ou dont les enfants, devenus grands, ont quitté le foyer. L'écart en termes de taux d'activité entre les femmes immigrées et non immigrées est maximal pour les mères d'un enfant de moins de 6 ans. Il atteint alors 22 points. Il est un peu plus faible pour les mères d'au moins deux enfants, mais reste encore élevé et n'est jamais inférieur à 15 points. À nombre et âge des enfants donnés, les écarts de taux d'activité entre les femmes immigrées et le reste des femmes demeurent donc importants. Plus généralement, à âge, situation de famille et âge de fin d'études comparables, les femmes immigrées sont encore nettement moins actives que le reste des femmes.

Le comportement d'activité des immigrés varie fortement selon leur **pays d'origine**. Aux âges de pleine activité, de 30 à 54 ans, les immigrés venus d'Espagne, d'Italie, du Portugal ou d'Afrique subsaharienne ont plus souvent un emploi ou en recherchent un que l'ensemble des immigrés ; les immigrés venus du Portugal sont même davantage actifs que les non-immigrés. À l'inverse, les immigrés originaires des pays du Maghreb ou de Turquie sont moins souvent actifs que l'ensemble des immigrés, en partie en raison de la faible participation des femmes au marché du travail. Toutefois, les différences en termes de sexe, d'âge, d'âge de fin d'études ou de situation familiale entre les vagues migratoires ne peuvent suffire à expliquer ces variations du taux d'activité selon le pays d'origine.

DÉFINITIONS

- ✓ **Population active** : personnes ayant un emploi ou qui sont à la recherche d'un emploi, ainsi que les militaires du contingent.
- ✓ **Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs d'une population donnée et l'effectif total de cette population.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2001), « De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee Première*, n° 791.
- ✓ Thave S. (2000), « L'emploi des immigrés en 1999 », *Insee Première*, n° 717.

1 - Taux d'activité par sexe et âge

en %

Sexe et âge	Population totale		Non-immigrés		Immigrés	
	1992	2002	1992	2002	1992	2002
Hommes	63,6	61,9	63,3	61,7	67,4	64,0
15-24 ans	37,3	33,8	37,2	33,8	38,8	32,8
25-39 ans	95,5	94,4	95,9	95,1	89,7	88,0
40-49 ans	96,2	95,1	96,2	95,3	95,5	93,4
50-59 ans	79,1	80,8	79,1	80,8	79,6	80,8
60 ans ou plus	8,1	5,5	7,8	5,0	11,1	10,1
Femmes	46,4	48,5	46,9	49,0	38,4	42,9
15-24 ans	30,6	26,5	30,6	26,6	30,5	23,3
25-39 ans	76,7	78,8	78,6	81,0	52,1	58,7
40-49 ans	75,3	81,3	76,6	83,2	55,9	64,8
50-59 ans	55,2	65,1	56,0	66,5	41,2	52,9
60 ans ou plus	4,7	3,7	4,7	3,6	4,9	4,7
Ensemble	54,6	54,9	54,7	55,0	53,6	53,3

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi, 1992 et 2002.

2 - Taux d'activité selon la situation de famille

en %

Situation de famille	Hommes			Femmes		
	Population totale	Non-immigrés	Immigrés	Population totale	Non-immigrées	Immigrées
En couple sans enfant	94,2	94,8	88,3	79,5	81,0	65,3
En couple avec enfant(s)	97,2	97,7	93,3	75,8	78,4	55,2
<i>dont avec enfant(s) de moins de 6 ans</i>	<i>97,4</i>	<i>97,8</i>	<i>94,8</i>	<i>67,9</i>	<i>71,0</i>	<i>44,9</i>
Seul avec ou sans enfant	90,8	91,2	87,1	86,4	87,1	79,7
Ensemble	95,3	95,7	91,3	79,0	81,0	62,1

Champ : personnes âgées de 30 à 54 ans qui sont personnes de référence du ménage ou conjoints de la personne de référence du ménage.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

3 - Taux d'activité des immigrés selon le pays d'origine

en %

Pays d'origine	Ensemble	Hommes	Femmes
Espagne	85	ns	ns
Italie	80	ns	ns
Portugal	88	96	79
Algérie	65	85	48
Maroc	68	90	45
Tunisie	73	ns	ns
Autres pays d'Afrique	80	93	68
Turquie	64	87	37
Ensemble des immigrés	76	91	62
Non-immigrés	88	95	81
Population totale	87	94	79

Champ : personnes âgées de 30 à 54 ans.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

4.2 FORMES D'INACTIVITÉ

En 2002, les immigrés sont plus souvent inactifs que le reste de la population, en raison de la plus forte inactivité des femmes immigrées. Les hommes immigrés sont en revanche moins souvent inactifs que les autres.

Entre 1992 et 2002, la part des femmes inactives, immigrées ou non, a diminué, notamment sous l'effet de la baisse du nombre de **femmes au foyer** : sur la période, la part d'étudiantes s'est globalement maintenue, et a même progressé aux âges les plus jeunes ; celle des retraitées a augmenté sous l'effet du vieillissement de la population. En 2002, 37 % des femmes immigrées sont inactives sans être étudiantes ou retraitées, contre 42 % en 1992.

Pour les **femmes** âgées de 25 à 49 ans en 2002, être ou non immigrée n'a que peu d'impact sur les raisons de leur cessation d'activité : elles se sont essentiellement retirées du marché du travail du fait de la fin d'un emploi ou pour des raisons personnelles, garde d'enfant principalement. À l'inverse, les raisons d'inactivité des femmes âgées de 50 à 59 ans diffèrent davantage entre les immigrées et les non-immigrées : les circonstances d'arrêt d'activité des femmes immigrées sont plus souvent la fin d'un emploi (dont démission) ou des raisons de santé, mais moins souvent le départ en retraite. Ces différences sont encore plus marquées pour les hommes. Ainsi, parmi les **hommes** anciens actifs âgés de 50 à 59 ans en 2002, près de la moitié des

immigrés disent avoir arrêté de travailler pour des raisons de santé, contre un tiers des non-immigrés. De plus, les hommes immigrés déclarent plus rarement avoir cessé leur activité pour partir à la retraite : ils sont trois fois moins souvent que les autres inactifs suite à leur départ en retraite.

Si la relation à l'emploi des étudiants et des retraités est clairement définie (dans leur grande majorité, ils ne souhaitent pas travailler pour l'instant), celle des autres inactifs de 15 à 59 ans l'est moins : près de 80 % d'entre eux ont déjà travaillé et 15 % souhaitent le faire. Pour les femmes, immigrées ou non, la part de celles qui ont déjà eu une expérience professionnelle est plus élevée au sein des 25-49 ans que des 50-59 ans. L'inactivité a donc changé de statut au cours des générations : elle n'est plus un état permanent, mais une interruption dans la carrière professionnelle. La part des immigrés inactifs ayant travaillé par le passé (54 %) est plus faible que pour les autres inactifs, mais en forte progression depuis 1992 grâce aux femmes. La part des immigrés inactifs qui souhaitent prendre ou reprendre une activité est également en légère progression depuis 1992 ; elle atteint en 2002 un niveau similaire à celui des non-immigrés. Les hommes inactifs sont plus nombreux que les femmes à vouloir travailler. Parmi les hommes inactifs âgés de 25 à 49 ans, la moitié des immigrés veulent travailler, contre seulement un tiers des non-immigrés du même âge.

DÉFINITION

✓ **Inactivité** : une personne est dite inactive si elle n'est ni en emploi, ni au chômage. Trois types d'inactivité sont ici distingués : les étudiants - élèves - stagiaires en formation, les retraités - préretraités - retirés des affaires et les autres inactifs (personnes au foyer, en invalidité...).

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Chardon O. (2002), « De moins en moins d'inactifs entre la fin des études et l'âge de la retraite », *Insee Première*, n° 872.

1 - Taux et type d'inactivité

en %

	Ensemble			Hommes		Femmes	
	Population totale	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrées	Immigrées
Part d'inactifs en 1992	45	45	46	37	33	53	62
Répartition des inactifs selon le type d'inactivité							
Étudiants	26	26	20	33	28	22	15
Retraités	45	46	31	58	54	38	17
Autres inactifs	29	28	49	9	18	40	68
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Part d'inactifs en 2002	45	45	47	38	36	51	57
Répartition des inactifs selon le type d'inactivité							
Étudiants	25	26	13	31	15	22	12
Retraités	49	50	38	59	61	45	24
Autres inactifs	26	24	49	10	24	33	64
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2002, 45 % de la population âgée de 15 ans ou plus est inactive. Parmi ces derniers, 25 % sont étudiants, 49 % retraités et 26 % dans une autre situation (au foyer, en invalidité...).

Source : Insee, enquêtes Emploi, 1992 et 2002.

2 - Causes de l'inactivité des anciens actifs

en %

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrées	Immigrées
25-49 ans						
Fin d'un emploi	38	32	45	ns	37	31
Démission	8	12	8	ns	8	12
Retraite, cessation d'activité	1	0	2	ns	1	0
Raisons de santé	13	11	33	ns	9	7
Raisons personnelles	36	36	7	ns	42	43
Autres raisons	4	9	5	ns	3	7
Ensemble	100	100	100	ns	100	100
50-59 ans						
Fin d'un emploi	19	28	21	32	18	25
Démission	4	5	1	1	6	9
Retraite, cessation d'activité	26	9	43	13	16	6
Raisons de santé	23	33	31	46	18	21
Raisons personnelles	26	23	2	6	39	37
Autres raisons	2	2	2	2	3	2
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Champ : personnes inactives de 25-59 ans ayant travaillé.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

3 - Les inactifs et l'emploi

en %

Part des inactifs	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrées	Immigrées
Ayant déjà travaillé par le passé						
1992	79	43	78	89	79	37
2002	83	54	82	84	83	47
Désirant travailler lors de l'enquête						
1992	13	12	23	28	12	9
2002	15	15	23	33	12	11
dont 25-49 ans	17	19	34	50	14	13

Champ : inactifs âgés de 15 à 59 ans ni étudiants, ni retraités.

Lecture : en 2002, 79 % des personnes non immigrées inactives (hors étudiants et retraités) ont déjà travaillé et 15 % souhaitent le faire.

Source : Insee, enquêtes Emploi, 1992 et 2002.

4.3 TAUX DE CHÔMAGE

En 2002, le taux de chômage des immigrés s'élève à 16,4 %, soit le double de celui des non-immigrés. Cet écart entre les immigrés et le reste des actifs ne peut pas être réduit à de seules différences de **position sociale**. Certes les immigrés sont plus nombreux à occuper des emplois peu ou non qualifiés, lesquels sont davantage touchés par le chômage ; mais à catégorie socioprofessionnelle donnée, les actifs immigrés demeurent plus souvent sans emploi. Même au sein des cadres, les immigrés sont près de deux fois plus souvent au chômage que le reste des actifs. Les inégalités face au chômage sont moins marquées au bas de l'échelle sociale : quand ils sont ouvriers non qualifiés ou personnels des services directs aux particuliers, le risque de chômage des immigrés n'est que de 1,3 fois supérieur à celui des autres actifs.

Le faible **niveau d'études** des immigrés ne suffit pas non plus à expliquer leur plus forte exposition au chômage : à âge de fin d'études donné, ils demeurent plus souvent au chômage que les autres. Ainsi, parmi les actifs ayant poursuivi leurs études au-delà de 19 ans, 15,4 % des hommes immigrés sont sans emploi, contre 5,5 % pour les non-immigrés. Si on tient compte en plus de l'âge, du sexe et de la catégorie socioprofessionnelle antérieure, les actifs immigrés ont encore des risques de chômage plus élevés.

Comme pour les autres actifs, les **jeunes** immigrés sont plus touchés par le chômage que leurs aînés : parmi les actifs immigrés âgés de 15 à 24 ans, un quart des jeunes hommes et un tiers des jeunes filles sont au chômage. Bien que diminuant avec l'âge, le taux de chômage des immigrés reste à un niveau élevé : en 2002, il ne descend pour aucune tranche d'âge en dessous de 10 % alors que pour les non-immigrés il ne dépasse les 10 % que pour les plus jeunes.

Les **femmes** immigrées sont plus souvent privées d'emploi que les hommes. En 2002, leur taux de chômage atteint 17,7 %, contre 15,5 % pour leurs homologues masculins. Mais en dix ans, les écarts entre hommes et femmes se sont considérablement réduits. En effet, la baisse du chômage entre 1992 et 2002 a essentiellement bénéficié aux femmes, notamment immigrées. Durant cette période, le taux de chômage des hommes s'est au mieux maintenu.

Au sein de la population immigrée, le chômage touche moins ceux qui ont acquis la **nationalité française** (11,3 % contre 18,6 %). En effet, ces derniers résident en moyenne depuis plus longtemps en France et sont plus nombreux à être arrivés à une époque où la situation du marché du travail était plus favorable. De plus, ils peuvent prétendre à un certain nombre d'emplois publics soumis à condition de nationalité.

À nationalité, diplôme et catégorie socioprofessionnelle comparables, les immigrés sont inégalement exposés au risque de chômage selon leur **pays d'origine**. Les taux de chômage des immigrés venus d'Espagne, d'Italie ou du Portugal sont très faibles, même plus faibles que celui des actifs non immigrés. À l'inverse, les immigrés originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie ont des risques de chômage très élevés. Parmi les actifs âgés de 25 à 59 ans originaires de ces pays, plus d'un sur cinq est au chômage. Ces différences selon les pays d'origine ne tiennent pas uniquement aux différences en termes d'acquisition de nationalité française ou de structure par sexe. Ainsi, les actifs originaires du Portugal ont un taux de chômage quatre fois inférieur à celui des natifs de Turquie, alors qu'ils sont aussi nombreux à avoir conservé leur nationalité et comptent plus de femmes.

DÉFINITION

✓ **Taux de chômage (au sens du BIT)** : rapport entre la population au chômage au sens du BIT (c'est-à-dire personne sans emploi, disponible et à la recherche d'un emploi ou qui en a trouvé un qui commencera ultérieurement) et la population active.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2001), « De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee Première*, n° 791.
- ✓ Thave S. (2000), « L'emploi des immigrés en 1999 », *Insee Première*, n° 717.

1 - Taux de chômage par catégorie socioprofessionnelle en 2002

en %

Catégorie socioprofessionnelle	Population totale	Non-immigrés	Immigrés
Cadre	4	4	7
Profession intermédiaire	5	5	10
Employé	10	9	18
<i>dont employé des services directs aux particuliers</i>	13	12	16
Ouvrier	11	9	17
<i>dont ouvrier qualifié</i>	7	6	15
<i> ouvrier non qualifié</i>	17	16	21
Ensemble	8	7	16

Champ : personnes actives âgées de 25 à 59 ans.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

2 - Taux de chômage par âge et sexe en 1992 et 2002

en %

Sexe et âge	1992			2002		
	Population totale	Non-immigrés	Immigrés	Population totale	Non-immigrés	Immigrés
Hommes	7,9	7,4	14,6	7,9	7,1	15,5
15-24 ans	16,6	16,3	22,6	18,2	17,9	24,9
25-39 ans	7,9	7,5	13,6	8,4	7,5	18,0
40-49 ans	5,3	4,6	11,7	5,6	4,7	13,8
50-59 ans	7,3	6,2	18,4	6,0	4,9	13,7
Femmes	12,8	12,2	24,6	10,1	9,5	17,7
15-24 ans	26,1	25,5	37,6	22,8	22,3	33,2
25-39 ans	13,4	12,6	28,7	10,8	10,0	20,3
40-49 ans	8,7	8,3	17,0	7,9	7,2	16,0
50-59 ans	9,8	9,4	18,6	7,4	6,9	13,2
Ensemble	10,1	9,5	18,0	8,9	8,2	16,4

Champ : personnes actives âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi, 1992 et 2002.

3 - Taux de chômage par sexe et pays d'origine

en %

Pays d'origine	Ensemble	Hommes	Femmes
Espagne	6	ns	ns
Italie	6	ns	ns
Portugal	6	6	6
Algérie	26	25	30
Maroc	26	23	31
Tunisie	22	ns	ns
Autres pays d'Afrique	20	18	23
Turquie	25	ns	ns
Ensemble des immigrés	16	15	17
Non-immigrés	7	6	8
Population totale	8	7	9

Champ : personnes actives âgées de 25 à 59 ans.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

4.4 RECHERCHE D'EMPLOI

Les immigrés restent plus longtemps au chômage que le reste de la population. Ainsi, les immigrés au chômage en 2002 le sont en moyenne depuis 14,5 mois contre 12,5 mois pour les chômeurs non immigrés. De même, la part des chômeurs de **longue durée**, c'est-à-dire des personnes dont l'ancienneté au chômage est de un an ou plus, atteint 40 % parmi les chômeurs immigrés, contre 33 % pour les autres. Ces écarts tiennent toutefois en grande partie au fait que les chômeurs immigrés sont globalement plus âgés (22 % d'entre eux ont 50 ans ou plus, contre 15 % pour les autres chômeurs) et que l'ancienneté au chômage s'accroît avec l'âge. À âge donné, les différences sont nettement réduites, voire inversées.

Les immigrés et le reste de la population deviennent chômeurs dans des **circonstances** comparables : la fin d'un emploi temporaire et le licenciement constituent les deux principales raisons d'entrée au chômage. Cependant, pour les immigrés, le « chômage d'insertion » lié à la fin des études est moins fréquent. Pour les hommes immigrés, le chômage suit un peu plus souvent un licenciement ou correspond à une reprise d'activité. Pour les femmes immigrées, la reprise d'activité est un facteur déterminant d'entrée au chômage : 25 % des immigrées sont au

chômage après avoir été inactives, contre seulement 14 % des femmes non immigrées. Le taux d'activité des femmes immigrées a augmenté de 4,5 points entre 1992 et 2002, mais cet accès accru au marché du travail passe pour certaines d'entre elles par une période de chômage.

Les chômeurs immigrés ont globalement les mêmes **attentes** que les autres chômeurs : dans leur grande majorité, ils souhaitent un emploi à temps complet et recherchent une profession précise. Les hommes immigrés sont toutefois un peu plus nombreux que les autres à rechercher un emploi déterminé et/ou à temps complet : 58 % cherchent une profession précise, contre 53 % des hommes non immigrés. Mais quand ils ont une expérience d'ouvrier qualifié, les immigrés sont un peu plus souvent prêts à accepter un emploi moins qualifié.

Dans leur grande majorité, les chômeurs, immigrés ou non, sont inscrits à l'ANPE et ont effectué des **démarches** pour trouver un emploi. De plus, les chômeurs immigrés utilisent globalement les mêmes moyens de recherche que les autres. Toutefois, ils privilégient davantage le dispositif institutionnel (ANPE) et leur réseau de relations personnelles, et ont moins recours à la lecture d'annonces et aux entretiens.

DÉFINITIONS

- ✓ **Chômeur (au sens du BIT)** : personne sans emploi, disponible et à la recherche d'un emploi. Cette définition inclut les personnes actuellement sans emploi, mais qui en ont trouvé un qui commencera ultérieurement.
- ✓ **Chômage de longue durée** : période de chômage ininterrompue d'au moins 12 mois.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2001), « De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee Première*, n° 791.
- ✓ Thave S. (2000), « L'emploi des immigrés en 1999 », *Insee Première*, n° 717.

1 - Ancienneté moyenne au chômage et chômage de longue durée

Sexe et âge	Chômage de longue durée (en %)			Ancienneté moyenne au chômage (en mois)		
	Population totale	Non-immigrés	Immigrés	Population totale	Non-immigrés	Immigrés
Âge						
15-24 ans	17	16	ns	6,7	6,7	ns
25-39 ans	30	29	33	10,4	10,2	11,6
40-49 ans	40	40	43	15,9	16,3	14,2
50-59 ans	56	56	55	22,0	22,3	21,0
Sexe						
Hommes	32	31	39	12,2	11,9	13,7
Femmes	35	34	42	13,4	13,1	15,4
Ensemble	34	33	40	12,8	12,5	14,5

Champ : personnes au chômage dont l'ancienneté au chômage est renseignée.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

2 - Circonstances de la recherche d'emploi

Circonstance	en %					
	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrées	Immigrées
Fin d'emploi temporaire	42	41	45	43	40	39
Licenciement	25	27	28	32	23	20
Reprise d'activité	9	14	4	6	14	25
Fin d'études ou de service militaire	10	4	11	4	9	3
Démission	8	5	7	5	9	6
Autres circonstances	6	9	6	10	5	7

Champ : personnes au chômage.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

3 - Démarches entreprises au cours du dernier mois

Démarche	en %		
	Population totale	Non-immigrés	Immigrés
Avoir effectué une démarche depuis moins d'un mois	90	91	89
Type de démarche			
Lecture d'annonces	79	81	70
Relations personnelles	75	75	77
Démarches auprès de l'ANPE	74	74	76
Démarche directe auprès d'un employeur	59	59	54
Réponse à une offre d'emploi	44	44	39
Inscription à une agence de travail temporaire	37	37	36
A passé une annonce	6	6	7
Concours de recrutement	3	3	3
Disposition pour mise à son compte	3	3	3

Champ : personnes sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE) ayant entrepris au moins une démarche depuis un mois.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

4.5 GROUPES SOCIAUX

En 2002, plus des deux tiers des immigrés occupent des emplois d'employés ou d'ouvriers, contre un peu plus de la moitié des autres actifs ayant un emploi. Ils sont notamment plus souvent **ouvriers** : parmi les immigrés en emploi, 52 % des hommes et 23 % des femmes appartiennent à cette catégorie, contre 37 % et 10 % des personnes non immigrées. Plus précisément, les immigrés exercent plus souvent des emplois d'ouvriers non qualifiés : quand ils sont ouvriers, les immigrés occupent dans 42 % des cas des postes non qualifiés, contre 34 % pour les non-immigrés. Globalement, la proportion d'**employés** au sein des immigrés est comparable à celle au sein du reste de la population, mais les hommes immigrés le sont légèrement moins et les femmes davantage. Au sein des employés, les femmes immigrées se singularisent par leur très forte présence dans les métiers de services directs aux particuliers (services personnels et domestiques, hôtels et restaurants) : 26 % des immigrées exercent ce type de profession, contre seulement 11 % des autres actives en emploi. Enfin, les immigrés sont plus nombreux à être artisans (notamment dans les métiers de maçonnerie, taxi, vêtement sur mesure...) ou commerçants (en particulier dans la restauration rapide, les agences de voyage, l'alimentation...).

La position sociale des immigrés renvoie en partie à leur faible **niveau d'études**, mais pas uniquement : même quand ils ont quitté le système scolaire après l'âge de 20 ans, les immigrés sont moins souvent cadres ou professions intermédiaires que les autres (53 % contre 64 %).

Depuis 1992, les différences de catégorie sociale entre les immigrés et le reste de la

population se sont réduites. Entre **1992 et 2002**, la part des emplois de cadres, d'employés ou de professions intermédiaires a progressé au détriment des emplois d'ouvriers. Cette transformation, qui concerne l'ensemble des actifs, s'est faite à un rythme plus soutenu pour les immigrés. Ainsi, entre 1992 et 2002, la part des employés a progressé de 8,5 points pour ces derniers, quand elle n'augmentait que de 2,2 points pour le reste des actifs en emploi. De même, la proportion de professions intermédiaires a plus augmenté chez les immigrés. Enfin, la part des ouvriers reculait de 1,8 point parmi les non-immigrés, mais de 13,5 points pour les immigrés.

Au moins la moitié des immigrés venus du Portugal, du Maroc, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie sont ouvriers ; mais pour les natifs du Portugal, il s'agit moins souvent d'emplois non qualifiés : les emplois non qualifiés représentent pour eux un tiers des emplois d'ouvriers, contre la moitié pour les immigrés nés au Maroc par exemple. Les immigrés originaires du Portugal et, dans une moindre mesure, d'Afrique subsaharienne sont également nombreux à exercer des métiers de services directs aux particuliers : un immigré du Portugal sur cinq exerce ce genre de profession. Les immigrés venus d'Espagne ou d'Algérie sont plus souvent que l'ensemble des immigrés employés ou exercent plus fréquemment une profession intermédiaire ; ceux des pays d'Europe autres que l'Espagne et le Portugal sont quant à eux davantage cadres ou exercent plus souvent une profession intermédiaire. Seuls 2 % des immigrés portugais sont cadres, contre 10 % pour l'ensemble des immigrés.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2001), « De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee Première*, n° 791.
- ✓ Thave S. (2000), « L'emploi des immigrés en 1999 », *Insee Première*, n° 717.

1 - Répartition des actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe en 2002

en %

Catégorie socioprofessionnelle	Ensemble			Hommes		Femmes	
	Population totale	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrées	Immigrées
Agriculteur	2,7	2,8	0,7	3,5	0,7	2,0	0,7
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	5,9	5,8	8,2	7,4	10,7	3,8	4,6
Cadre, professions intellectuelles supérieures	14,7	15,0	10,4	17,6	11,8	12,1	8,2
Profession intermédiaire	21,5	22,3	12,4	21,6	12,9	23,1	11,8
Employé	29,3	29,4	27,8	13,2	11,5	48,6	52,2
<i>dont employé des services directs aux particuliers</i>	6,2	5,6	12,3	1,2	3,0	10,9	26,1
Ouvrier	25,9	24,7	40,5	36,7	52,4	10,4	22,5
<i>dont ouvrier qualifié</i>	16,9	16,4	23,4	26,9	35,0	3,9	5,8
<i>ouvrier non qualifié</i>	9,0	8,3	17,1	9,8	17,4	6,5	16,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des non-qualifiés au sein des ouvriers	34,7	33,6	42,2	26,7	33,2	62,5	74,2

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Lecture : 34,7 % des emplois d'ouvriers sont des emplois non qualifiés.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

2 - Évolution de la répartition par catégorie socioprofessionnelle des actifs occupés entre 1992 et 2002

en points

Catégorie socioprofessionnelle	Ensemble			Hommes		Femmes	
	Population totale	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrées	Immigrées
Agriculteur	-2,1	-2,1	0,0	-2,0	0,0	-2,3	-0,1
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	-2,0	-2,1	-0,9	-1,8	-0,6	-2,4	0,2
Cadre, professions intellectuelles supérieures	2,4	2,5	2,4	2,3	3,4	3,1	1,1
Profession intermédiaire	1,2	1,3	3,5	0,7	3,5	2,0	3,9
Employé	2,6	2,2	8,5	2,0	4,4	1,1	6,0
<i>dont employé des services directs aux particuliers</i>	1,6	1,3	3,2	0,7	0,2	2,5	3,7
Ouvrier	-2,1	-1,8	-13,5	-1,1	-10,7	-1,6	-11,1
<i>dont ouvrier qualifié</i>	-0,7	-0,5	-6,0	-0,7	-4,5	-0,7	-1,2
<i>ouvrier non qualifié</i>	-1,5	-1,3	-7,4	-1,0	-6,2	-1,5	-9,8

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Lecture : en 2002, la part d'agriculteurs dans la population active en emploi est inférieure de 2,1 points à ce qu'elle était en 1992.

Source : Insee, enquêtes Emploi, 1992 et 2002.

3 - Répartition des actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle et le pays d'origine

en %

Catégorie socioprofessionnelle	Ensemble des immigrants	Pays d'origine								
		Espagne	Italie	Portugal	Autres pays d'Europe	Algérie	Maroc	Tunisie	Autres pays d'Afrique	Turquie
Agriculteur	1	3	2	1	2	0	0	0	0	1
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	8	8	9	8	9	7	8	10	4	17
Cadre, professions intellectuelles supérieures	10	9	12	2	24	7	9	9	9	2
Profession intermédiaire	12	15	16	9	20	15	10	8	11	5
Employé	28	33	27	30	24	30	22	24	38	11
<i>dont employé des services directs aux particuliers</i>	12	15	10	21	8	8	8	8	15	4
Ouvrier	41	32	34	50	21	41	51	49	38	64
<i>dont ouvrier qualifié</i>	24	20	24	32	13	25	24	28	18	33
<i>ouvrier non qualifié</i>	17	12	10	18	8	16	27	21	20	30
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Part des non-qualifiés au sein des ouvriers	42	38	29	35	39	40	53	42	52	48

Champ : personnes immigrées actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

4.6 SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les immigrés, comme le reste de la population active en emploi, travaillent majoritairement dans le secteur **tertiaire** (67 % pour les immigrés et 72 % pour les non-immigrés). Si les hommes immigrés sont nettement moins nombreux que leurs homologues non immigrés dans ce secteur, les femmes immigrées le sont légèrement plus que les autres femmes. Au sein du secteur tertiaire, les immigrés sont davantage que les autres actifs employés dans les activités de commerce ou dans les services aux entreprises (notamment dans les activités de nettoyage) ou aux particuliers (notamment dans les services domestiques) ; ils sont en revanche moins présents dans les activités financières ou dans les administrations. Ainsi, alors que 26 % des employés non immigrés du tertiaire travaillent dans le domaine de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale, ce n'est le cas que pour 17 % des immigrés. La faible présence des immigrés dans ce secteur résulte du fait que la plupart d'entre eux ont conservé leur nationalité étrangère et ne peuvent donc pas intégrer la Fonction publique.

La spécialisation sectorielle des immigrés s'illustre par leur forte présence au sein de la **construction** : près de 14 % d'entre eux y travaillent, contre seulement 6 % des actifs non immigrés. Mais cette spécialisation est surtout le fait des hommes : près d'un quart des hommes immigrés y sont employés, contre seulement un homme sur dix pour le reste des actifs.

Si les immigrés travaillent presque aussi souvent dans l'**industrie** que les autres personnes

en emploi, il s'agit dans leur cas plus souvent des industries de biens intermédiaires ou automobiles, mais moins souvent d'entreprises agroalimentaires ou du secteur de l'énergie. La concentration des travailleurs immigrés dans certaines activités varie selon le **pays d'origine**. Les originaires du Portugal sont souvent employés dans le bâtiment (26 %), alors que les natifs d'Algérie sont relativement plus nombreux dans le secteur des services (74 %), notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Enfin, les originaires du Maroc se distinguent par leur présence importante dans l'agriculture : 7 % des actifs y travaillent.

Depuis 1992, la sur-représentation des immigrés dans certains secteurs s'est atténuée. Comme pour l'ensemble des actifs, en dix ans, le poids du tertiaire a augmenté tandis que celui de l'industrie et de la construction a diminué. Mais cette transformation a été de plus grande ampleur pour les immigrés. En particulier, alors qu'ils étaient davantage présents dans l'industrie en 1992 que le reste des actifs, ils le sont légèrement moins en 2002. Le **déclin des industries** minières ou textiles ainsi que l'externalisation des tâches de nettoyage ou de surveillance ont profondément affecté les secteurs ou métiers industriels où la présence immigrée était traditionnellement forte. De même, les immigrés étaient trois fois plus nombreux à être dans la construction en 1992, contre seulement deux et demi fois plus en 2002.

DÉFINITION

✓ **Activité économique** : la présentation est celle de la nomenclature d'activités française (NAF) élaborée dans un cadre européen harmonisé. Cette nomenclature est destinée à classer les entreprises, établissements ou unités homogènes de production selon l'activité principale.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2001), « De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee Première*, n° 791.
- ✓ Échardour A., Maurin É. (1993), « La main-d'œuvre étrangère », *Données sociales - La société française*, Insee.
- ✓ Thave S. (2000), « L'emploi des immigrés en 1999 », *Insee Première*, n° 717.

1 - Répartition des actifs occupés par secteur d'activité

en %

Secteur d'activité	Ensemble			Hommes		Femmes	
	Population totale	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrées	Immigrées
Agriculture, sylviculture et pêche	4,1	4,2	3,1	5,4	3,7	2,8	2,4
Industrie	17,8	17,9	16,3	23,5	20,2	11,2	10,6
Industries agricoles	2,6	2,7	1,5	3,2	1,5	2,2	1,5
Industries des biens de consommation	3,1	3,1	2,9	3,1	2,7	3,1	3,2
Industrie automobile	1,3	1,3	1,4	1,9	2,1	0,6	0,4
Industries des biens d'équipement	3,4	3,5	3,0	5,2	4,1	1,4	1,4
Industries des biens intermédiaires	6,4	6,3	7,3	8,6	9,5	3,4	3,9
Énergie	1,0	1,0	0,3	1,5	0,3	0,5	0,2
Construction	6,2	5,6	13,9	9,2	22,3	1,3	1,4
Tertiaire	71,9	72,3	66,7	62,0	53,9	84,7	85,7
Commerce et réparation	12,9	13,0	11,3	13,1	11,2	12,8	11,5
Transports	4,6	4,6	4,1	6,6	6,0	2,3	1,3
Activités financières	3,0	3,1	1,0	2,7	0,9	3,7	1,1
Activités immobilières	1,4	1,3	2,2	1,2	1,2	1,5	3,7
Services aux entreprises	12,9	12,6	16,7	13,4	17,3	11,8	15,9
Services aux particuliers	8,3	7,8	15,2	5,1	8,3	11,0	25,5
Éducation, santé, action sociale	18,1	18,7	11,5	9,6	5,7	29,3	20,1
Administrations	10,7	11,2	4,6	10,2	3,2	12,3	6,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

2 - Répartition des immigrés par secteur d'activité

en %

Secteur d'activité	Ensemble des immigrés	Portugal	Algérie	Maroc	Afrique subsaharienne
Agriculture, sylviculture et pêche	3	4	1	7	1
Industrie	16	17	14	15	9
Industries agricoles	2	2	1	1	1
Industries des biens de consommation	3	3	1	1	2
Industrie automobile	1	1	1	3	1
Industries des biens d'équipement	3	3	2	2	2
Industries des biens intermédiaires	7	8	8	7	3
Énergie	0	0	0	0	0
Construction	14	26	11	12	8
Tertiaire	67	53	74	66	82
Commerce et réparation	11	8	12	13	9
Transports	4	3	6	4	7
Activités financières	1	1	0	1	1
Activités immobilières	2	5	2	1	2
Services aux entreprises	17	10	19	20	25
Services aux particuliers	15	18	11	10	19
Éducation, santé, action sociale	11	6	17	12	14
Administrations	5	2	7	6	5
Ensemble	100	100	100	100	100

Champ : personnes immigrées actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

3 - Évolution des effectifs par secteur entre 1992 et 2002

en points

Secteur d'activité	Ensemble			Hommes		Femmes	
	Population totale	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrées	Immigrées
Agriculture	-1,8	-1,9	-0,2	-1,6	0,1	-2,2	-0,3
Industrie	-3,7	-3,5	-6,8	-2,9	-4,9	-3,7	-8,3
Construction	-1,2	-1,0	-7,5	-1,4	-7,9	-0,2	-0,6
Tertiaire	6,7	6,4	14,4	5,9	12,7	6,1	9,2

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Lecture : en 2002, la part d'actifs employés dans l'agriculture est inférieure de 1,8 point à ce qu'elle était en 1992.

Source : Insee, enquêtes Emploi, 1992 et 2002.

4.7 STATUTS D'EMPLOI

En 2002, la très grande majorité des actifs ayant un emploi, immigrés ou non, sont **salariés** (89 %). Mais parmi les salariés, les immigrés sont davantage employés dans le secteur privé : 87 % contre 70 % pour les non-immigrés. Ce constat paraît logique : les emplois de la Fonction publique sont largement fermés aux étrangers. Cependant, même parmi les immigrés ayant acquis la nationalité française, un sur cinq travaille dans le secteur public, contre plus d'un sur quatre pour les salariés non immigrés. Depuis 1992, la part des non-salariés a fortement reculé parmi les non-immigrés tandis qu'elle s'est maintenue pour les immigrés.

Le statut d'activité varie selon le **pays d'origine**. Les actifs venus de Turquie sont moins souvent salariés : près d'un actif d'origine turque sur cinq n'est pas salarié. Au sein des salariés, les originaires du Portugal ou de Turquie sont presque exclusivement employés dans le secteur privé, tandis que ceux d'Espagne ou d'Algérie travaillent plus souvent dans le secteur public. Cela tient en partie au fait que les immigrés nés au Portugal ou en Turquie sont nombreux à avoir conservé leur nationalité d'origine, mais aussi au type de métier qu'ils exercent. Les immigrés venus du Portugal sont ainsi nombreux à être employés dans le secteur de la construction où prédominent les entreprises privées.

Parmi les salariés du privé, les immigrés occupent presque aussi souvent que les autres des

emplois temporaires et plus particulièrement des emplois d'intérimaires ou à durée déterminée. En 2002, c'est le cas de 12 % des immigrés contre 10 % des non-immigrés. Les immigrés originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie sont particulièrement affectés par ce phénomène : un immigré d'Algérie sur six est par exemple concerné. Depuis dix ans, la part des salariés du privé en emploi temporaire a progressé de 3 points parmi les non-immigrés. Cette augmentation a été encore plus marquée pour les immigrés (+ 4,3 points). Par ailleurs, les immigrés salariés travaillant dans le public sont deux fois plus souvent que les autres stagiaires, bénéficiaires d'un contrat aidé ou sous contrat à durée déterminée (24 % contre 11 %). Ceci est particulièrement vérifié pour les immigrés du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie qui ont moins souvent acquis la nationalité française et ne peuvent pas de ce fait prétendre au statut de fonctionnaire.

Les **jeunes** sont particulièrement exposés aux formes temporaires d'emploi : parmi les salariés du privé de moins de 30 ans, 22 % des non-immigrés et 24 % des immigrés sont dans ce cas. Les risques de fragilité diminuent cependant rapidement avec l'âge : entre 30 et 44 ans, les emplois précaires ne représentent plus que 8 % des non-immigrés du privé. Pour les immigrés en revanche, cette part se maintient à un niveau relativement élevé (13 %).

DÉFINITIONS

✓ **Secteur public** : il comprend les administrations nationales, les collectivités locales, les hôpitaux publics, la Sécurité sociale et les entreprises publiques.

✓ **Emploi temporaire** : il correspond ici aux stages, contrats aidés, contrats d'intérim ou contrats à durée déterminée (CDD).

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2001), « De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee Première*, n° 791.
- ✓ Thave S. (2000), « L'emploi des immigrés en 1999 », *Insee Première*, n° 717.

1 - Statut d'emploi en 1992 et 2002

en %

Statut d'emploi	1992		2002		
	Non-immigrés	Immigrés	Population totale	Non-immigrés	Immigrés
Non-salariés	15,3	11,1	10,8	10,7	11,0
Indépendants	7,7	5,7	5,6	5,6	5,6
Employeurs	5,0	4,4	4,1	4,0	4,5
Aides familiaux	2,6	1,0	1,1	1,1	0,9
Salariés du privé	57,5	79,8	63,3	62,1	77,1
Stagiaires et contrats aidés du privé	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7
Intérimaires du privé	0,9	1,6	2,2	2,1	3,1
Apprentis du privé	0,8	0,5	1,1	1,2	0,2
Contrat à durée déterminée du privé	2,5	3,7	3,8	3,6	5,3
Autres salariés du privé	52,6	73,3	55,5	54,5	67,8
Salariés du public	27,1	9,1	25,9	27,2	11,9
Stagiaires et contrats aidés du public	0,8	0,5	1,0	1,1	0,8
Autres salariés du public	26,4	8,7	24,9	26,1	11,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part du privé parmi les salariés	68,0	89,8	70,9	69,6	86,6
Part de l'emploi temporaire parmi les salariés du privé	7,3	7,4	10,5	10,3	11,7

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Note : l'emploi temporaire désigne ici les stages, contrats aidés, contrats d'intérim ou contrats à durée déterminée.

Lecture : en 2002, les salariés du privé représentent 70,9 % de l'ensemble des salariés.

Source : Insee, enquêtes Emploi, 1992 et 2002.

2 - Statut d'emploi selon le pays d'origine en 2002

en %

Statut d'emploi	Ensemble des immigrés	Espagne	Italie	Portugal	Algérie	Maroc	Tunisie	Afrique subsaharienne	Turquie
Non-salariés	11	13	13	9	8	8	12	5	18
Salariés du privé	77	69	75	86	72	79	76	83	78
Salariés du public	12	18	12	5	20	13	12	12	4
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Part du privé parmi les salariés	87	79	86	95	78	86	86	87	95
Part de l'emploi temporaire parmi les salariés du privé	12	4	9	6	17	16	14	16	14

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Note : l'emploi temporaire désigne ici les stages, contrats aidés, contrats d'intérim ou contrats à durée déterminée.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

3 - Statut d'emploi selon l'âge en 2002

en %

Statut d'emploi	15-29 ans		30-44 ans		45-59 ans	
	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés
Non-salariés	2,8	3,8	9,3	10,5	15,2	12,5
Salariés du privé	76,5	84,4	64,1	76,7	53,0	76,6
Salariés du public	20,7	11,8	26,6	12,8	31,8	10,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part du privé parmi les salariés	78,7	87,8	70,7	85,7	62,5	87,5
Part de l'emploi temporaire parmi les salariés du privé	22,4	24,1	7,6	13,2	4,6	6,7

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Note : l'emploi temporaire désigne ici les stages, contrats aidés, contrats d'intérim ou contrats à durée déterminée.

Lecture : 2,8 % des actifs occupés de 15 à 29 ans sont non salariés.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

4.8 TEMPS PARTIEL ET SOUS-EMPLOI

En 2002, les immigrés sont un peu plus fréquemment employés à **temps partiel** que les autres actifs (19 % contre 16 %). Pour les originaires du Portugal ou d'Afrique subsaharienne, ce taux dépasse 20 %. Les femmes, immigrées ou non, travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes. Mais les écarts hommes-femmes sont plus nets pour les immigrés : 33 points contre 24 points pour les non-immigrés. La plus forte proportion de femmes immigrées à temps partiel ne tient pas seulement au type d'emploi qu'elles exercent. Certes, elles appartiennent davantage à la catégorie des employés où le temps partiel est plus répandu, mais même quand elles sont employées, elles sont plus nombreuses à être à temps partiel. De plus, le temps de travail hebdomadaire des femmes immigrées à temps partiel est inférieur à celui des autres femmes dans ce cas. Une femme immigrée sur cinq travaillant à temps partiel effectue moins de 15 heures de travail par semaine, contre une sur huit parmi les autres actives. Et cela n'est pas uniquement dû au type d'emploi occupé par les femmes immigrées : au sein des employées, cet écart est plus faible, mais se maintient. Depuis 1992, le recours au

temps partiel s'est développé de manière plus marquée pour les immigrés (+ 5,6 points) que pour les non-immigrés (+ 3,3 points) en raison du développement de l'activité des femmes immigrées : à sexe donné, la progression du temps partiel s'est réalisée au même rythme chez les immigrés et les non-immigrés.

En 2002, les actifs immigrés sont plus nombreux que les autres à être en situation de **sous-emploi** (8,4 % contre 4,9 %). Les écarts entre les immigrés et le reste des actifs sont plus prononcés pour les femmes : 16 % des femmes immigrées sont en sous-emploi, contre 8,4 % des non-immigrées. Depuis 1992, la proportion de personnes en sous-emploi a progressé, mais à un rythme plus soutenu pour les immigrés. Chez les employés, où le temps partiel est d'ailleurs fréquent, un actif sur dix est en situation de sous-emploi contre un sur six pour les immigrés.

Des différences importantes, plus marquées pour les femmes, existent parmi les immigrés selon le **pays d'origine**. Alors que le taux de sous-emploi des hommes ne varie guère, celui des femmes va de 11 % pour les originaires du Portugal à plus de 25 % pour celles venues du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne.

DÉFINITION

✓ **Sous-emploi** : il comprend les personnes travaillant à temps partiel et recherchant à travailler davantage ou souhaitant travailler davantage et étant disponibles pour le faire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Kontchou H., Brunet F. (2000), « Baisse du sous-emploi, après 8 ans de hausse », *Insee Première*, n° 693.
- ✓ Thave S. (2000), « L'emploi des immigrés en 1999 », *Insee Première*, n° 717.

1 - Le temps partiel

en %

	Ensemble			Hommes		Femmes	
	Population totale	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrées	Immigrées
Part de personnes travaillant à temps partiel	16,2	16,0	19,0	5,0	5,9	29,0	38,7
Type de temps partiel							
Temps partiel, sans horaire habituel	9,7	9,9	7,9	16,6	14,4	8,5	6,5
Temps partiel, moins de 15 heures	13,0	12,5	18,7	12,0	9,2	12,5	20,8
Temps partiel, 15 heures ou plus	77,3	77,6	73,4	71,4	76,4	79,0	72,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Lecture : 16,2 % des personnes actives travaillent à temps partiel. 13 % d'entre elles effectuent moins de 15 heures par semaine..

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

2 - Évolution du travail à temps partiel entre 1992 et 2002

en %

Sexe	1992		2002	
	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés
Hommes	3,6	4,5	5,0	5,9
Femmes	24,2	33,0	29,0	38,7
Ensemble	12,6	13,4	16,0	19,0

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Source : Insee, enquêtes Emploi, 1992 et 2002.

3 - Part des actifs en situation de sous-emploi

en %

	Ensemble			Hommes		Femmes	
	Population totale	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrées	Immigrées
1992	3,8	3,7	5,1	1,3	2,2	6,8	11,7
2002	5,1	4,9	8,4	1,9	3,4	8,4	16,0
<i>dont employés</i>	<i>10,2</i>	<i>9,7</i>	<i>16,0</i>	<i>4,0</i>	<i>7,6</i>	<i>11,6</i>	<i>18,8</i>
<i>dont originaires du Portugal</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>5,7</i>	<i>///</i>	<i>1,3</i>	<i>///</i>	<i>11,4</i>
<i>de l'Algérie</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>11,0</i>	<i>///</i>	<i>4,5</i>	<i>///</i>	<i>24,8</i>
<i>de l'Afrique subsaharienne</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>13,6</i>	<i>///</i>	<i>6,1</i>	<i>///</i>	<i>25,0</i>

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Lecture : en 2002, le taux de sous-emploi au sein des employés est de 10,2 %. Pour les immigrés venus du Portugal, il atteint 5,7 %.

Source : Insee, enquêtes Emploi, 1992 et 2002.

4.9 CONDITIONS DE TRAVAIL ET SATISFACTION

Les formes atypiques d'emploi comme le travail le samedi, le dimanche, le soir ou la nuit, ou encore les horaires irréguliers ou alternés, sont moins répandues chez les actifs immigrés, et plus particulièrement chez les hommes. Ainsi, par exemple, seul le quart des immigrés travaillent le dimanche, contre un tiers de leurs homologues non immigrés.

Les conditions de travail de l'ensemble des actifs varient d'une **catégorie socioprofessionnelle** à l'autre : seuls les indépendants (agriculteurs et artisans-commerçants) sont particulièrement concernés par le travail en fin de semaine, et les cadres sont plus nombreux à travailler le soir et à supporter des horaires variables selon les jours. Or, les immigrés sont nombreux à être ouvriers, catégorie pour laquelle les horaires et jours de travail sont assez standardisés. Au sein même des ouvriers, les immigrés sont encore moins nombreux à devoir

travailler en fin de semaine, tard le soir ou à avoir des horaires fluctuants.

Les immigrés, hommes et femmes, sont un peu plus nombreux que les autres à occuper un emploi tout en recherchant un autre (8 % contre 6 %). Dans un quart des cas, cette recherche vise à prévenir un risque de perdre l'emploi qu'ils occupent ; dans le reste des cas, elle répond à une **insatisfaction** par rapport à cet emploi. Cette insatisfaction n'est pas liée aux mêmes motifs que pour les autres actifs. Les immigrés évoquent moins souvent la recherche d'une qualification plus adaptée, d'une rémunération plus élevée ou de meilleures conditions de travail. En revanche, ils sont plus nombreux à souhaiter travailler davantage : parmi les personnes cherchant à changer d'emploi, 23 % des immigrés citent cette raison, contre seulement 11 % des non-immigrés.

1 - Type d'horaires et jours travaillés

en %

	Ensemble			Hommes		Femmes	
	Population totale	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrées	Immigrées
Travail le samedi (a + b)	51	51	46	54	47	48	44
Habituellement (a)	25	25	23	23	21	27	25
Parfois (b)	26	26	23	31	26	21	19
Jamais	49	49	54	46	53	52	56
Travail le dimanche (a + b)	29	29	24	32	25	27	23
Habituellement (a)	10	10	9	10	9	10	9
Parfois (b)	19	19	15	22	16	17	14
Jamais	71	71	76	68	75	73	77
Travail le soir (a + b)	34	34	31	41	35	26	23
Habituellement (a)	11	11	13	12	14	9	10
Parfois (b)	23	23	18	29	21	18	13
Jamais	66	66	69	59	65	74	77
Travail de nuit (a + b)	15	16	13	22	17	8	8
Habituellement (a)	5	5	5	7	7	3	2
Parfois (b)	10	11	8	15	10	6	6
Jamais	85	84	87	78	83	91	92
Horaires non identiques tous les jours (a + b)	39	39	33	41	34	36	32
Horaires identiques tous les jours	61	61	67	59	66	64	68
Horaires alternés (a)	9	9	8	10	10	7	6
Horaires variables d'un jour à l'autre (b)	30	30	25	31	24	29	26

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

2 - Recherche d'un autre emploi

en %

	Population totale	Non-immigrés	Immigrés
Part d'actifs occupés à la recherche d'un autre emploi	6	6	8
Raisons de la recherche d'un autre emploi			
Risque de perte d'emploi	26	26	25
Qualification plus adaptée	19	20	17
Meilleure rémunération	17	17	14
Travailler davantage	13	11	23
Meilleures conditions de travail	10	11	7
Plus proche du domicile	4	3	4
Mieux adapté à sa santé	1	1	1
Changement de région	2	3	1
Autre raison	8	8	8

Champ : personnes actives ayant un emploi, hors militaires du contingent.

Lecture : en 2002, 6 % des actifs recherchent un autre emploi, dont 26 % en raison d'un risque de perte d'emploi.

Source : Insee, enquête Emploi, 2002.

4.10 FORMATION CONTINUE

En 2003, les salariés immigrés ont deux fois moins souvent que les autres suivi une formation organisée ou financée par leur employeur au cours des cinq dernières années (23 % contre 43 %). Cette part varie peu selon leur pays d'origine.

Cette différence d'accès à la formation continue ne s'explique pas entièrement par les caractéristiques des emplois occupés : niveau de qualification, secteur d'activité, taille des entreprises... Certes, les immigrés sont en moyenne moins diplômés que le reste des salariés et plus nombreux à exercer des emplois peu **qualifiés** où les actions de formation sont plus rares (les cadres ont, entre 1998 et 2003, deux fois plus souvent que les ouvriers participé à des formations). Mais, même à catégorie socioprofessionnelle donnée, les écarts en termes d'accès à la formation restent très marqués : parmi les ouvriers non qualifiés, les immigrés ont deux fois moins souvent que les non-immigrés reçu une formation au cours des cinq dernières années (9 % contre 18 %). Ces inégalités sont moindres au sein des catégories plus qualifiées : 44 % des cadres immigrés ont reçu une formation au cours des cinq dernières années contre 56 % de leurs homologues non immigrés.

Les immigrés travaillent aussi plus souvent dans des entreprises de petite **taille** et dans des **secteurs** comme le bâtiment où la formation continue est peu développée. Les immigrés cumulent ainsi des caractéristiques peu favorables à l'accès à la formation continue, ce qui explique en partie leur faible taux d'accès à la formation par rapport aux autres salariés. Cependant, même à catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et taille de l'entreprise comparables, les immigrés ont des chances plus faibles de suivre une formation que les autres salariés.

Comme pour les autres salariés, les **hommes** immigrés sont un peu plus nombreux que les femmes à avoir suivi une formation dans les cinq dernières années. De même, les plus **jeunes** ont plus fréquemment bénéficié d'une formation. C'est tout particulièrement le cas parmi les immigrés venus d'un pays de l'Europe des quinze.

Le **contenu des formations** reflète en grande partie la spécialisation sectorielle des immigrés. Ainsi, ils sont plus nombreux à avoir suivi des formations dans les domaines liés à la production, comme la mécanique ou l'électricité, et moins souvent des formations dans les services à la collectivité ou la communication.

DÉFINITION

✓ **Formation continue** : formation suivie dans le cadre de l'entreprise, c'est-à-dire organisée par l'employeur ou financée par lui.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Fournier C. (2001), « Hommes et femmes salariés face à la formation continue », *Bref*, n° 179, Céreq.
- ✓ Goux D. (1994), « La formation professionnelle continue », *Insee Première*, n° 314.
- ✓ Goux D., Zamora P. (2001), « La formation en entreprise continue de se développer », *Insee Première*, n° 759.

1 - La formation continue selon la catégorie socioprofessionnelle

en %

Catégorie socioprofessionnelle	Ensemble de la population	Non-immigrés	Immigrés
Cadres	56	56	44
Professions intermédiaires	54	54	40
Employés	36	37	20
<i>dont employés qualifiés</i>	40	44	23
<i>employés non qualifiés</i>	30	32	15
Ouvriers	27	28	13
<i>dont ouvriers qualifiés</i>	31	34	15
<i>ouvriers non qualifiés</i>	16	18	9
Ensemble des salariés	41	43	23

Champ : salariés âgés de 18 à 65 ans.

Lecture : 56 % des cadres salariés ont suivi une formation organisée ou financée par leur employeur entre mai 1998 et mai 2003.

Source : Insee, enquête Formation et Qualification professionnelle, 2003.

2 - La formation continue selon l'âge et le pays d'origine

en %

Âge	Ensemble de la population	Non-immigrés	Immigrés		
			Ensemble	Union européenne à 15	Maghreb
18-39 ans	42	43	25	28	25
40-65 ans	40	42	22	22	20
Ensemble	41	43	23	24	22

Champ : salariés âgés de 18 à 65 ans.

Lecture : 42 % des salariés âgés de 18 à 39 ans ont reçu une formation organisée ou financée par leur employeur entre mai 1998 et mai 2003.

Source : Insee, enquête Formation et Qualification professionnelle, 2003.

3 - La formation continue selon le sexe et le pays d'origine

en %

Sexe	Ensemble de la population	Non-immigrés	Immigrés		
			Ensemble	Union européenne à 15	Maghreb
Hommes	43	45	24	26	20
Femmes	40	41	22	22	ns
Ensemble	41	43	23	24	22

Champ : salariés âgés de 18 à 65 ans.

Lecture : 43 % des salariés hommes ont reçu une formation organisée ou financée par leur employeur entre mai 1998 et mai 2003.

Source : Insee, enquête Formation et Qualification professionnelle, 2003.

4.11 MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Les immigrés exercent plus souvent des emplois non qualifiés : parmi les employés et ouvriers âgés de 20 à 50 ans en 1990 et ayant encore un emploi en 1999, 54 % des immigrés sont non qualifiés contre 38 % des non-immigrés. Leurs perspectives en terme de carrière professionnelle sont aussi un peu plus réduites : parmi les immigrés ouvriers ou employés restés dans le salariat, 23 % ont accédé à un emploi plus qualifié en 1999, contre 26 % des non-immigrés. Le type d'emploi exercé par les immigrés, leurs caractéristiques sociodémographiques ou leur niveau de diplôme ne suffisent pas à expliquer ces différences : quand on maintient identiques l'ensemble de ces caractéristiques, les chances de **promotion** demeurent moindres pour les immigrés. Les écarts entre immigrés et non-immigrés varient toutefois fortement d'une catégorie socioprofessionnelle à l'autre. Quand ils sont employés qualifiés ou ouvriers non qualifiés, les immigrés ont des chances de promotion proches de celles des non-immigrés. À l'inverse, au sein des employés non qualifiés, seuls 19 % des immigrés ont bénéficié d'une promotion entre 1990 et 1999, contre 27 % des non-immigrés. Cela tient en partie au fait que les immigrés occupent plus souvent des emplois qui offrent peu de possibilités de promotion (concierges, gardiens d'immeuble ou employés de maison). De même, chez les ouvriers qualifiés, les chances de promotion des immigrés sont de 6 points

inférieures à celles des non-immigrés. Les immigrés sont par ailleurs plus nombreux à subir un déclassement, c'est-à-dire à passer d'un emploi qualifié à un emploi non qualifié : parmi les employés qualifiés en 1990, les immigrés sont deux fois plus nombreux que les non-immigrés à occuper un emploi non qualifié en 1999.

Créer sa propre entreprise reste un parcours professionnel minoritaire parmi les ouvriers et les employés ; il est cependant un peu plus fréquent pour les immigrés. Parmi les personnes qui étaient ouvriers ou employés en 1990, 4,6 % des immigrés sont indépendants en 1999 (agriculteurs, artisans, commerçants ou chefs d'entreprise) contre 3,6 % des non-immigrés. Cet écart concerne essentiellement les hommes : les femmes sont moins nombreuses que les hommes à se mettre à leur compte et le font dans des proportions proches qu'elles soient immigrées (2,2 %) ou non (2,4 %). Les immigrés venus de Turquie, et dans une moindre mesure ceux originaires d'Asie ou de Tunisie, sont plus nombreux à être devenus indépendants en 1999. Lorsqu'ils se mettent à leur compte, les immigrés privilégient les activités du bâtiment (31 % contre 18 % des non-immigrés) ou celles de la restauration et de l'hôtellerie (13 % contre 8 %). À l'inverse, ils deviennent moins souvent agriculteurs que les non-immigrés (4 % contre 11 %).

DÉFINITION

✓ **Promotion** : passage d'ouvrier ou employé non qualifié à ouvrier ou employé qualifié, profession intermédiaire ou cadre, ou passage d'ouvrier ou employé qualifié à profession intermédiaire ou cadre.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Chenu A. (1998), « De recensement en recensement, le devenir professionnel des ouvriers et employés », *Économie et Statistique*, n° 316-317, Insee.

1 - Part d'ouvriers et employés ayant connu une promotion entre 1990 et 1999

en %

Sexe et catégorie socioprofessionnelle en 1990	Immigrés			Non-immigrés		
	Promotion	Pas de promotion	Passage de qualifié à non qualifié	Promotion	Pas de promotion	Passage de qualifié à non qualifié
Ensemble						
Employés non qualifiés	19,3	80,7	///	27,4	72,6	///
Employés qualifiés	24,2	60,9	14,9	23,4	68,9	7,7
Ouvriers non qualifiés	35,5	64,5	///	38,7	61,3	///
Ouvriers qualifiés	11,6	63,1	25,3	17,6	62,8	19,7
Ensemble	23,2	66,6	10,2	25,9	66,1	7,9
Hommes						
Ouvriers non qualifiés	42,3	57,7	///	42,6	57,4	///
Ouvriers qualifiés	12,3	65,1	22,6	18,1	64,2	17,8
Ensemble	26,4	61,5	12,1	29,2	61,4	9,4
Femmes						
Employées non qualifiées	16,0	84,0	///	23,4	76,6	///
Employées qualifiées	22,3	64,4	13,3	21,2	71,0	7,7
Ouvrières non qualifiées	20,8	79,2	///	28,8	71,2	///
Ensemble	18,1	74,6	7,3	22,4	71,4	6,3

Champ : individus âgés de 20 à 50 ans en 1990 employés ou ouvriers hors secteur agricole, salariés en 1999.

Lecture : 19,3 % des immigrés employés non qualifiés ont connu une promotion entre 1990 et 1999.

Source : Insee, Échantillon démographique permanent.

2 - Part d'ouvriers et employés en 1990 à leur compte en 1999

en %

Catégorie socioprofessionnelle en 1990	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés	Immigrées	Non-immigrées
Employés non qualifiés	3,1	2,8	9,8	4,7	1,3	2,3
Employés qualifiés	4,5	2,8	5,3	3,3	4,2	2,6
Ouvriers non qualifiés	4,1	3,4	5,3	4,0	1,3	1,7
Ouvriers qualifiés	5,9	5,4	6,2	5,6	ns	ns
Ensemble	4,6	3,6	6,0	4,7	2,2	2,4

Champ : individus âgés de 20 à 50 ans en 1990 employés ou ouvriers hors secteur agricole, en emploi en 1999.

Source : Insee, Échantillon démographique permanent.

4.12 MOBILITÉ SOCIALE

Les personnes nées en France dont les parents sont nés à l'étranger sont majoritairement issues du milieu ouvrier. Ainsi, en 1999, 63 % des hommes actifs âgés de 30 à 59 ans nés en France et ayant deux parents nés à l'étranger ont un père ouvrier, contre seulement 37 % pour ceux dont les deux parents sont nés en France. À l'inverse, ils sont bien moins souvent fils de cadres ou de membres des professions intermédiaires (11 % contre 19 %) ou fils d'agriculteurs (6 % contre 16 %). Les hommes ayant un parent né en France et l'autre né à l'étranger sont aussi rarement issus du milieu agricole (5 %) que ceux dont les deux parents sont nés à l'étranger. Mais ils sont, comme ceux dont les deux parents sont nés en France, plus souvent fils de cadres ou de membres des professions intermédiaires (23 % contre 11 %) et plus rarement fils d'ouvriers (44 % contre 63 %).

Le poids des origines ouvrières a une incidence sur les trajectoires sociales des descendants de migrants : parmi eux, un sur trois est ouvrier et fils d'ouvrier, contre seulement un sur cinq parmi ceux dont les deux parents sont nés en France. Symétriquement, ils sont seulement 7 % à occuper, de même que leur père, un emploi de cadre ou de profession intermédiaire, contre 13 % parmi les hommes dont aucun des parents n'est né à l'étranger. Les descendants de migrants qui ont atteint un niveau élevé dans l'échelle sociale ont plus souvent que les autres des origines ouvrières : parmi les cadres et les professions intermédiaires, seuls 27 % des hommes dont les parents sont nés en France sont fils d'ouvriers, contre 55 %

pour ceux dont les deux parents sont nés à l'étranger. Autrement dit, les hommes dont les parents sont nés à l'étranger sont deux fois plus nombreux que les autres à être des fils d'ouvriers devenus cadres ou membres des professions intermédiaires (21 % contre 11 %).

À origine sociale donnée, les descendants de migrants ont un destin social semblable à celui des autres personnes nées en France. Pour eux comme pour les autres, la mobilité sociale est plus faible en haut de l'échelle sociale, en raison des changements structurels de la société. Quand ils ont un père ouvrier, ils deviennent une fois sur deux ouvriers à leur tour alors que quand leur père est cadre ou membre des professions intermédiaires, ils atteignent ce même statut social dans deux cas sur trois.

En définitive, les fortes différences dans les statuts sociaux des parents ont presque entièrement disparu à la génération suivante : la répartition des hommes actifs de 30 à 59 ans par grande catégorie socioprofessionnelle est à peu près la même qu'ils aient ou non des parents nés à l'étranger. D'une génération à l'autre, la structure sociale s'est fortement transformée, et sensiblement plus chez les personnes de parents nés à l'étranger. En particulier, la part d'ouvriers a nettement reculé parmi les enfants de migrants alors qu'elle est restée constante chez les personnes dont les deux parents sont nés en France. Cette évolution ne tient pas à des chances de mobilité sociale plus élevées, mais à leur origine sociale : les enfants d'ouvriers connaissent une plus grande mobilité sociale que les autres.

DÉFINITION

✓ **Population active** : personnes ayant un emploi ou qui sont à la recherche d'un emploi.

1 - Catégorie socioprofessionnelle des hommes âgés de 30 à 59 ans et de leur père

en %

Catégorie socioprofessionnelle	Deux parents nés en France		Un seul parent né à l'étranger		Deux parents nés à l'étranger	
	Personne interrogée	Père de la personne interrogée	Personne interrogée	Père de la personne interrogée	Personne interrogée	Père de la personne interrogée
Indépendant	14	28	11	19	10	16
Cadre, profession intermédiaire	40	19	44	23	38	11
Employé	11	16	13	14	12	10
Ouvrier	35	37	32	44	40	63
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Champ : hommes nés en France, actifs âgés de 30 à 59 ans.

Lecture : 14 % des hommes nés en France, actifs, âgés de 30 à 59 ans et de parents nés en France sont indépendants ; 28 % ont un père qui était indépendant.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

2 - Origine sociale

en %

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle de la personne interrogée			
	Indépendant	Cadre, profession intermédiaire	Employé	Ouvrier
Deux parents nés en France				
Indépendant	60	24	22	23
Cadre, profession intermédiaire	10	31	15	9
Employé	9	18	25	15
Ouvrier	20	27	38	53
Ensemble	100	100	100	100
Un seul parent né à l'étranger				
Indépendant	42	19	14	14
Cadre, profession intermédiaire	16	35	19	10
Employé	10	14	20	14
Ouvrier	32	32	47	62
Ensemble	100	100	100	100
Deux parents nés à l'étranger				
Indépendant	37	15	15	12
Cadre, profession intermédiaire	10	19	8	5
Employé	5	11	15	7
Ouvrier	48	55	62	76
Ensemble	100	100	100	100

Champ : hommes nés en France, actifs, âgés de 30 à 59 ans.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

3 - Destinée sociale

en %

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle de la personne interrogée				
	Indépendant	Cadre, profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble
Deux parents nés en France					
Indépendant	29	34	8	29	100
Cadre, profession intermédiaire	8	67	9	16	100
Employé	8	44	17	31	100
Ouvrier	8	30	12	50	100
Un seul parent né à l'étranger					
Indépendant	24	44	9	23	100
Cadre, profession intermédiaire	8	67	11	14	100
Employé	7	44	18	31	100
Ouvrier	8	32	14	46	100
Deux parents nés à l'étranger					
Indépendant	23	35	11	31	100
Cadre, profession intermédiaire	10	64	9	17	100
Employé	6	44	19	31	100
Ouvrier	8	32	12	48	100

Champ : hommes nés en France, actifs âgés de 30 à 59 ans.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

4.13 EMPLOI DES ENFANTS DE MIGRANTS

La grande majorité des jeunes de 19 à 29 ans sont **actifs**, c'est-à-dire ont un emploi ou en recherchent un : 69 % des jeunes nés en France de parents eux-mêmes nés en France sont dans ce cas. Cette proportion est plus faible pour les enfants de migrant(s) : 66 % pour ceux dont les deux parents sont nés à l'étranger et 64 % pour ceux issus de famille mixte. Les jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger sont moins présents sur le marché du travail car ils sont en moyenne plus jeunes ; les jeunes qui n'ont qu'un seul parent né à l'étranger poursuivent quant à eux plus souvent que les autres des études. En effet, près d'un tiers d'entre eux sont encore étudiants, contre un quart des jeunes n'ayant aucun parent né à l'étranger. Au sein des enfants de migrants, les différences selon le pays d'origine des parents sont marquées : 76 % des jeunes dont les parents viennent du Portugal sont actifs, contre seulement 55 % pour les enfants de migrants marocains, ces derniers étant encore étudiants dans 42 % des cas.

Le taux d'activité dissimule toutefois des situations bien différentes par rapport au marché du travail : les enfants de migrants sont beaucoup plus touchés par le **chômage**. Leur taux de chômage s'élève à 30 %, contre 20 % et 23 % pour ceux qui n'ont aucun ou un seul parent né à l'étranger. Quand leurs parents sont originaires d'Algérie ou du Maroc, leur taux de chômage avoisine même 40 %. À l'inverse, quand les parents sont natifs d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal), il ne dépasse pas 20 %. Les différences entre enfants

de migrants et les autres ne tiennent pas seulement à des différences démographiques ou sociales : à sexe, âge, diplôme et origine sociale comparables, les jeunes ayant deux parents nés à l'étranger, et dans une moindre mesure ceux qui n'en ont qu'un seul, ont un taux de chômage supérieur à ceux dont les deux parents sont nés en France.

Le type d'emploi exercé par les 19-29 ans diffère peu selon que leurs parents sont nés en France ou à l'étranger : plus des trois quarts sont employés à **temps plein** et près des deux tiers possèdent un contrat à durée indéterminée ou sont titulaires de la Fonction publique. À sexe et âge comparables, ceux qui ont deux parents migrants sont un peu moins nombreux à connaître de telles situations.

En termes de **catégorie socioprofessionnelle**, les différences sont faibles entre les jeunes ayant deux parents nés à l'étranger, ceux qui en ont un seul et ceux qui n'en ont aucun. Toutefois, les jeunes hommes ayant aucun ou deux parents migrants sont plus souvent ouvriers (49 et 51 % contre 40 %). Les jeunes femmes dont les parents sont nés à l'étranger sont plus souvent employées que celles dont les deux parents sont nés en France ; à l'inverse, elles occupent moins souvent des emplois de cadre ou de profession intermédiaire. La **spécialisation sectorielle** des enfants de migrant(s) est peu marquée, même s'ils sont légèrement plus nombreux à travailler dans le secteur de la banque et de la finance, ou dans la construction (notamment pour les enfants de parents nés au Portugal : 11 %).

DÉFINITIONS

- ✓ **Migrant** : personne née à l'étranger, quelle que soit sa nationalité à la naissance.
- ✓ **Population active** : personnes ayant un emploi ou qui sont à la recherche d'un emploi, ainsi que les militaires du contingent.
- ✓ **Taux de chômage** : rapport entre la population se déclarant au chômage et la population active.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Gaymu J., Parant A. (1996), « Les débuts dans la vie active des jeunes immigrés et des jeunes d'origine étrangère », *Espace Populations Sociétés*, n° 2-3.
- ✓ Meurs D., Pailhé A., Simon P. (2005), « Immigrés et enfants d'immigrés sur le marché du travail : une affaire de génération ? », in *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Les Cahiers de l'Ined, n° 156.

1 - Situation sur le marché du travail des jeunes de 19 à 29 ans nés en France

en %

	Ensemble			Hommes			Femmes		
	Deux parents nés en France	Un seul parent né à l'étranger	Deux parents nés à l'étranger	Deux parents nés en France	Un seul parent né à l'étranger	Deux parents nés à l'étranger	Deux parents nés en France	Un seul parent né à l'étranger	Deux parents nés à l'étranger
Actif ayant un emploi (a)	55	49	46	61	53	48	50	45	44
Chômeur (b)	14	15	20	12	14	20	15	15	19
Étudiant	26	32	29	25	31	29	27	33	29
Autre inactif	5	4	5	2	2	3	8	7	8
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Taux d'activité (a+b)	69	64	66	73	67	68	65	60	63
Taux de chômage (b/(a+b))	20	23	30	16	21	29	23	25	30

Champ : personnes nées en France, âgées de 19 à 29 ans.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

2 - Temps partiel et type de contrat des jeunes de 19 à 29 ans nés en France

en %

	Ensemble			Hommes			Femmes		
	Deux parents nés en France	Un seul parent né à l'étranger	Deux parents nés à l'étranger	Deux parents nés en France	Un seul parent né à l'étranger	Deux parents nés à l'étranger	Deux parents nés en France	Un seul parent né à l'étranger	Deux parents nés à l'étranger
Personnes à temps complet	82	79	77	91	88	87	71	69	65
Type de contrat*									
CDI	58	58	57	61	60	58	55	55	56
Titul. de la Fonction publique	8	8	5	6	7	4	11	9	7
CDD	17	17	17	15	15	17	19	19	17
Autres (apprenti, intérim, stagiaires, emplois aidés)	15	15	18	16	16	18	14	15	18
Type de contrat inconnu	2	2	3	2	2	3	1	2	2
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* Champ restreint aux salariés.

Champ : personnes nées en France, âgées de 19 à 29 ans, en emploi.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

3 - Catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité des jeunes de 19 à 29 ans nés en France

en %

	Ensemble			Hommes			Femmes		
	Deux parents nés en France	Un seul parent né à l'étranger	Deux parents nés à l'étranger	Deux parents nés en France	Un seul parent né à l'étranger	Deux parents nés à l'étranger	Deux parents nés en France	Un seul parent né à l'étranger	Deux parents nés à l'étranger
Catégorie socioprofessionnelle									
Indépendant	3	2	3	5	3	4	2	1	1
Cadre, prof. intermédiaire	31	35	28	29	33	29	34	36	28
Employé	34	38	36	17	24	16	54	55	60
Ouvrier	32	25	33	49	40	51	10	8	11
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Secteur d'activité									
Agriculture	7	3	4	10	4	4	4	2	2
Industrie	13	12	11	18	16	13	8	8	8
Construction	5	5	7	9	9	12	1	1	1
Commerce	17	19	18	16	17	16	19	22	21
Transport	4	5	4	5	6	5	3	3	3
Finance, conseil	19	19	23	19	21	26	19	18	19
Services domestiques	11	12	12	8	9	10	13	13	16
Éduc., santé, action sociale	16	16	15	7	8	8	26	25	24
Administration publique	8	9	6	8	10	6	7	8	6
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : personnes nées en France, âgées de 19 à 29 ans, en emploi.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

5.1 SALAIRES

En 2002, le salaire net mensuel moyen des immigrés s'élève à 1 300 euros, contre 1 500 euros pour les non-immigrés. Les immigrés sont deux fois plus nombreux parmi les 10 % des salariés les moins bien rémunérés que parmi les 10 % des salariés les mieux payés (10,3 % contre 5,7 %).

Ces écarts de salaires tiennent en partie au type d'emploi que les immigrés exercent : ils sont plus nombreux à travailler à temps partiel, notamment les femmes. Ainsi, le salaire moyen des femmes immigrées est inférieur de 17 % à celui des femmes non immigrées. Il n'est inférieur que de 12 % pour les salariées à temps plein mais de 22 % pour les salariées occupant, en effet, plus souvent des emplois de services aux particuliers, emplois qui se caractérisent par un nombre d'heures travaillées particulièrement faible.

En dehors de l'effet du temps partiel, les différences de salaires résultent principalement de la sur-représentation des immigrés dans les emplois à faible rémunération et non d'écarts

de salaire à caractéristiques identiques du travailleur et de l'emploi. Ainsi, parmi les ouvriers qualifiés à temps complet, le salaire moyen des hommes immigrés est très voisin de celui des non-immigrés de même qualification ; il est même supérieur pour les ouvriers non qualifiés. Le salaire moyen des ouvrières immigrées non qualifiées n'est inférieur que de 3 % à celui des non-immigrées de même qualification. De la même manière, le salaire moyen des immigrés ayant atteint le niveau du collège, du BEP ou du CAP est proche de celui de leurs homologues non immigrés : il est inférieur de 3 % alors que l'écart est de 10 % tous niveaux d'études confondus.

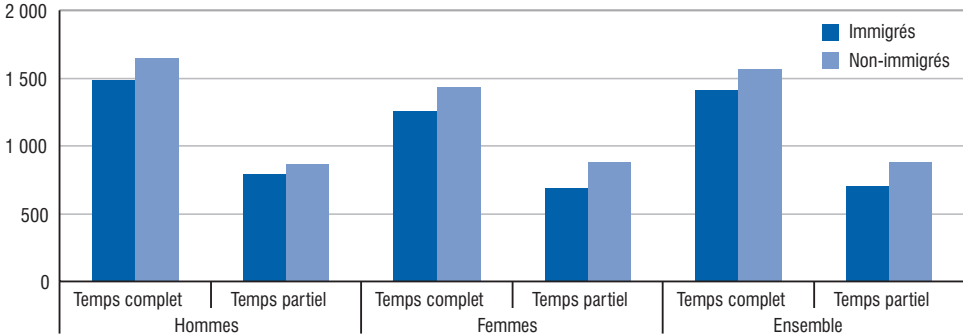
Le salaire moyen des immigrés originaires de Turquie est le plus bas, celui des immigrés nés en Afrique lui est légèrement supérieur. Les immigrés venus d'Europe, hors Portugal, ont les salaires les plus élevés. Ici encore, les différences de salaires sont dues aux différences dans les emplois occupés et aux caractéristiques propres des immigrés comme le sexe, l'âge ou le diplôme.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Thave S. (2000), « L'emploi des immigrés », *Insee Première*, n° 717.

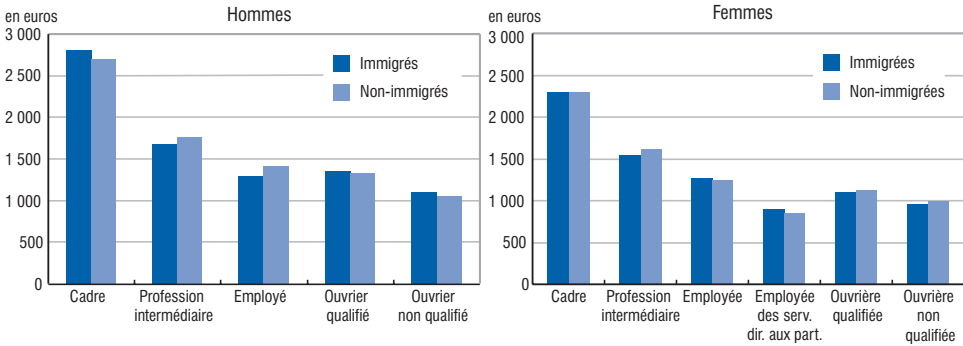
1 - Salaire net mensuel moyen

en euros



Source : Insee, enquête Emploi, 2003.

2 - Salaire net mensuel moyen des salariés à temps complet par catégorie socioprofessionnelle

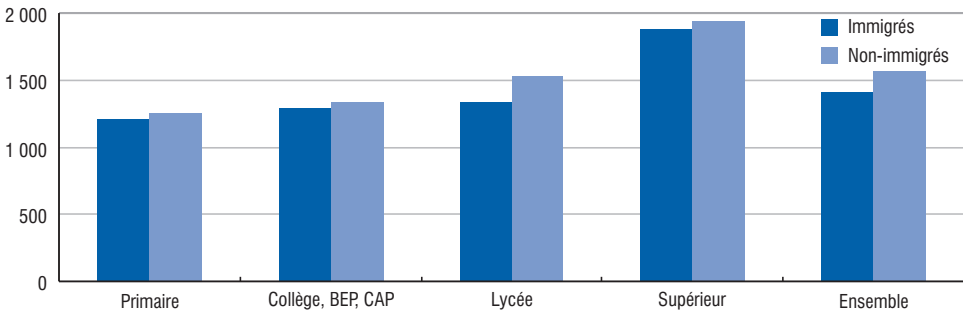


Champ : salariés à temps complet.

Source : Insee, enquête Emploi, 2003.

3 - Salaire net mensuel moyen des salariés à temps complet par niveau d'études

en euros



Champ : salariés à temps complet.

Source : Insee, enquête Emploi, 2003.

5.2 REVENUS ET PAUVRETÉ MONÉTAIRE

En 2001, le revenu initial des ménages immigrés s'élève à 20 200 € contre 29 600 € pour les ménages non immigrés. Les revenus d'activité constituant l'essentiel du revenu initial des ménages (74 % pour les ménages immigrés et 69 % pour les ménages non immigrés), ces différences s'expliquent en grande partie par la situation sur le marché du travail et la nature des emplois occupés. Ainsi, parmi les ménages dont la personne de référence est ouvrière, les écarts sont atténués, mais demeurent en raison notamment du moindre apport du salaire du conjoint au revenu des ménages d'immigrés : les ménages immigrés perçoivent des revenus inférieurs de 16 % à ceux des ménages non immigrés (contre 32 % toutes catégories socioprofessionnelles confondues).

Après redistribution, c'est-à-dire après versement des prestations sociales et prélèvement des impôts directs, les écarts de revenus sont moindres : le **revenu disponible** des ménages immigrés est inférieur de 20 % à celui des ménages non immigrés. Les prestations sociales forment une part importante du revenu des ménages immigrés : 14 % contre 5 % pour les ménages non immigrés. Ceci s'explique par leur situation sociale et familiale. Le versement des prestations est en effet conditionné à une situation particulière, par exemple la présence d'enfants ou les conditions de logement, et/ou est fonction des ressources du ménage. Parmi les 20 % des ménages ayant

les plus bas revenus, la part des prestations sociales dans le revenu disponible s'élève à 27 % (36 % quand ceux-ci sont des ménages immigrés et 26 % quand il s'agit de ménages non immigrés).

Le **niveau de vie** des ménages immigrés, mesuré par le revenu disponible par unité de consommation (notion qui tient compte de la taille de la famille), est inférieur de 26 % à celui des ménages non immigrés. Les ménages immigrés sont six fois plus nombreux parmi les 10 % des ménages ayant les plus bas niveaux de vie que parmi les 10 % des ménages les plus aisés (23,8 % contre 3,4 %).

En 2001, 6,2 % des ménages vivent en dessous du seuil de **pauvreté** (602 € par mois pour une personne seule), soit près de 3,6 millions de personnes ; 15 % des ménages immigrés sont dans ce cas, et plus de 20 % quand la personne de référence est originaire du Maghreb ou de Turquie. Les ménages pauvres sont formés de couples avec enfants (52 %) ou de personnes seules (18 %) souvent âgées. Parmi les ménages immigrés, sept ménages pauvres sur dix sont des couples avec enfants et seuls 8 % sont des personnes seules. Ces deux formes de pauvreté se retrouvent au sein des ménages immigrés pauvres : 28 % de ceux dont la personne de référence est native d'un pays d'Europe sont des personnes seules et 80 % des ménages dont la personne de référence est venue du Maghreb sont des couples avec enfants.

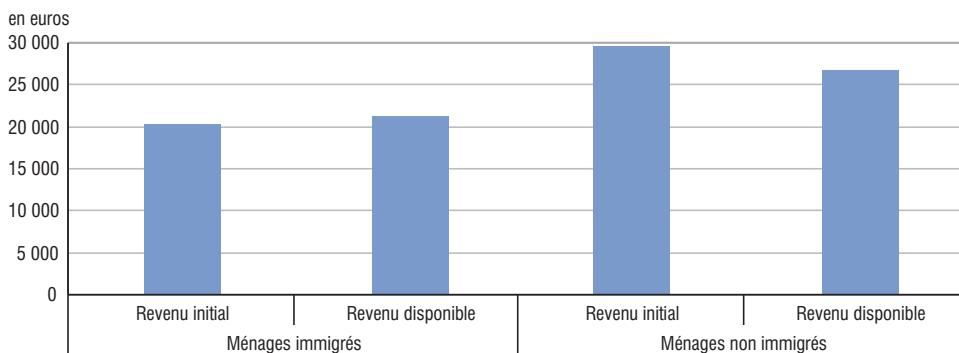
DÉFINITIONS

- ✓ **Ménage immigré (resp. non immigré)** : ménage dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (resp. non immigrés).
- ✓ **Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (*uc*). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE qui attribue 1 *uc* au premier adulte du ménage, 0,5 *uc* aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 *uc* aux enfants de moins de 14 ans.
- ✓ **Revenu initial** : revenu avant prestations et impôts dans lequel a été réintégré la CSG déductible.
- ✓ **Revenu avant impôts** : revenu initial augmenté des prestations sociales (prestations familiales, allocations logement et minima sociaux).
- ✓ **Revenu disponible** : revenu avant impôts diminué des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et contributions sociales).
- ✓ **Pauvreté monétaire** : un ménage est considéré comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est défini comme la moitié du revenu médian. Une personne est considérée comme pauvre si elle vit dans un ménage pauvre.

POUR EN SAVOIR PLUS

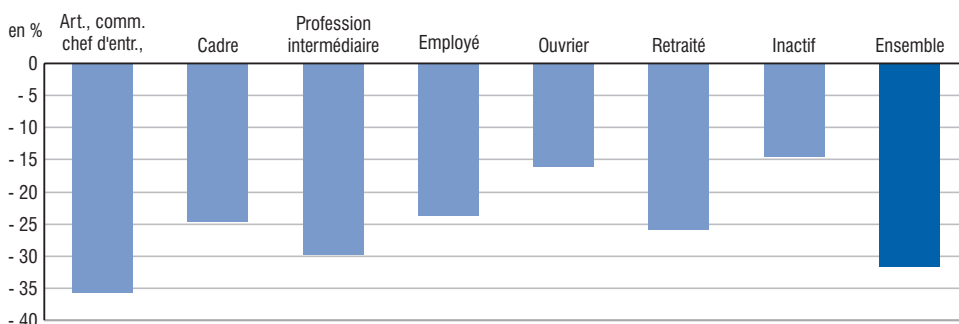
- ✓ Hourriez J.-M. (2003), « Des ménages modestes aux ménages aisés : des sources de revenus différentes », *Insee Première*, n° 916.

1 - Revenu initial et revenu disponible par an



Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux, 2001.

2 - Écart de revenu initial des ménages immigrés avec le revenu initial des ménages non immigrés



Lecture : le revenu initial des ménages immigrés est inférieur de 32 % à celui des ménages non immigrés.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux, 2001.

3 - Pauvreté monétaire

	en %	
	Part des ménages pauvres	Part des personnes pauvres
Ménages immigrés	15,0	18,0
<i>dont Europe</i>	9,5	8,3
<i>Maghreb</i>	22,6	27,3
<i>Autres pays</i>	16,0	18,0
Ménages non immigrés	5,6	5,1
Ensemble des ménages	6,2	6,2

Lecture : 15 % des ménages immigrés sont considérés comme pauvres. 18 % des personnes vivant dans un ménage immigré appartiennent à un ménage pauvre.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux, 2001.

4 - Structure familiale des ménages pauvres

	en %					
	Personne seule	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Autre	Ensemble
Ménages immigrés	26	12	13	48	2	100
<i>dont Europe</i>	53	8	18	19	2	100
<i>Maghreb</i>	15	11	11	61	1	100
<i>Autres pays</i>	13	17	9	59	2	100
Ménages non immigrés	49	14	13	23	1	100
Ensemble des ménages	43	13	14	29	1	100

Champ : ménages pauvres.

Lecture : 26 % des ménages immigrés pauvres sont constitués d'une personne seule.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux, 2001.

5.3 LOCALISATION DES IMMIGRÉS EN FRANCE

Les immigrés venus pour travailler ont souvent été embauchés dans l'industrie et ont donc majoritairement peuplé les **villes** où leurs familles les ont rejoints. En 1999, les immigrés sont deux fois plus nombreux que le reste de la population à vivre dans l'agglomération parisienne (35,1 % contre 15 %). C'est plus particulièrement le cas des immigrés venus d'Afrique subsaharienne (58 %) et des pays d'Asie hors Cambodge, Laos, Vietnam (62 %). Au total, les deux tiers des immigrés résident dans des unités urbaines d'au moins 100 000 habitants, contre moins de la moitié pour le reste de la population. Seulement 10 % des immigrés vivent dans une commune rurale. Alors que 3 % des ruraux sont immigrés, 15,7 % des habitants de l'agglomération parisienne le sont. Entre ces extrêmes, la part de la population immigrée augmente avec la taille de l'unité urbaine.

Les immigrés sont très inégalement répartis dans l'Hexagone. Leur présence est plus forte dans la **région** parisienne, la façade est du pays et les régions méridionales. En 1999, l'Île-de-France est la première région de résidence des immigrés : 14,7 % de ses habitants le sont. Cette part atteint 21,8 % dans le département de la Seine-Saint-Denis. Dans les zones frontalières des Pyrénées, des Alpes et du pourtour méditerranéen (dont la Corse), de nombreux immigrés sont présents. Les départements industriels ou urbanisés (Haute-Savoie, Rhône, Isère, Haut-Rhin, Moselle) sont également dans ce cas. À l'opposé, les départements de l'ouest de la France comptent très peu d'immigrés. La Bretagne, les Pays de la Loire et la Basse-Normandie sont les régions où la présence des immigrés est la plus faible (moins de 2 % de la population).

Entre 1990 et 1999, la part des immigrés s'est renforcée non seulement en Île-de-France et en Alsace, mais aussi dans les régions de l'ouest où ils étaient peu présents. À l'inverse, leur présence a reculé dans les anciennes régions industrielles et en Provence - Alpes - Côte d'Azur (PACA).

La proximité avec le **pays d'origine** ou la répartition de l'activité économique (industrie, agriculture, tertiaire) sur le territoire explique fortement la localisation des immigrés en France. Ainsi, les immigrés venus d'Espagne et d'Italie résident plus souvent près de leurs frontières d'origine : 19,8 % des originaires d'Espagne vivent en Languedoc-Roussillon et 39,9 % des originaires d'Italie habitent en PACA ou en Rhône-Alpes. Les immigrés venus d'Italie sont aussi assez nombreux à vivre dans l'ancien bassin minier de la Lorraine. Les originaires du Portugal sont quant à eux davantage implantés dans les départements du centre de l'Hexagone et dans la proche et grande banlieue francilienne. Les immigrés d'origine algérienne sont plus nombreux à vivre dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Rhône, de Seine-Saint-Denis ou du Nord, soit pour des raisons de proximité avec leur pays de naissance, soit du fait de leur présence importante dans l'industrie métallurgique ou mécanique. En dehors des Hauts-de-Seine et du Nord, les originaires du Maroc sont davantage présents dans les départements méridionaux à vocation agricole (Corse, Vaucluse, Hérault, Gard, Lot-et-Garonne, etc.). Enfin, six immigrés sur dix provenant d'Afrique subsaharienne ou d'Asie (hors Cambodge, Laos, Vietnam) vivent en Île-de-France : ils y occupent essentiellement des emplois dans le secteur tertiaire.

DÉFINITION

✓ **Agglomération, unité urbaine, commune rurale** : une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes tel qu'aucune habitation ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres et abritant au moins 2 000 habitants. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération. Les communes qui n'appartiennent pas à une unité urbaine sont dites rurales.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Desplanques G. (1996), « La répartition des personnes d'origine étrangère en France », *Espace, populations, sociétés*.
- ✓ Desplanques G. (2003), « Les immigrés en ville », *Données urbaines 4*.

1 - Population immigrée selon la catégorie de commune en 1999

en %

Catégorie de commune	Part des immigrés dans la population	Répartition de la population	
		Non immigrée	Immigrée
Commune rurale	3,0	25,6	9,9
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	5,0	17,4	11,6
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	6,8	13,5	12,5
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	7,9	28,5	30,9
Unité urbaine de Paris	15,7	15,0	35,1
Ensemble	7,4	100,0	100,0

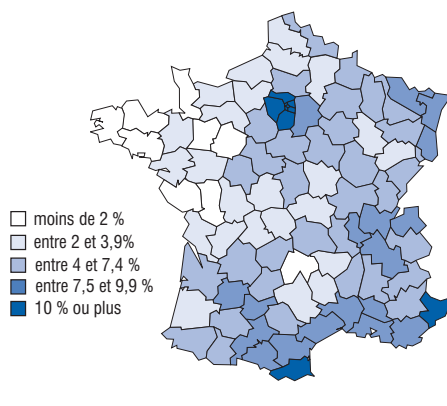
Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Population immigrée par région en 1990 et 1999

Région	Part des immigrés dans la population de la région (en %)		Population immigrée (en milliers)
	1990	1999	1999
Alsace	7,9	8,5	148
Aquitaine	5,5	5,4	159
Auvergne	4,6	4,3	57
Basse-Normandie	1,9	2,0	28
Bourgogne	5,5	5,1	83
Bretagne	1,2	1,6	46
Centre	5,0	5,0	121
Champagne-Ardenne	5,4	4,9	65
Corse	10,5	10,0	26
Franche-Comté	6,2	5,9	66
Haute-Normandie	3,5	3,6	63
Île-de-France	14,0	14,7	1 611
Languedoc-Roussillon	9,4	8,9	205
Limousin	3,3	3,7	26
Lorraine	7,9	7,4	171
Midi-Pyrénées	7,0	6,8	174
Nord - Pas-de-Calais	4,8	4,3	173
Pays de la Loire	1,6	1,9	62
Picardie	4,7	4,4	81
Poitou-Charentes	2,1	2,4	39
Provence - Alpes - Côte d'Azur	10,2	9,5	430
Rhône-Alpes	8,8	8,4	472
France métropolitaine	7,4	7,4	4 306

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Part des immigrés dans la population par département en 1999



Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

5.4 TYPE DE LOGEMENT ET ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Être **propriétaire** de son logement est étroitement lié au niveau de ses revenus. Disposant en moyenne de revenus moins élevés, les immigrés ne peuvent fournir de gros efforts financiers pour l'acquisition d'un logement. En outre, certains ne se considèrent que provisoirement fixés en France. En 2002, 35 % des ménages immigrés sont propriétaires de leur logement, contre 57 % des ménages non immigrés. À revenu comparable, les différences subsistent, mais sont plus faibles. En particulier, parmi le quart des ménages ayant les revenus les plus élevés, 66 % des ménages immigrés sont propriétaires, contre 71 % des ménages non immigrés. Le moindre accès à la propriété des ménages immigrés ne tient pas non plus à leur plus forte présence dans les grandes villes où l'accès à la propriété est moins fréquent : à taille de commune comparable, ils sont moins souvent propriétaires de leur logement.

Présents en France depuis plus longtemps et formant plus souvent le projet d'une installation durable, les ménages immigrés dont la personne de référence a acquis la nationalité française possèdent plus souvent leur propre logement (46 % d'entre eux). Les ménages immigrés qui possèdent leur logement sont surtout d'origine européenne. Plus de la moitié des ménages originaires de l'Europe des quinze sont propriétaires : l'ancienneté de leur installation en France et la spécialisation des immigrés d'origine italienne et portugaise dans les activités du bâtiment ont favorisé un tel investissement. Plus du tiers des ménages venus d'Asie du Sud-Est possèdent également leur logement. La majorité des ménages immigrés sont **locataires** d'un logement vide (56 %). Un tiers

(32 %) loue un logement dans le secteur social. Les immigrés se sont tournés davantage vers le parc social car les logements du parc locatif privé, des grandes villes notamment, sont rares et chers. En particulier, plus de la moitié des ménages originaires du Maghreb résident dans un logement du secteur social. C'est également le cas pour une part élevée des immigrés venus de Turquie ou d'Afrique subsaharienne. L'arrivée de ces immigrés à partir des années soixante, c'est-à-dire dans les années où le logement social a commencé à se développer, a certainement favorisé leur accès à ce type de logement.

Les ménages immigrés, notamment ceux venus des pays non communautaires, sont plus souvent que les autres locataires de meublés ou de chambres d'hôtel.

Le type d'habitation est fortement lié au fait d'être propriétaire ou locataire. En 2002, 32 % des ménages immigrés vivent en **maison individuelle**, contre 58 % des ménages non immigrés. Cela ne tient pas seulement au fait qu'ils vivent plus souvent dans des grandes villes, ni même à leur niveau de revenu : à région de résidence, taille de la commune, âge de la personne de référence, type de famille et revenu comparables, les immigrés vivent moins souvent en maison individuelle. L'habitat en maison individuelle est surtout le fait des ménages issus des anciennes vagues européennes d'immigration. Ainsi, la moitié des ménages immigrés originaires d'Europe communautaire vivent en maison individuelle. Les ménages venus d'Afrique et d'Asie résident, quant à eux, très majoritairement dans des **immeubles collectifs** ; c'est le cas de plus des trois quarts des ménages venus du Maghreb.

DÉFINITIONS

- ✓ **Ménage** : ensemble des personnes partageant le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent. Un ménage peut être composé d'une seule personne.
- ✓ **Ménage immigré, non immigré, mixte** : un ménage est ici dit immigré (resp. non immigré) si la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (resp. non immigrés). L'origine géographique des ménages immigrés est déterminée par le pays de naissance de la personne de référence. Un ménage est dit mixte dans le cas d'un couple où la personne de référence est immigrée, mais pas son conjoint, ou l'inverse.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Simon P. (1996), « Les immigrés et le logement : une singularité qui s'atténue », *Données sociales - La société française*, Insee.
- ✓ Thave S. (2000), « Le logement des immigrés en 1996 », *Insee Première*, n° 730.

1 - Statut d'occupation du logement

en %

Statut d'occupation	Ensemble des ménages	Ménages non immigrés	Ménages mixtes	Ménages immigrés
Propriétaires	56	57	55	35
Propriétaires non accédants	35	36	29	20
Accédants à la propriété	21	21	26	15
Locataires d'un logement loué vide	38	37	40	56
Locataires du secteur social	17	16	23	32
Locataires du secteur privé	21	21	17	24
Autres statuts (logés gratuitement, locataires d'un meublé...)	6	6	5	9
Ensemble	100	100	100	100

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

2 - Part de propriétaires et locataires du secteur social selon le niveau de revenu du ménage

en %

Revenu par unité de consommation	Part de propriétaires, accédants ou non			Part de locataires du secteur social		
	Ménages non immigrés	Ménages mixtes	Ménages immigrés	Ménages non immigrés	Ménages mixtes	Ménages immigrés
1 ^{er} quartile	41	35	23	23	39	42
2 ^e quartile	54	52	40	20	25	29
3 ^e quartile	62	61	49	14	23	22
4 ^e quartile	71	70	66	7	8	8
Ensemble	58	55	35	16	23	32

Note : le 1^{er} quartile désigne le quart des ménages ayant le revenu par unité de consommation le plus bas.

Lecture : 41 % des ménages non immigrés appartenant au quart des ménages aux revenus les plus faibles sont propriétaires ; 23 % sont locataires du secteur social.

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

3 - Type de logement

en %

Type de logement	Ensemble des ménages	Ménages non immigrés	Ménages mixtes	Ménages immigrés
Maison individuelle	56	58	49	32
Logement dans un immeuble collectif	42	40	50	66
Autre (chambre d'hôtel, construction provisoire...)	2	2	1	2
Ensemble	100	100	100	100

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

5.5 COÛT DU LOGEMENT

En 2002, les immigrés disposent d'un revenu total moyen inférieur à celui des non-immigrés (21 200 euros par an contre 27 600 euros), mais font face à des loyers ou remboursements d'emprunt plus importants (3 500 euros par an contre 3 100 euros). Les ménages immigrés consacrent donc une part plus élevée de leurs revenus à leur logement. Avant prise en compte des aides au logement, leur **taux d'effort brut** s'élève ainsi à 17 % contre 11 % pour les ménages non immigrés. En effet, les dépenses dédiées au logement pèsent davantage pour les ménages à bas revenus et les ménages immigrés sont plus nombreux à disposer de faibles ressources. À niveau de revenu comparable, les immigrés consacrent à leur logement une part à peine supérieure à celle des ménages non immigrés.

Si on exclut les ménages propriétaires non accédants et ceux qui sont logés gratuitement, qui n'ont aucune charge financière, les écarts entre les ménages immigrés et non immigrés diminuent légèrement : les taux d'effort bruts sont alors de 23 % et 19 %. C'est parmi les locataires du parc privé que les taux d'effort sont les plus élevés et que l'écart entre les ménages immigrés et les autres ménages est le plus marqué. Au sein des locataires du parc social, les immigrés consacrent à leur logement un effort financier proche de celui des autres ménages.

Plus de la moitié des ménages immigrés perçoivent l'allocation logement (AL) ou l'aide

personnalisée au logement (APL) contre moins du tiers des ménages non immigrés. Cet écart résulte de la faiblesse de leurs ressources : à revenu par unité de consommation comparable, les ménages immigrés ne bénéficient pas plus souvent que les autres d'une **aide au logement**.

Une fois déduites les aides au logement, les ménages immigrés consentent un **effort financier net** encore légèrement supérieur à celui des ménages non immigrés (12 % contre 10 % des revenus du ménage). Le dispositif d'aides réduit toutefois le poids financier du logement, notamment pour les ménages immigrés qui ont des revenus plus faibles et sont davantage locataires du parc social où existent des aides spécifiques. Leur taux d'effort net est de 5 points inférieur au taux brut ; la différence n'est que de 1 point pour les autres ménages. Parmi les locataires du parc social, les ménages immigrés consacrent, comparativement aux autres ménages, une part moins importante de leurs revenus pour se loger (après prise en compte des aides au logement). En particulier, un ménage immigré locataire du parc social sur six n'a aucun frais de logement, contre un sur dix pour l'ensemble des ménages de ce parc. Mais pour les accédants à la propriété ou les locataires du parc privé, les charges du logement des ménages immigrés sont encore supérieures à celles des ménages non immigrés.

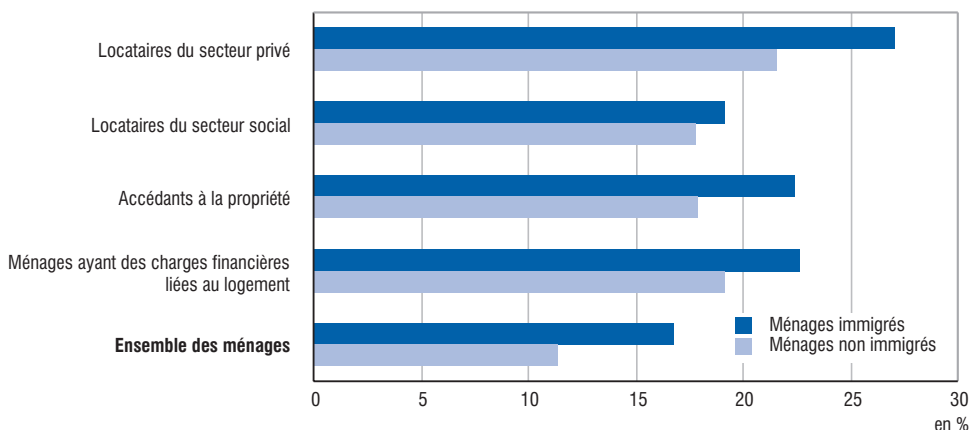
DÉFINITIONS

- ✓ **Ménage** : ensemble des personnes qui partagent le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent.
- ✓ **Ménage immigré, non immigré, mixte** : un ménage est ici dit immigré (resp. non immigré) si la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (resp. non immigrés). Un ménage est dit mixte dans le cas d'un couple où la personne de référence est immigrée, mais pas son conjoint, ou l'inverse.
- ✓ **Revenu par unité de consommation** : rapport entre le revenu total et le nombre d'unités de consommation (uc) du ménage. Le nombre d'uc est déterminé d'après l'échelle de l'OCDE : le premier adulte du ménage compte pour 1, chaque personne de 14 ans ou plus supplémentaire pour 0,5 et chaque personne de moins de 14 ans pour 0,3.
- ✓ **Taux d'effort brut** : part du revenu du ménage consacrée au paiement du loyer hors charges ou des remboursements d'emprunt.
- ✓ **Taux d'effort net** : part du revenu du ménage consacrée au paiement du loyer hors charges ou des remboursements d'emprunt, déduction faite des aides éventuelles au logement.

POUR EN SAVOIR PLUS

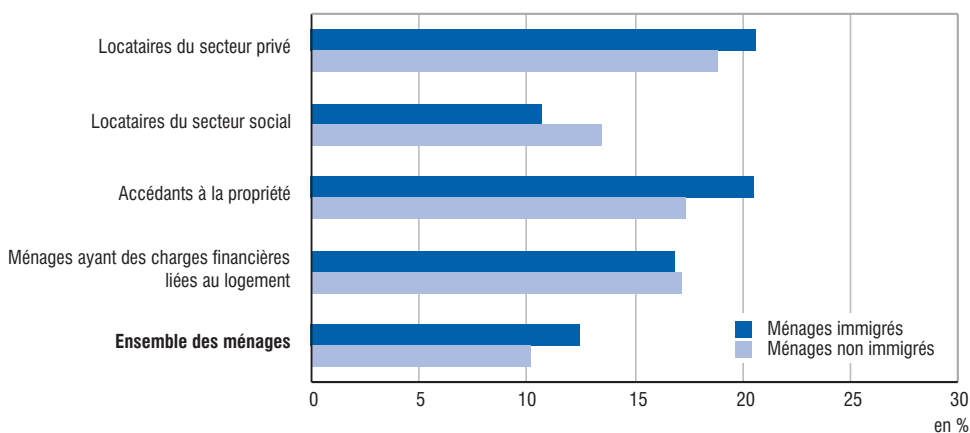
- ✓ Driant J.-C., Rieg C. (2004), « Les conditions de logement des ménages à bas revenus », *Insee Première*, n° 950.
- ✓ Thave S. (2000), « Le logement des immigrés en 1996 », *Insee Première*, n° 730.

1 - Taux d'efforts bruts



Source : Insee, enquête Logement, 2002.

2 - Taux d'efforts nets



Source : Insee, enquête Logement, 2002.

3 - Part des ménages bénéficiant d'une aide au logement (AL ou APL) selon les revenus du ménage

Revenu par unité de consommation	Ensemble des ménages	Ménages non immigrés	Ménages mixtes	Ménages immigrés
1 ^{er} quartile	76,4	76,7	74,4	75,5
2 ^e quartile	37,7	37,6	31,4	42,0
3 ^e quartile	7,4	7,2	10,1	8,5
4 ^e quartile	1,8	1,5	3,1	7,8
Ensemble	32,1	30,0	30,1	53,1

Champ : ménages propriétaires accédants ou locataires.

Note : le 1^{er} quartile désigne les 25 % des ménages ayant le revenu par unité de consommation le plus bas.

Lecture : 75,5 % des ménages immigrés appartenant au quart des ménages aux revenus les plus faibles perçoivent l'allocation logement (AL) ou l'aide personnalisée au logement (APL).

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

5.6 CONFORT DU LOGEMENT

En 2002, la quasi-totalité des ménages, immigrés ou non, vivent dans des logements équipés du **confort sanitaire** minimum (eau courante, w.-c. intérieurs, douche ou baignoire). À l’opposé, les ménages qui ont au mieux l’eau courante sans aucun autre équipement sont très minoritaires (0,8 %), mais sont légèrement plus nombreux parmi les ménages immigrés (1,3 %), notamment ceux originaires du Maghreb (2,5 %). Les différences entre les conditions de logement des ménages immigrés et des autres ménages résident davantage dans la qualité de vie dans le logement mesurée à travers sa taille, les problèmes d’humidité, le bruit, etc.

Les immigrés habitent en moyenne dans des logements plus petits que les non-immigrés (75,1 m² contre 90,6 m²) et sont plus nombreux à y vivre (2,9 personnes contre 2,3). Les ménages immigrés, notamment ceux originaires du Maghreb, sont ainsi beaucoup plus souvent en situation de **surpeuplement** (28 % et 40 % contre 5 % pour les ménages non immigrés). Pour un ménage immigré sur dix, ce surpeuplement est considéré comme critique : il manque, étant donné la composition du ménage, au moins deux pièces. Cette situation concerne moins de 1 % des ménages non immigrés. Le surpeuplement est assez rare dans l’habitat individuel auquel accèdent peu les immigrés. Mais, même à type d’habitat comparable, les ménages immigrés sont encore plus souvent en situation de surpeuplement : 38 % de ceux qui vivent en appartement sont concernés contre 11 % des ménages non immigrés. Plus généralement, à type d’habitat, statut d’occupation,

revenu, région de résidence, taille de la commune, situation familiale et âge de la personne de référence comparables, les ménages immigrés sont nettement plus souvent en situation de surpeuplement.

Les ménages immigrés vivent plus souvent que les autres dans des logements souffrant d’**humidité** (27 % contre 23,5 %), mais cet écart ne concerne que les locataires du parc privé. Les ménages immigrés déclarent deux fois plus souvent que les non-immigrés avoir souffert du **froid** dans leur logement, qu’ils vivent en maison ou en appartement, qu’ils soient locataires ou propriétaires. En 2002, un ménage immigré sur trois locataire du secteur privé était dans ce cas. Les ménages immigrés ayant souffert du froid sont plus nombreux à incriminer une insuffisance de l’installation de chauffage et évoquent moins souvent que les autres ménages des raisons financières ou liées à l’isolation thermique du logement.

Le **bruit** est une nuisance fréquente, et plus encore pour les ménages immigrés, notamment pour ceux originaires des pays non communautaires : 41 % des immigrés se plaignent du bruit le jour et 29 % la nuit, contre 33 % et 17 % des ménages non immigrés. À revenu, type d’habitat et taille de la commune identiques, les immigrés restent plus nombreux à subir cette gêne. Les nuisances sonores liées au voisinage ou aux parties communes sont plus souvent mentionnées par les ménages immigrés, ce qui s’explique en grande partie par le fait qu’ils vivent plus souvent dans des appartements du parc social.

DÉFINITIONS

- ✓ **Ménage** : ensemble des personnes qui partagent le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent.
- ✓ **Ménage immigré, non immigré, mixte** : un ménage est ici dit immigré (resp. non immigré) si la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (resp. non immigrés). Un ménage est dit mixte dans le cas d’un couple où la personne de référence est immigrée, mais pas son conjoint, ou l’inverse.
- ✓ **Surpeuplement** : un logement est considéré comme surpeuplé s’il compte moins de pièces que la norme suivante : deux pièces pour une personne seule ou un couple ; plus une pièce pour deux enfants s’ils sont de même sexe et ont moins de 19 ans, ou de sexe différent et moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant ; plus une pièce pour les éventuelles personnes hors famille non célibataires et les célibataires de 19 ans ou plus. Le logement est dit en peuplement normal s’il compte autant de pièces que cette norme et en sous-peuplement s’il en compte plus.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Jacquot A. (2003), « De plus en plus de maisons individuelles », *Insee Première*, n° 885.
- ✓ Simon P. (1996), « Les immigrés et le logement : une singularité qui s’atténue », *Données sociales - La société française*, Insee.
- ✓ Thave S. (2000), « Le logement des immigrés en 1996 », *Insee Première*, n° 730.

1 - Le confort du logement

en %

Confort sanitaire	Ensemble des ménages	Ménages non immigrés	Ménages mixtes	Ménages immigrés
Sans eau ou eau courante seulement	0,8	0,8	0,3	1,3
Eau, w.-c. intérieurs, sans installation sanitaire	0,8	0,9	0,3	0,5
Eau, installation sanitaire, sans w.-c. intérieurs	0,9	0,8	0,3	1,8
W.-c. intérieurs, baignoire, sans chauffage central*	6,9	7,1	6,1	5,6
W.-c. intérieurs, baignoire, avec chauffage central*	90,6	90,5	93,0	90,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

* Chauffage mixte, urbain, individuel électrique ou par chaudière individuelle ou collective.

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

2 - Taille et peuplement des logements

	Ensemble des ménages	Ménages non immigrés	Ménages mixtes	Ménages immigrés
Nombre moyen de personnes	2,4	2,3	3,2	2,9
Nombre moyen de pièces	4,0	4,0	4,1	3,5
Surface moyenne en m ²	89,6	90,6	92,7	75,1
Surface moyenne par personne	37,5	39,2	29,3	26,1
Nombre moyen de pièces par personne	1,7	1,7	1,3	1,2
Indicateur de peuplement* (en %)				
Sous-peuplement	72,0	74,9	65,2	41,4
Peuplement normal	21,0	20,1	24,4	30,2
Surpeuplement	7,0	5,0	10,4	28,4

* Champ restreint aux ménages de deux personnes ou plus.

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

3 - Perception du bruit (fenêtres fermées)

en %

	Ensemble des ménages	Ménages non immigrés	Ménages mixtes	Ménages immigrés
Bruits perçus le jour (a+b)	33,3	32,6	34,8	41,4
Rares ou inexistantes	66,7	67,4	65,2	58,6
Assez fréquents (a)	22,6	22,2	23,6	27,2
Très fréquents (b)	10,7	10,4	11,2	14,2
Bruits perçus la nuit (a+b)	18,2	17,3	20,1	28,9
Rares ou inexistantes	81,8	82,7	79,9	71,1
Assez fréquents (a)	13,7	13,1	14,8	20,7
Très fréquents (b)	4,5	4,2	5,3	8,2

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

5.7 MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE

En 2002, un quart des ménages immigrés ont changé de logement depuis 1997, soit la même proportion que pour les autres ménages. Mais la **mobilité** des immigrés s'effectue dans un périmètre plus restreint : 56 % des ménages immigrés qui ont déménagé entre 1997 et 2002 sont restés dans la même commune contre 38 % des ménages non immigrés. Cette différence ne tient pas seulement au fait que les immigrés sont plus nombreux à vivre dans des grandes villes, où la mobilité s'effectue plus souvent au sein de la commune. Les ménages originaires des pays de l'Union européenne, présents depuis longtemps en France et plus souvent déjà propriétaires, se caractérisent par une très grande stabilité : en 2002, 83 % d'entre eux habitent dans le même logement qu'en 1997. À l'inverse, les ménages immigrés venus d'un pays hors de l'Europe communautaire sont très mobiles : 32 % ont changé de logement depuis 1997. Mais leur mobilité se réalise très souvent au sein de la même commune : pour seulement 41 % d'entre eux, le déménagement a entraîné un changement de commune.

Pour les ménages immigrés, le changement de logement s'accompagne moins souvent d'un **changement de statut d'occupation**. Ainsi, les deux tiers des ménages immigrés locataires du parc social ont déménagé pour un autre logement social, contre moins de la moitié des ménages non immigrés dans la même situation. De même, leur déménagement traduit moins souvent l'accès à la propriété : seul un ménage immigré locataire du parc privé sur cinq a quitté son logement pour devenir propriétaire contre un sur trois pour les ménages non immigrés. Le changement de logement est, pour les ménages immigrés, deux fois moins souvent l'occasion d'aller vivre en maison individuelle : seulement 17 % des ménages immigrés résidant en appartement ont accédé entre 1997 et

2002 à l'habitat individuel, contre 37 % des ménages non immigrés.

Les ménages immigrés disent plus souvent avoir déménagé pour disposer d'un logement plus grand ou pour des **raisons** financières : 22 % des ménages immigrés, mais seulement 12 % des ménages non immigrés, avancent comme raison principale le fait d'avoir un logement plus grand. Ces motifs sont particulièrement cités par les ménages originaires du Maghreb. À l'inverse, les ménages immigrés ayant déménagé évoquent moins souvent que les autres ménages des raisons professionnelles ou familiales ou le souhait de devenir propriétaire. Ces aspirations s'expliquent en grande partie par les conditions objectives de vie des ménages immigrés : logements trop petits par rapport à la taille de leur famille, ressources financières plus faibles...

En 2002, plus du tiers des ménages immigrés souhaitent déménager ou pensent qu'ils vont être contraints de le faire contre un quart des ménages non immigrés. Les ménages immigrés désirent surtout trouver un logement plus grand. Ils n'envisagent pas forcément d'accéder à la propriété ou d'avoir une maison individuelle. Par ailleurs, parmi les ménages immigrés qui envisagent de déménager pour aller ou rester dans le secteur locatif, 42 % ont déposé une **demande de HLM**, contre seulement 24 % des ménages non immigrés. Les délais d'obtention d'un logement HLM sont plus longs pour les immigrés. La demande date d'au moins trois ans pour 21 % des ménages immigrés, contre 9 % pour les autres. Ce délai pourrait s'expliquer par la taille des ménages immigrés (les grands logements sont plus rares), mais aussi peut-être par le fait que les immigrés passent davantage par les services municipaux d'action sociale ou du logement et s'adressent moins souvent directement aux organismes HLM.

DÉFINITIONS

- ✓ **Ménage** : ensemble des personnes qui partagent le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent.
- ✓ **Ménage immigré, non immigré, mixte** : un ménage est ici dit immigré (resp. non immigré) si la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (resp. non immigrés). Un ménage est dit mixte dans le cas d'un couple où la personne de référence est immigrée, mais pas son conjoint, ou l'inverse.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Thave S. (1999), « Les étrangers et leurs logements », *Insee Première*, n° 689.
- ✓ Thave S. (2000), « Le logement des immigrés en 1996 », *Insee Première*, n° 730.

1 - Changement de résidence entre 1997 et 2002

en %

Changement de résidence entre 1997 et 2002	Ensemble des ménages	Ménages non immigrés	Ménages mixtes	Ménages immigrés
Même logement	74	74	70	73
Autre logement	26	26	30	27
<i>dont dans la même commune</i>	<i>10</i>	<i>10</i>	<i>13</i>	<i>15</i>
<i> dans une autre commune</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>17</i>	<i>12</i>
Part des déménagements ayant entraîné un changement de commune	62	62	57	44

Champ : ménages dont la personne de référence résidait en France métropolitaine en 1997 et était l'occupant en titre du logement.

Note : le type de ménage est évalué en 2002.

Lecture : 26 % de l'ensemble des ménages enquêtés en 2002 ont changé de logement depuis 1997. 60 % de ceux qui ont déménagé entre 1997 et 2002 ont changé de commune.

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

2 - Raison principale du dernier déménagement

en %

Raison principale du dernier déménagement	Ensemble des ménages	Ménages non immigrés	Ménages mixtes	Ménages immigrés
Raison familiale	18	18	15	15
Souhait de devenir propriétaire ou locataire	16	16	16	12
Raison professionnelle	15	16	12	5
Besoin d'un logement plus grand	13	12	22	22
Logement de meilleure qualité	8	8	6	9
Le logement était provisoire	4	5	4	5
Changement d'environnement	5	5	4	2
Raison de voisinage	5	5	7	5
Raison financière	4	4	3	7
A été congédié par le propriétaire	3	2	3	5
Autre raison	9	9	8	13
Ensemble	100	100	100	100

Champ : ménages, dont la personne de référence résidait en France métropolitaine et occupait à titre principal son logement, qui ont déménagé depuis 1997.

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

3 - Demande de HLM

en %

Demande de HLM et ancienneté	Ensemble des ménages	Ménages non immigrés	Ménages immigrés
Demande de HLM	27	24	42
Ancienneté de la demande			
Moins de 6 mois	41	46	25
Entre 6 mois et moins d'un an	25	25	28
Entre un an et moins de 3 ans	22	20	26
Entre 3 ans et moins de 5 ans	7	6	9
5 ans ou plus	5	3	12

Champ : ménages envisageant de déménager pour aller ou rester dans le secteur locatif.

Lecture : 27 % de l'ensemble des ménages envisageant de déménager pour aller ou rester dans le secteur locatif ont déposé ou renouvelé une demande de logement HLM. Pour 40 % d'entre eux, cette demande date de moins de 6 mois.

Source : Insee, enquête Logement, 2002.

5.8 VIE EN COLLECTIVITÉ

En 1999, 160 000 adultes immigrés vivent en **collectivité**, soit 3,9 % d'entre eux contre 2 % des non-immigrés. La vie en collectivité est particulièrement fréquente pour les immigrés venus d'Afrique subsaharienne (9,1 %) ou d'Algérie (6,9 %).

Ce n'est qu'au-delà de 75 ans que les immigrés vivent moins souvent que les autres en collectivité (7,3 %, contre 10 % des non-immigrés âgés de 75 ans ou plus). Pour les non-immigrés, la présence en collectivité est très liée au cycle de vie : elle est plus répandue au début de la vie adulte (foyers d'étudiants ou de travailleurs) et aux âges les plus avancés (maisons de retraite) ; pour les immigrés, le lien est moins net. Contrairement au reste de la population, ils sont en effet nombreux à vivre en collectivité entre 55 et 65 ans. Ils résident alors le plus souvent dans des foyers de travailleurs. C'est le cas en particulier des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne : entre 55 et 65 ans, la part de ceux qui vivent en collectivité est à tout âge supérieure à 15 %.

Le **type de structure d'accueil** des immigrés diffère fortement de celui du reste de la population : les immigrés vivant en collectivité demeurent majoritairement en foyer de travailleurs (50,1 %) alors que les personnes non immigrées résident essentiellement en maison de retraite ou hospice (58,5 %). La structure par âge des immigrés n'est pas seule en cause : les immigrés de 75 ans ou plus vivent moins fréquemment en maison de retraite que le reste de la population du même âge (6,3 % contre 9,4 %). Par ailleurs, parmi les 60 ans ou plus, les immigrés sont dix fois plus nombreux que les autres à vivre en foyer de travailleurs. C'est notamment le cas des immigrés venus d'Algérie ou d'Afrique subsaharienne : parmi les 60 ans ou plus, plus d'une personne sur dix originaire de ces pays est logée en foyer de travailleurs. Arrivés dans les années soixante pour travailler dans l'industrie, les

immigrés venus d'Algérie ont été nombreux à loger dans des foyers ; une grande partie d'entre eux y est restée. Les immigrés originaires d'Espagne et d'Italie, venus il y a longtemps, sont désormais âgés et sont de ce fait nombreux à résider en maison de retraite. Ainsi, plus des trois quarts des immigrés d'Italie vivant en collectivité sont dans ce cas. Parmi les 15-29 ans, les immigrés venus d'Europe (hors Portugal), de Tunisie, d'Afrique subsaharienne ou d'Asie (hors Cambodge, Laos, Vietnam et Turquie) habitent plus souvent que les autres en cité universitaire ou foyer d'étudiants.

Les différences s'accroissent selon le **sexe**. Les femmes immigrées vivent autant en collectivité que les autres femmes et résident globalement dans les mêmes structures. À l'inverse, les hommes immigrés sont beaucoup plus souvent hébergés en collectivité (5,4 % contre 1,6 % des hommes non immigrés). Plus précisément, les hommes immigrés vivent plus souvent en foyer de travailleurs (3,7 % contre 0,2 %) ; c'est en particulier le cas d'un homme originaire d'Algérie ou d'Afrique subsaharienne sur dix. Parmi les 60 ans ou plus, c'est plus d'un immigré sur cinq originaire de ces pays qui est concerné.

Entre 1990 et 1999, le nombre d'hommes immigrés résidant en foyer a reculé de 20 %, passant de 96 100 à 76 800. Dans le même temps, la structure par âge de leurs résidents s'est nettement décalée vers les âges les plus élevés. En 1999, plus du quart des immigrés habitant en foyer de travailleurs sont âgés de 60 ans ou plus, contre seulement un dixième en 1990. Le vieillissement des immigrés dans les foyers de travailleurs est particulièrement net pour les hommes venus d'Algérie : en 1999, près de la moitié d'entre eux ont au moins 60 ans alors qu'ils n'étaient qu'un sur cinq dans ce cas en 1990.

DÉFINITION

✓ **Collectivités** : elles sont composées des foyers de travailleurs, des cités universitaires ou foyers d'étudiants, des maisons de retraite ou hospices, des établissements de soins de longue durée, des communautés religieuses, des établissements pour adultes handicapés et des centres d'hébergement ou d'accueil. Les établissements (internat, caserne, établissement pénitentiaire) ne font pas partie des collectivités.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Mesrine A., Thave S. (1999), « Vieillir en France quand on est immigré », *Données sociales - La société française*, Insee.

1 - Vie en collectivité et type de structure

en %

Pays d'origine	Foyer de travailleurs		Cité universitaire ou foyer d'étudiants		Maison de retraite, hospice, établissement de soins de longue durée		Autre collectivité	Ensemble des collectivités
	Ensemble	dont 60 ans ou plus	Ensemble	dont 15-29 ans	Ensemble	dont 75 ans ou plus		
Population totale	0,3	0,3	0,3	1,2	1,1	9,2	0,4	2,1
Non-immigrés	0,2	0,1	0,3	1,1	1,1	9,4	0,4	2,0
Ensemble des immigrés	1,9	3,4	0,7	3,4	0,7	6,3	0,6	3,9
Espagne	0,1	0,1	0,5	13,0	1,4	6,0	0,4	2,4
Italie	0,1	0,1	0,2	7,2	1,8	6,0	0,3	2,4
Portugal	0,2	0,4	0,0	0,4	0,2	3,6	0,2	0,6
Autres pays de l'UE à 15	0,2	0,1	1,1	7,1	1,1	6,9	0,6	3,0
Autres pays d'Europe	0,4	0,3	0,7	4,1	2,2	8,4	1,1	4,4
Algérie	5,5	16,1	0,3	1,8	0,6	7,1	0,5	6,9
Maroc	2,4	6,8	0,8	2,9	0,2	2,4	0,5	3,9
Tunisie	3,4	5,1	0,6	4,6	0,5	4,5	0,3	4,8
Afrique subsaharienne	6,1	13,2	1,6	4,6	0,2	4,3	1,2	9,1
Turquie	1,1	3,6	0,2	0,5	0,2	5,3	0,2	1,7
Cambodge, Laos, Vietnam	0,5	0,8	0,5	3,3	0,4	4,4	0,4	1,8
Autres pays d'Asie	0,7	0,5	1,4	5,7	0,2	6,4	0,9	3,2
Amérique, Océanie	0,3	0,9	1,9	2,1	0,4	3,9	1,2	3,8
Ensemble des hommes	0,6	0,7	0,3	1,2	0,7	5,5	0,4	2,0
Hommes non immigrés	0,2	0,1	0,3	1,0	0,7	5,6	0,4	1,6
Hommes immigrés	3,7	6,5	0,7	3,6	0,4	3,8	0,6	5,4
Algérie	9,6	24,2	0,4	2,0	0,5	4,1	0,8	11,3
Afrique subsaharienne	11,1	21,4	2,0	6,4	0,1	3,3	1,2	14,5
Ensemble des femmes	0,1	0,0	0,3	1,3	1,5	11,3	0,4	2,3
Femmes non immigrées	0,1	0,0	0,3	1,2	1,6	11,6	0,4	2,4
Femmes immigrées	0,1	0,1	0,6	3,2	1,0	8,0	0,5	2,2

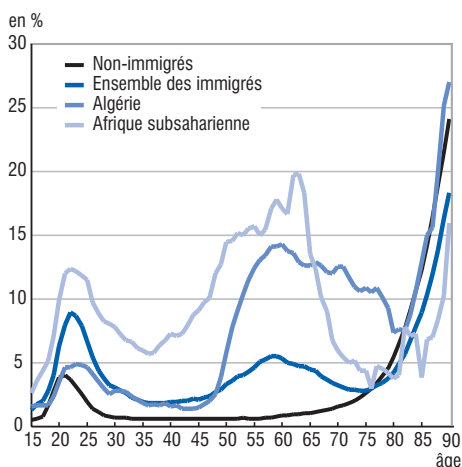
Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : les autres collectivités incluent ici les centres d'hébergement, les établissements pour adultes handicapés et les communautés religieuses.

Lecture : 2,1 % des personnes âgées de 15 ans ou plus vivent en collectivité ; 0,3 % sont en foyer de travailleurs. Parmi les 60 ans ou plus, cette proportion est la même.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

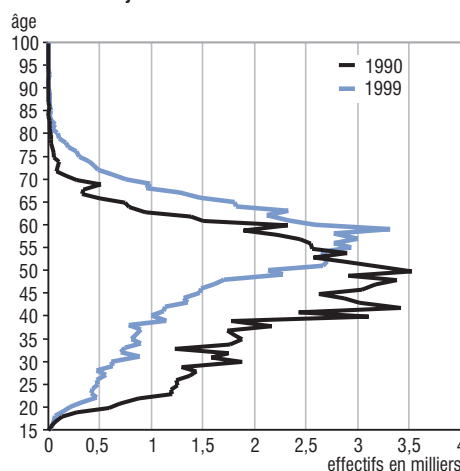
2 - Part de personnes vivant en collectivité selon l'âge



Lecture : en 1999, 3,9 % des personnes non immigrées âgées de 20 ans résident en collectivité.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Pyramide des âges des hommes immigrés résidant en foyer de travailleurs en 1990 et 1999



Champ : hommes immigrés âgés de 15 ans ou plus vivant en foyer de travailleurs.

Lecture : en 1990, 2 324 hommes immigrés logés en foyer de travailleurs avaient 60 ans ; en 1999, ils étaient 2 584 à avoir cet âge.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

5.9 LOISIRS

Les **sorties et activités culturelles** des adultes immigrés sont moins nombreuses et moins diversifiées que celles des non-immigrés. Ainsi, sur la période 1999-2003, un immigré sur six n'a pratiqué aucune des six activités culturelles suivantes : lecture, cinéma, théâtre ou concerts, visite d'expositions ou de monuments historiques, écoute de musique, pratiques artistiques en amateur (musique, peinture, théâtre...); ce n'est le cas que d'un non-immigré sur dix. De plus, seuls 12 % des immigrés cumulent cinq ou six de ces activités, contre 19 % des non-immigrés. En particulier, 46 % des immigrés ont lu au moins un livre pendant l'année, contre 61 % des non-immigrés. De même, 39 % ont été au moins une fois au cinéma, contre 53 % pour le reste de la population. Seule l'écoute de la musique est une pratique aussi répandue chez les immigrés et les non-immigrés : les trois quarts déclarent avoir écouté de la musique au cours des douze derniers mois. À sexe, âge, niveau d'études et revenu comparables, les différences de pratique ou de sorties entre immigrés et non-immigrés s'atténuent, mais se maintiennent.

La télévision est le **média** le plus répandu au sein de la population, tant parmi les immigrés

que les non-immigrés : près de 90 % d'entre eux la regardent quotidiennement. L'écoute de la radio est également très fréquente, mais un peu moins pour les immigrés (69 % contre 79 %). Si les immigrés lisent aussi souvent que les autres des quotidiens nationaux, ils sont moins nombreux à lire la presse quotidienne régionale et des magazines ou journaux d'information générale.

Moins nombreux à pratiquer un **sport**, les immigrés vont également moins souvent assister à des manifestations sportives, quel que soit leur âge ou leur sexe.

Les immigrés, hommes et femmes, bricolent ou jardinent moins que le reste de la population ; mais les immigrées effectuent un peu plus souvent des travaux de couture, de tricot ou de broderie que le reste des femmes.

Les fortes **différences sexuées** qui structurent les activités culturelles ou de loisirs se retrouvent parmi les immigrés : pour eux comme pour le reste de la population, la lecture, avoir une vie culturelle intense ou la couture, le tricot et la broderie sont davantage le fait des femmes ; lire la presse quotidienne, régionale ou nationale, pratiquer du sport, assister à une manifestation sportive ou encore bricoler et jardiner sont des activités masculines.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Muller L. (2005), « Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair », *Insee Première*, n° 1008.
- ✓ Tavan C. (2003), « Les pratiques culturelles : le rôle des habitudes prises pendant l'enfance », *Insee Première*, n° 883.

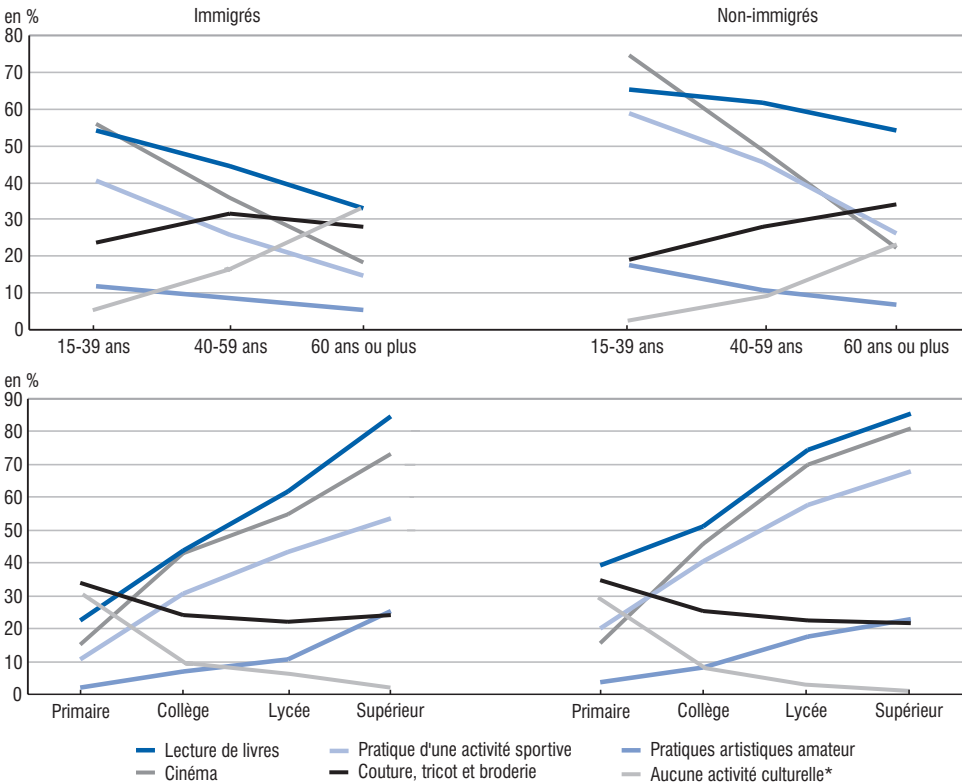
1 - Activités culturelles et de loisirs au cours des douze derniers mois

en %

	Immigrés			Non-immigrés		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Lecture de livres	46	38	53	61	52	70
Cinéma	39	37	41	53	53	53
Théâtre ou concert	21	19	23	31	29	33
Exposition, musée ou monument historique	34	31	37	47	45	48
Écoute de la musique	73	71	76	75	74	76
Pratiques artistiques amateur	9	8	10	13	12	13
Aucune de ces 6 activités	16	18	15	10	11	9
5 ou 6 de ces activités	12	8	15	19	17	22
Écoute quotidienne de la télévision	88	88	89	85	84	85
Écoute quotidienne de la radio	69	72	67	79	80	77
Lecture de quotidien national	31	35	27	29	33	25
Lecture de quotidien régional	45	51	39	65	68	63
Lecture de magazines ou de journaux d'information générale	44	40	48	52	50	53
Pratique d'une activité sportive	29	33	25	46	50	42
Manifestation sportive	22	32	13	31	42	22
Bricolage, jardinage	53	62	45	69	78	61
Couture, tricot et broderie	28	3	51	26	4	46

Source : Insee, enquêtes Permanentes sur les conditions de vie des ménages, 1999-2003.

2 - Quelques pratiques de loisirs selon l'âge et selon le niveau d'études



* Parmi : lecture, cinéma, théâtre ou concerts, visite d'expositions ou de monuments historiques, écoute de musique, pratiques artistiques en amateur.

Source : Insee, enquêtes Permanentes sur les conditions de vie des ménages, 1999-2003.

5.10 SANTÉ

Les immigrés ont une moins bonne opinion de leur **état de santé** que les non-immigrés : sur la période 1999-2003, 14 % le considèrent comme médiocre, mauvais ou très mauvais, 26 % comme moyen et 60 % s'estiment en bonne ou très bonne santé (contre respectivement 8 %, 21 % et 71 % pour les non-immigrés). Pour tous, l'appréciation de l'état de santé devient plus négative avec l'âge, mais ceci est particulièrement marqué chez les immigrés : parmi les 60 ans ou plus, un immigré sur trois estime avoir une santé médiocre, mauvaise ou très mauvaise, contre seulement un non-immigré sur cinq. À sexe, âge et revenus comparables ces différences de jugement sur leur état de santé se réduisent, mais persistent. Les immigrés sont par ailleurs aussi souvent que les autres suivis pour une maladie grave ou chronique sans qu'il soit possible de savoir s'ils souffrent effectivement aussi souvent de telles pathologies, ou s'ils en souffrent plus fréquemment, mais sont moins suivis médicalement.

Les immigrés déclarent plus souvent avoir souffert de **problèmes dentaires** au cours de l'année passée, mais ils sont un peu moins nombreux à avoir consulté un dentiste sur la même période. La consultation d'un dentiste est chez les immigrés plus souvent liée à une douleur dentaire : parmi les personnes ayant fait appel à un dentiste au cours de l'année, 58 % des immigrés avaient souffert des dents pendant cette même année, contre seulement 43 % pour les non-immigrés. La faiblesse de leurs revenus explique en partie le fait qu'ils sont moins nombreux à aller chez le dentiste lorsqu'ils n'ont pas de douleur particulière.

Les immigrés sont moins nombreux que les non-immigrés à porter des **lunettes** ou des lentilles de contact (57 % contre 65 %). Pourtant, quand ils n'en ont pas, ils estiment un peu plus souvent qu'ils en auraient besoin

(18 % contre 14 %). Le coût d'un tel équipement n'explique pas entièrement ces différences : à sexe, âge et revenus identiques, les immigrés sont moins nombreux à corriger leur vue.

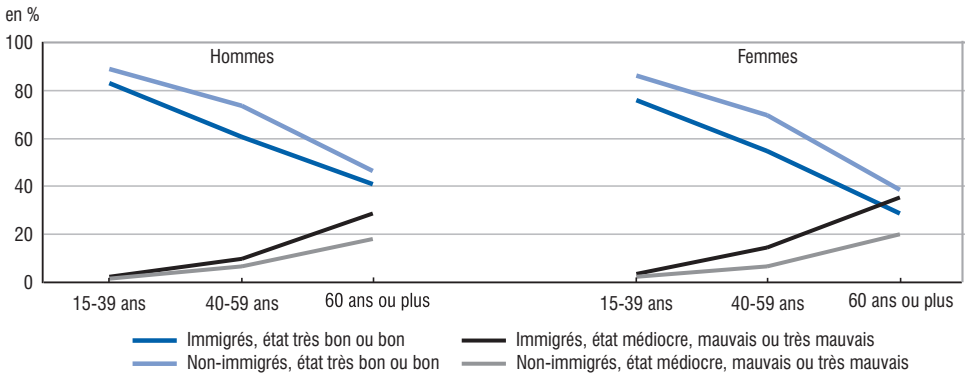
Malgré leur moins bon état de santé déclaré, les immigrés ont autant **recours au système de soin** que les autres, voire un peu moins dans le cas du généraliste. En effet, 80 % des immigrés ont consulté un généraliste au cours de l'année, contre 85 % des non-immigrés. En revanche, ils ont aussi souvent vu un spécialiste, effectué des examens médicaux à titre préventif ou consommé des médicaments sur une longue période (au moins un mois). Lorsqu'ils déclarent un état de santé moyen, médiocre ou mauvais, les immigrés ont aussi souvent que les autres sollicité un médecin (généraliste, spécialiste ou à titre préventif), mais ont moins souvent consommé des médicaments de façon prolongée. Chez les immigrés comme chez les autres, les femmes ont davantage recours au système de soins que les hommes. En particulier, elles consultent plus souvent un généraliste ou un spécialiste ; ceci peut s'expliquer par le fait qu'elles sont soumises à un suivi gynécologique tout au long de leur vie (contraception, grossesse...), mais aussi parce qu'elles sont plus nombreuses à consulter dans un but préventif.

En raison de la faiblesse de leurs revenus, les immigrés bénéficient moins souvent d'une mutuelle ou d'une assurance médicale prenant en charge une partie de leurs **dépenses de santé** (62 % contre 87 %). Ils sont plus nombreux à n'être pas du tout remboursés ou seulement par la Sécurité sociale (22 % contre 6 %), ou à n'avoir aucun frais de santé car bénéficiant de dispositifs destinés aux personnes à faibles ressources (Couverture maladie universelle) ou aux personnes souffrant de certaines affections de longue durée (15 % contre 8 %).

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Aliaga C. (2002), « Les femmes plus attentives à leur santé que les hommes », *Insee Première*, n° 869.
- ✓ Dumartin S. (2000), « Les trois quarts des Français se considèrent en bonne santé », *Insee Première*, n° 702.

1 - Opinion sur l'état de santé selon le sexe et l'âge



Source : Insee, enquêtes Permanentes sur les conditions de vie des ménages, 1999-2003.

2 - Recours au système de santé et prise en charge des frais médicaux

en %

	Immigrés				Non-immigrés			
	Ensemble	15-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus	Ensemble	15-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus
Recours au système de soin								
Consultation d'un généraliste	80	72	80	93	85	82	82	93
Consultation d'un spécialiste	56	50	55	68	58	53	59	65
Consultation d'un dentiste	46	46	49	41	51	56	54	42
Être suivi régulièrement pour une maladie grave ou chronique	30	11	29	59	30	12	30	59
Avoir effectué des examens médicaux à titre préventif	43	34	45	53	43	34	48	50
Avoir consommé des médicaments sur une longue période	43	21	42	78	43	19	44	80
Avoir effectué un séjour d'au moins une nuit dans un hôpital	15	10	13	25	13	11	11	19
Douleurs dentaires et port de lunettes								
Avoir souffert des dents	33	32	37	29	28	32	27	23
Port de lunettes ou de lentilles	57	31	63	87	65	39	75	95
Lunettes ou lentilles nécessaires*	18	9	30	45	14	9	30	32
Prise en charge des frais médicaux								
Pas remboursé ou seulement remboursement sécurité sociale	22	31	20	14	6	7	5	5
Remboursement sécurité sociale + mutuelle ou assurance complémentaire	62	57	66	63	87	87	89	83
Aucun frais (100 %, carte-santé...)	15	12	14	23	8	6	6	12

* Champ restreint aux personnes ne portant ni lunettes, ni lentilles.

Source : Insee, enquêtes Permanentes sur les conditions de vie des ménages, 1999-2003.